

**Sapeurs-Pompiers
de Seine-Maritime**

N° 2015-06

Publié le : 12 juin 2015

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SEINE-MARITIME**

*Le contenu intégral des actes et des délibérations peut être consulté sur demande auprès du groupement de
l'Administration générale et des affaires juridiques*

Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime

6 rue du verger

CS 40078

76192 Yvetot Cedex

www.sdis76.fr



DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 27 mai 2015

**Service départemental d'incendie et de secours
de Seine-Maritime
6 rue du verger - CS 40078**

76192 YVETOT Cedex

SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance	N°	Service instructeur	Titre	Page
27/05/2015	2015-CA-16	GAGAJ	Composition du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime	1
27/05/2015	2015-CA-17	GAGAJ	Composition du Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime	5
27/05/2015	2015-CA-18	GAGAJ	Election du 1er vice-président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime	7
27/05/2015	2015-CA-19	GAGAJ	Election du 2ème vice-président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime	19
27/05/2015	2015-CA-20	GAGAJ	Election du 3ème vice-président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime	31
27/05/2015	2015-CA-21	GAGAJ	Election du 5ème membre du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime	43
27/05/2015	2015-CA-22	GAGAJ	Indemnités du Président et des vices-présidents	55
27/05/2015	2015-CA-23	GAGAJ	Délégations du Conseil d'administration au Président	57
27/05/2015	2015-CA-24	GAGAJ	Délégations du Conseil d'administration au Bureau	61
27/05/2015	2015-CA-25	GAGAJ	Adoption du règlement intérieur du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime	65
27/05/2015	2015-CA-26	GAGAJ	Désignation des membres du Conseil d'administration siégeant au sein des instances de gestion du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime	75
27/05/2015	2015-CA-27	GFCP	Compte administratif de l'exercice 2014	87
27/05/2015	2015-CA-27.2	GFCP	Compte de gestion de l'exercice 2014	201
27/05/2015	2015-CA-28	GFCP	Affectation du résultat de l'exercice 2014	205

- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents
17
- Pouvoir :
-
- Votants :
17

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

Le 27 mai 2015, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 11 mai 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 17 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

MM. Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Luc LEMONNIER, Daniel MARECHAL, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE, Jean-Pierre THEVENOT.

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU, Florence DURANDE, Agnès FIRMIN LE BODO, Blandine LEFEBVRE, Florence THIBAUDEAU-RAINOT.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Hervé TESNIERE, le Capitaine Luc TACONNET, le Caporal Thomas BRU.

III. Membre de droit :

M. Jean-Marc MAGDA, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoir :

-

Étaient absents excusés :

MM. Dominique PROUST, Payeur départemental, le Capitaine Samuel PERDRIX - représenté, le Capitaine André HENRY, l'Adjudant-chef Hervé PASQUIER.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

En application des dispositions de l'article L 1424-24 du code général des collectivités territoriales (CGCT) « *Le service départemental d'incendie et de secours est administré par un conseil d'administration composé de représentants du département, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie* ».

Par délibération en date du 19 décembre 2013, le conseil d'administration a arrêté sa composition comme suit :

* le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Casdis) compte 17 sièges répartis de la manière suivante :

- Département 11 sièges de titulaires et 11 sièges de suppléants
- Communes 4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants
- EPCI 2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants

L'article L 1424-24-2 du CGCT dispose que « *Les représentants du département sont élus au scrutin de liste à un tour par le conseil départemental en son sein dans les quatre mois suivant son renouvellement. Il est attribué à la liste qui a obtenu le plus de voix un nombre de sièges égal à la moitié du nombre de sièges à pourvoir, arrondi, le cas échéant, à l'entier supérieur. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.* ».

Ainsi, les élections départementales en date des 22 et 29 mars 2015, ont emporté un renouvellement partiel du Casdis par la désignation des conseillers départementaux qui y siègent.

*

**

Enfin, l'article L 1424-27 alinéa 1 du CGCT dispose que « *le conseil d'administration est présidé par le président du conseil général ou l'un de ses membres du conseil d'administration désigné par le président du conseil général...* ».

Le président du conseil départemental, Monsieur Pascal MARTIN a, en application des dispositions susmentionnées, souhaité désigner, Monsieur André GAUTIER, conseiller départemental, comme président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime par arrêté du 29 avril 2015.

*

**

Aussi, il vous est proposé de :

- prendre acte des modifications portées à la composition du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime telles qu'issues du dernier renouvellement des représentants du département et reportées **en rouge** dans le tableau joint en annexe,

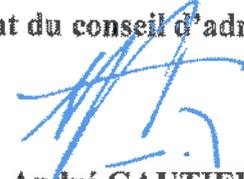
- déclarer, installé dans ses fonctions, à compter de ce jour, le 27 mai 2015, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime.

*

**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier.

Le président du conseil d'administration,



André GAUTIER



Annexe

Membres titulaires du CASDIS 76				Membres suppléants du CASDIS 76			
Membres représentant le Département							
Monsieur	GAUTIER	André	Conseiller départemental	Madame	TESSIER	Dominique	Conseillère départementale
Monsieur	LEMONNIER	Luc	Conseiller départemental	Madame	LUCOT-AVRIL	Virginie	Conseillère départementale
Monsieur	TASSERIE	Sebastien	Conseiller départemental	Madame	SINEAU PATRY	Cécile	Conseillère départementale
Madame	DURANDE	Florence	Conseillère départementale	Monsieur	BERTRAND	Nicolas	Conseiller départemental
Monsieur	LEJEUNE	Michel	Conseiller départemental	Madame	MSICA GUEROUT	Christelle	Conseillère départementale
Madame	ALLAIS	Sophie	Conseillère départementale	Monsieur	ROUSSELIN	Jean-Louis	Conseiller départemental
Madame	COTTEREAU	Chantal	Conseillère départementale	Madame	CARON	Marine	Conseillère départementale
Madame	LEFEBVRE	Blandine	Conseillère départementale	Monsieur	DUVAL	Christian	Conseiller départemental
Madame	THIBAUDEAU RAINOT	Florence	Conseillère départementale	Madame	FLAVIGNY	Catherine	Conseillère départementale
Madame	CANU	Pierrette	Conseillère départementale	Monsieur	MARCHE	Frédéric	Conseiller départemental
Monsieur	REGNIER	Didier	Conseiller départemental	Madame	VIEUBLE	Nacéra	Conseillère départementale
Membres représentant les Communes							
Monsieur	CORJTON	Bastien	Maire de Caudebec-en-Caux	Madame	DUPARC	Fabienne	Maire de Notre-Dame-de-Bliquetuit
Madame	FIRMIN-LEBODO	Agnès	Maire-adjoint du Havre	Monsieur	BLOND	Eric	Maire-adjoint de Fauville-en-Caux
Monsieur	THEVENOT	Jean-Pierre	Maire de Caay-Barville	Monsieur	GUEGAN	François	Maire d'Harfleur
Monsieur	JOUAN	Gérard	Maire de la Chaussée	Madame	GAUTIER-HURTADO	Maria-Dolorès	Maire de Saint-Martin-du-Ma-noir
Membres représentant les EPCI							
Monsieur	MARECHAL	Daniel	Maire de Derchigny-Graincourt, membre de la com-com du Petit Caux	Monsieur	LEROY	Philippe	Maire de Franqueville St Pierre, membre de la Métropole Rouen Normandie
Monsieur	COUTEY	Guillaume	Maire de Malaunay, membre de la Métropole Rouen Normandie	Madame	DIALLO	Dicynaba	Conseillère municipale de Petit-Couronne, membre de la Métropole Rouen Normandie
Membre de droit							
Monsieur	MACCIONI	Pierre Henri	Préfet	Monsieur	MAGDA	Jean-Marc	Directeur de cabinet du Préfet
Membres consultatifs							
Colonel	BENKEMOUN	André	Directeur départemental	Colonel	VITALBO	Marc	Directeur adjoint
Médecin-Colonel	SENEZ	Thierry	Médecin-Chef	*	*	*	*
Capitaine	PERDRIX	Samuel	Collège de sapeurs-pompiers professionnels officiers	Capitaine	TACONNET	Luc	Collège de sapeurs-pompiers professionnels officiers
Caporal	BRU	Thomas	Collège de sapeurs-pompiers professionnels non officiers	Caporal	GIBASSIER	Mathieu	Collège de sapeurs-pompiers non officiers
Capitaine	HENRY	André	Collège de sapeurs-pompiers volontaires officiers	Lieutenant	GUEROULT	André	Collège de sapeurs-pompiers volontaires
Adjudant	PASQUIER	Hervé	Collège de sapeurs-pompiers volontaires non officiers	Adjudant	NOURY	Stéphanie	Collège de sapeurs-pompiers volontaires non officiers
Commandant	TESNIERE	Hervé	Président de l'UDSP	*	*	*	*
Monsieur	PROUST	Dominique	Fayeur départemental				

- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
17
- Pouvoir :
-
- Volants :
17

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**COMPOSITION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

Le 27 mai 2015, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 11 mai 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 17 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

MM. Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Luc LEMONNIER, Daniel MARECHAL, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE, Jean-Pierre THEVENOT.

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU, Florence DURANDE, Agnès FIRMIN LE BODO, Blandine LEFEBVRE, Florence THIBAUDEAU-RAINOT.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Hervé TESNIERE, le Capitaine Luc TACONNET, le Caporal Thomas BRU.

III. Membre de droit :

M. Jean-Marc MAGDA, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoir :

-

Étaient absents excusés :

MM. Dominique PROUST, Payeur départemental, le Capitaine Samuel PERDRIX - représenté, le Capitaine André HENRY, l'Adjudant-chef Hervé PASQUIER.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Les modalités de composition du Bureau sont prescrites par l'article L1424-27 du code général des collectivités territoriales :

*« Le conseil d'administration est présidé par le Président du Conseil Général ou l'un des membres du conseil d'administration désigné par le Président du Conseil Général.
Le Bureau du conseil d'administration est composé du Président, de trois vice-présidents et, le cas échéant, d'un membre supplémentaire.
Sa composition est fixée par le conseil d'administration lors de la première réunion suivant chaque renouvellement. Au cours de cette réunion, les membres du bureau autres que le Président sont élus parmi les membres du conseil d'administration ayant voix délibérative à la majorité absolue de ces derniers. »*

Il est proposé de fixer à cinq (5) le nombre de membres composant le Bureau.

*
* *

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier et fixent à cinq (5) le nombre de membres composant le Bureau.

Le président du conseil d'administration,


André GAUTIER



- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
17
- Pouvoir :
-
- Votants :
17

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**ELECTION DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

Le 27 mai 2015, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 11 mai 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 17 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

MM. Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Luc LEMONNIER, Daniel MARECHAL, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE, Jean-Pierre THEVENOT.

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU, Florence DURANDE, Agnès FIRMIN LE BODO, Blandine LEFEBVRE, Florence THIBAUDEAU-RAINOT.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Hervé TESNIERE, le Capitaine Luc TACONNET, le Caporal Thomas BRU.

III. Membre de droit :

M. Jean-Marc MAGDA, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoir :

-

Étaient absents excusés :

MM. Dominique PROUST, Payeur départemental, le Capitaine Samuel PERDRIX - représenté, le Capitaine André HENRY, l'Adjudant-chef Hervé PASQUIER.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

En application des dispositions de l'article L1424-27 du code général des collectivités territoriales, les membres du Bureau du conseil d'administration sont élus parmi les membres du conseil d'administration ayant voix délibérative à la majorité absolue de ces derniers.

Un vice-président, au moins, est élu par les maires représentant les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ou si aucun maire ne siège au conseil d'administration, parmi les représentants des communes et des EPCI.

Si l'élection n'est pas acquise lors des deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, elle est acquise au bénéfice de l'âge.

Il sera procédé à l'appel à candidature puis à l'élection du 1^{er} vice-président du conseil d'administration, membre par membre et à bulletin secret.

*
* *

Après avoir procédé à l'appel à candidature et à l'élection à main levée, Monsieur Sébastien TASSERIE est élu 1^{er} vice-président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime.

Les résultats sont portés au procès-verbal ci-joint.

Le président du conseil d'administration,


André GAUTIER
BUREAU DU COURRIER
27 MAI 2015
PRÉFECTURE
DE LA SEINE-MARITIME

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MAI 2015

**PROCES-VERBAL DE L'ELECTION
DES VICE-PRESIDENTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DU 5^{EME} MEMBRE SIEGEANT AU BUREAU**

Le mercredi 27 mai 2015, sous la présidence de Monsieur André GAUTIER, les membres du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime procèdent à l'élection des vice-présidents du conseil d'administration et du 5^{ème} membre siégeant au Bureau du conseil d'administration, dans les conditions fixées par l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales.

~~Monsieur/ Madame~~..... est déclaré secrétaire de séance.

Election 1^{er} vice-président

Tour de scrutin : 1^{er}

Les candidatures suivantes ont été formulées :

- 1- M. Sébastien Tassele.....
- 2-
- 3-

Après avoir fait procéder aux opérations de vote à main levée, les résultats sont les suivants :

	En chiffres	En lettres
Inscrits :	17	Dix sept
Votants :	17	Dix sept
Abstentions :	0	Zéro.
Majorité absolue :	9	Neuf

Nom et prénom	En chiffres	En lettres
M. Sébastien Tardieu	17	Dix sept
.....		
.....		
.....		

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des voix, un second tour est organisé (*raier si inutile*).

*
**

Tour de scrutin : 2^{ème} (*raier si inutile*)

Les résultats sont les suivants :

	En chiffres	En lettres
Inscrits :		
Votants :		
Abstentions :		
Majorité absolue :		

Nom et prénom	En chiffres	En lettres
M. Sébastien Tanserie	17	Dix Sept.
.....		
.....		
.....		

- Monsieur / ~~Madame~~ Sébastien Tanserie
 ayant obtenu la majorité relative/absolue est élu(e) 1^{er} vice-président.

*
 **

Election 2^{ème} vice-président

Tour de scrutin : 1^{er}

Les candidatures suivantes ont été formulées :

- 1- Mme Saphie Allouis
- 2-
- 3-

Après avoir fait procéder aux opérations de vote à main levée, les résultats sont les suivants :

	En chiffres	En lettres
Inscrits :	17	Dix Sept
Votants :	17	Dix Sept
Abstentions :	0	Zéro
Majorité absolue :	9.	Neuf.

Nom et prénom	En chiffres	En lettres
Mme... Sophie... Allario	17	Dix Sept
.....		
.....		
.....		

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des voix, un second tour est organisé (*rayer si inutile*).

*
**

Tour de scrutin : 2^{ème} (*rayer si inutile*)

Les résultats sont les suivants :

	En chiffres	En lettres
Inscrits :		
Votants :		
Abstentions :		
Majorité absolue :		

Nom et prénom	En chiffres	En lettres
Mme Sophie Allais	17	Dix Sept.
.....		
.....		
.....		

- Monsieur / Madame Sophie Allais
 ayant obtenu la majorité relative/absolue est élu(e) 2^{ème} vice-président.

*
 **

Election 3^{ème} vice-président

Tour de scrutin : 1^{er}

Les candidatures suivantes ont été formulées :

- 1- M. Gérard Touan
- 2-
- 3-

Après avoir fait procéder aux opérations de vote à main levée, les résultats sont les suivants :

	En chiffres	En lettres
Inscrits :	17	Dix Sept
Votants :	17	Dix Sept
Abstentions :	0	Zéro
Majorité absolue :	9.	Neuf

Nom et prénom	En chiffres	En lettres
M. Gerard Touan	17	Dix Sept
.....		
.....		
.....		

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des voix, un second tour est organisé (*razer si inutile*).

*

**

Tour de scrutin : 2^{ème} (*razer si inutile*)

Les résultats sont les suivants :

	En chiffres	En lettres
Inscrits :		
Votants :		
Abstentions :		
Majorité absolue :		

Nom et prénom	En chiffres	En lettres
M. Gérard Jouan	17	Dix Sept.
.....		
.....		
.....		

- Monsieur / Madame ... GÉRARD JOUAN
 ayant obtenu la majorité relative/absolue est élu(e) 3^{ème} vice-président.

*
 **

Election 5^{ème} membre

Tour de scrutin : 1^{er}

Les candidatures suivantes ont été formulées :

- 1- M. Bastien Coulon
- 2-
- 3-

Après avoir fait procéder aux opérations de vote à main levée, les résultats sont les suivants :

	En chiffres	En lettres
Inscrits :	17	Dix Sept
Votants :	17	Dix Sept
Abstentions :	0	zéro
Majorité absolue :	9.	Neuf

Nom et prénom	En chiffres	En lettres
M...ba...Sizen...Couton	17	Dix Sept
.....		
.....		
.....		

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des voix, un second tour est organisé (*raier si inutile*).

*

**

Tour de scrutin : 2^{ème} (*raier si inutile*)

Les résultats sont les suivants :

	En chiffres	En lettres
Inscrits :		
Votants :		
Abstentions :		
Majorité absolue :		

Nom et prénom	En chiffres	En lettres
M. Bastien Gautier	17	Dix Sept.
.....		
.....		
.....		

- Monsieur / Madame Bastien Gautier.....
 ayant obtenu la majorité relative/absolue est élu(e) 5^{ème} membre siégeant au Bureau du conseil
 d'administration.

Fait à Yvetot, le 27 mai 2015.

Le président du conseil d'administration,



André GAUTIER

Le secrétaire,

~~.....~~

N°2015-CA-19

- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
17
- Pouvoir :
-
- Votants :
17

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

Le 27 mai 2015, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 11 mai 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 17 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

MM. Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Luc LEMONNIER, Daniel MARECHAL, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE, Jean-Pierre THEVENOT.

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU, Florence DURANDE, Agnès FIRMIN LE BODO, Blandine LEFEBVRE, Florence THIBAudeau-RAINOT.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Hervé TESNIERE, le Capitaine Luc TACONNET, le Caporal Thomas BRU.

III. Membre de droit :

M. Jean-Marc MAGDA, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoir :

-

Étaient absents excusés :

MM. Dominique PROUST, Payeur départemental, le Capitaine Samuel PERDRIX - représenté, le Capitaine André HENRY, l'Adjudant-chef Hervé PASQUIER.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

En application des dispositions de l'article L1424-27 du code général des collectivités territoriales, les membres du Bureau du conseil d'administration sont élus parmi les membres du conseil d'administration ayant voix délibérative à la majorité absolue de ces derniers.

Un vice-président, au moins, est élu par les maires représentant les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ou si aucun maire ne siège au conseil d'administration, parmi les représentants des communes et des EPCI.

Si l'élection n'est pas acquise lors des deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, elle est acquise au bénéfice de l'âge.

Il sera procédé à l'appel à candidature puis à l'élection du 2^{ème} vice-président du conseil d'administration, membre par membre et à bulletin secret.

*

**

Après avoir procédé à l'appel à candidature et à l'élection à main levée, Madame Sophie ALLAIS est élue 2^{ème} vice-présidente du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime.

Les résultats sont portés au procès-verbal ci-joint.

Le président du conseil d'administration,



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MAI 2015

PROCES-VERBAL DE L'ELECTION
DES VICE-PRESIDENTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DU 5^{EME} MEMBRE SIEGEANT AU BUREAU

Le mercredi 27 mai 2015, sous la présidence de Monsieur André GAUTIER, les membres du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime procèdent à l'élection des vice-présidents du conseil d'administration et du 5^{ème} membre siégeant au Bureau du conseil d'administration, dans les conditions fixées par l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales.

~~Monsieur/ Madame~~..... est déclaré secrétaire de séance.

Election 1^{er} vice-président

Tour de scrutin : 1^{er}

Les candidatures suivantes ont été formulées :

- 1- M. Sebastien Tasseil.....
- 2-
- 3-

Après avoir fait procéder aux opérations de vote à main levée, les résultats sont les suivants :

	En chiffres	En lettres
Inscrits :	17	Dix sept
Votants :	17	Dix sept
Abstentions :	0	Zéro
Majorité absolue :	9	Neuf

Nom et prénom	En chiffres	En lettres
M. Sébastien Tardieu	17	Dix sept
.....		
.....		
.....		

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des voix, un second tour est organisé (*razer si inutile*).

*
**

Tour de scrutin : 2^{ème} (*razer si inutile*)

Les résultats sont les suivants :

	En chiffres	En lettres
Inscrits :		
Votants :		
Abstentions :		
Majorité absolue :		

Nom et prénom	En chiffres	En lettres
M. Sébastien Tardieu	17	Dix Sept.
.....		
.....		
.....		

- Monsieur / ~~Madame~~ Sébastien Tardieu
 ayant obtenu la majorité relative/absolue est élu(e) 1^{er} vice-président.

*
 **

Election 2^{ème} vice-président

Tour de scrutin : 1^{er}

Les candidatures suivantes ont été formulées :

- 1- Mme Sophie Alloué
- 2-
- 3-

Après avoir fait procéder aux opérations de vote à main levée, les résultats sont les suivants :

	En chiffres	En lettres
Inscrits :	17	Dix Sept
Votants :	17	Dix Sept
Abstentions :	0	Zéro
Majorité absolue :	9.	Neuf

Nom et prénom	En chiffres	En lettres
Mme. Sophie Allais	17	Dix Sept
.....		
.....		
.....		

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des voix, un second tour est organisé (*razer si inutile*).

*
**

Tour de scrutin : 2^{ème} (*razer si inutile*)

Les résultats sont les suivants :

	En chiffres	En lettres
Inscrits :		
Votants :		
Abstentions :		
Majorité absolue :		

Nom et prénom	En chiffres	En lettres
Mme. Sophie Allais	17	Dix Sept
.....		
.....		
.....		

- Monsieur / Madame Sophie Allais
 ayant obtenu la majorité relative/absolue est élu(e) 2^{ème} vice-président.

*

**

Election 3^{ème} vice-président

Tour de scrutin : 1^{er}

Les candidatures suivantes ont été formulées :

- 1- M. Gérard Jouan
- 2-
- 3-

Après avoir fait procéder aux opérations de vote à main levée, les résultats sont les suivants :

	En chiffres	En lettres
Inscrits :	17	Dix Sept
Votants :	17	Dix Sept
Abstentions :	0	Zéro
Majorité absolue :	9.	Neuf

Nom et prénom	En chiffres	En lettres
M. Gerard Duhan	17	Dix Sept
.....		
.....		
.....		

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des voix, un second tour est organisé (*raier si inutile*).

*
**

Tour de scrutin : 2^{ème} (*raier si inutile*)

Les résultats sont les suivants :

	En chiffres	En lettres
Inscrits :		
Votants :		
Abstentions :		
Majorité absolue :		

Nom et prénom	En chiffres	En lettres
M. Gérard Jouan	17	Dix Sept.
.....		
.....		
.....		

- Monsieur / Madame ... Gérard Jouan
 ayant obtenu la majorité relative/absolue est élu(e) 3^{ème} vice-président.

*
**

Election 5^{ème} membre

Tour de scrutin : 1^{er}

Les candidatures suivantes ont été formulées :

- 1- M. Bastien Couiton
- 2-
- 3-

Après avoir fait procéder aux opérations de vote à main levée, les résultats sont les suivants :

	En chiffres	En lettres
Inscrits :	17	Dix Sept
Votants :	17	Dix Sept
Abstentions :	0	Zéro
Majorité absolue :	9	Neuf

Nom et prénom	En chiffres	En lettres
M... Bastien... Couitan	17	Dix Sept
.....		
.....		
.....		

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des voix, un second tour est organisé (*razer si inutile*).

*
**

Tour de scrutin : 2^{ème} (*razer si inutile*)

Les résultats sont les suivants :

	En chiffres	En lettres
Inscrits :		
Votants :		
Abstentions :		
Majorité absolue :		

Nom et prénom	En chiffres	En lettres
M. Bastien Gouton	17	Dix Sept.
.....		
.....		
.....		

- Monsieur / Madame Bastien Gouton.....
 ayant obtenu la majorité relative/absolue est élu(e) 5^{ème} membre siégeant au Bureau du conseil
 d'administration.

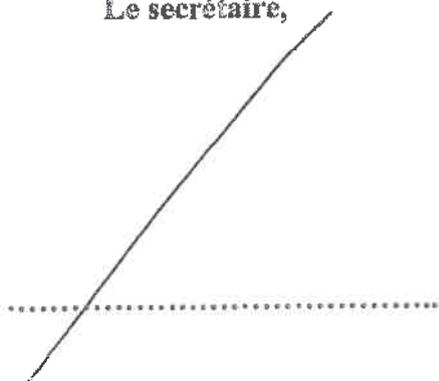
Fait à Yvetot, le 27 mai 2015.

Le président du conseil d'administration,



André GAUTIER

Le secrétaire,



- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
17
- Pouvoir :
-
- Votants :
17

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**ELECTION DU 3^{ème} VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

Le 27 mai 2015, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 11 mai 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 17 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

MM. Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Luc LEMONNIER, Daniel MARECHAL, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE, Jean-Pierre THEVENOT.

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU, Florence DURANDE, Agnès FIRMIN LE BODO, Blandine LEFEBVRE, Florence THIBAUDEAU-RAINOT.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Hervé TESNIERE, le Capitaine Luc TACONNET, le Caporal Thomas BRU.

III. Membre de droit :

M. Jean-Marc MAGDA, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoir :

-

Étaient absents excusés :

MM. Dominique PROUST, Payeur départemental, le Capitaine Samuel PERDRIX - représenté, le Capitaine André HENRY, l'Adjudant-chef Hervé PASQUIER.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

En application des dispositions de l'article L1424-27 du code général des collectivités territoriales, les membres du Bureau du conseil d'administration sont élus parmi les membres du conseil d'administration ayant voix délibérative à la majorité absolue de ces derniers.

Un vice-président, au moins, est élu par les maires représentant les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ou si aucun maire ne siège au conseil d'administration, parmi les représentants des communes et des EPCI.

Si l'élection n'est pas acquise lors des deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, elle est acquise au bénéfice de l'âge.

Il sera procédé à l'appel à candidature puis à l'élection du 3^{ème} vice-président du conseil d'administration, membre par membre et à bulletin secret.

*

**

Après avoir procédé à l'appel à candidature et à l'élection à main levée, Monsieur Gérard JOUAN est élu 3^{ème} vice-président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime.

Les résultats sont portés au procès-verbal ci-joint.

Le président du conseil d'administration,



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MAI 2015

PROCES-VERBAL DE L'ELECTION
DES VICE-PRESIDENTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DU 5^{EME} MEMBRE SIEGEANT AU BUREAU

Le mercredi 27 mai 2015, sous la présidence de Monsieur André GAUTIER, les membres du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime procèdent à l'élection des vice-présidents du conseil d'administration et du 5^{ème} membre siégeant au Bureau du conseil d'administration, dans les conditions fixées par l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales.

~~Monsieur/~~ Madame..... est ~~déclaré~~ secrétaire de séance.

Election 1^{er} vice-président

Tour de scrutin : 1^{er}

Les candidatures suivantes ont été formulées :

- 1- M. Sébastien Tasseuil.....
- 2-
- 3-

Après avoir fait procéder aux opérations de vote à main levée, les résultats sont les suivants :

	En chiffres	En lettres
Inscrits :	17	Dix sept
Votants :	17	Dix sept
Abstentions :	0	Zéro.
Majorité absolue :	9	Neuf

Nom et prénom	En chiffres	En lettres
M. Sébastien Tisserand	17	Dix sept
.....		
.....		
.....		

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des voix, un second tour est organisé (*raier si inutile*).

*
**

Tour de scrutin : 2^{ème} (*raier si inutile*)

Les résultats sont les suivants :

	En chiffres	En lettres
Inscrits :		
Votants :		
Abstentions :		
Majorité absolue :		

Nom et prénom	En chiffres	En lettres
M. Sébastien Tardieu	17	Dix Sept.
.....		
.....		
.....		

- Monsieur / ~~Madame~~ Sébastien Tardieu
 ayant obtenu la majorité relative/absolue est élu(e) 1^{er} vice-président.

*

**

Election 2^{ème} vice-président

Tour de scrutin : 1^{er}

Les candidatures suivantes ont été formulées :

- 1- M.me Sophie Allais
- 2-
- 3-

Après avoir fait procéder aux opérations de vote à main levée, les résultats sont les suivants :

	En chiffres	En lettres
Inscrits :	17	Dix Sept
Votants :	17	Dix Sept
Abstentions :	0	Zéro
Majorité absolue :	9.	Neuf.

Nom et prénom	En chiffres	En lettres
Mme. Eglis. Allais	17	Dix Sept
.....		
.....		
.....		

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des voix, un second tour est organisé (*raier si inutile*).

*
**

Tour de scrutin : 2^{ème} (*raier si inutile*)

Les résultats sont les suivants :

	En chiffres	En lettres
Inscrits :		
Votants :		
Abstentions :		
Majorité absolue :		

Nom et prénom	En chiffres	En lettres
Mme Sophie Allais	17	Dix Sept
.....		
.....		
.....		

- Monsieur / Madame Sophie Allais
 ayant obtenu la majorité relative/absolue est élu(e) 2^{ème} vice-président.

*

**

Election 3^{ème} vice-président

Tour de scrutin : 1^{er}

Les candidatures suivantes ont été formulées :

- 1- M. Gérard Jouan
- 2-
- 3-

Après avoir fait procéder aux opérations de vote à main levée, les résultats sont les suivants :

	En chiffres	En lettres
Inscrits :	17	Dix Sept
Votants :	17	Dix Sept
Abstentions :	0	Zéro
Majorité absolue :	9	Neuf

Nom et prénom	En chiffres	En lettres
M. Gerard Buan	17	Dix Sept
.....		
.....		
.....		

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des voix, un second tour est organisé (*raier si inutile*).

*
**

Tour de scrutin : 2^{ème} (*raier si inutile*)

Les résultats sont les suivants :

	En chiffres	En lettres
Inscrits :		
Votants :		
Abstentions :		
Majorité absolue :		

Nom et prénom	En chiffres	En lettres
M. Gérard Jovan	17	Dix Sept.
.....		
.....		
.....		

- Monsieur / Madame ...Gérard Jovan.....
 ayant obtenu la majorité relative/absolue est élu(e) 3^{ème} vice-président.

*
 **

Election 5^{ème} membre

Tour de scrutin : 1^{er}

Les candidatures suivantes ont été formulées :

- 1- M. Bastien Couiton.....
- 2-
- 3-

Après avoir fait procéder aux opérations de vote à main levée, les résultats sont les suivants :

	En chiffres	En lettres
Inscrits :	17	Dix Sept
Votants :	17	Dix Sept
Abstentions :	0	zéro
Majorité absolue :	9	Neuf

Nom et prénom	En chiffres	En lettres
M. Bastien Couvan	17	Dix Sept
.....		
.....		
.....		

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des voix, un second tour est organisé (*raier si inutile*).

*
**

Tour de scrutin : 2^{ème} (*raier si inutile*)

Les résultats sont les suivants :

	En chiffres	En lettres
Inscrits :		
Votants :		
Abstentions :		
Majorité absolue :		

Nom et prénom	En chiffres	En lettres
M. Bastien Couiton	17	Dix Sept.
.....		
.....		
.....		

- Monsieur / Madame Bastien Couiton
 ayant obtenu la majorité relative/absolue est élu(e) 5^{ème} membre siégeant au Bureau du conseil
 d'administration.

Fait à Yvetot, le 27 mai 2015.

Le président du conseil d'administration,

André GAUTIER

Le secrétaire,

~~.....~~

N°2015-CA-21

- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice
17
- Membres présents :
17
- Pouvoir :
.
- Votants :
17

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**ELECTION DU 5^{ème} MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME SIEGEANT AU BUREAU**

Le 27 mai 2015, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 11 mai 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 17 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

MM. Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Luc LEMONNIER, Daniel MARECHAL, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE, Jean-Pierre THEVENOT.

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU, Florence DURANDE, Agnès FIRMIN LE BODO, Blandine LEFEBVRE, Florence THIBAudeau-RAINOT.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Hervé TESNIERE, le Capitaine Luc TACONNET, le Caporal Thomas BRU.

III. Membre de droit :

M. Jean-Marc MAGDA, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoir :

-

Étaient absents excusés :

MM. Dominique PROUST, Payeur départemental, le Capitaine Samuel PERDRIX - représenté, le Capitaine André HENRY, l'Adjudant-chef Hervé PASQUIER.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

En application des dispositions de l'article L1424-27 du code général des collectivités territoriales, les membres du Bureau du conseil d'administration sont élus parmi les membres du conseil d'administration ayant voix délibérative à la majorité absolue de ces derniers.

Il a été fixé par le conseil d'administration que le Bureau du conseil d'administration est composé du président, de trois vice-présidents et d'un membre du conseil d'administration siégeant au sein du Bureau.

Si l'élection n'est pas acquise lors des deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, elle est acquise au bénéfice de l'âge.

Il sera procédé à l'appel à candidature puis à l'élection du membre du conseil d'administration siégeant au Bureau, membre par membre et à bulletin secret.

*

**

Après avoir procédé à l'appel à candidature et à l'élection à main levée, Monsieur Bastien CORITON est élu 5^{ème} membre du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime siégeant au Bureau.

Les résultats sont portés au procès-verbal ci-joint.

Le président du conseil d'administration,



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MAI 2015

PROCES-VERBAL DE L'ELECTION
DES VICE-PRESIDENTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DU 5^{EME} MEMBRE SIEGEANT AU BUREAU

Le mercredi 27 mai 2015, sous la présidence de Monsieur André GAUTIER, les membres du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime procèdent à l'élection des vice-présidents du conseil d'administration et du 5^{ème} membre siégeant au Bureau du conseil d'administration, dans les conditions fixées par l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales.

~~Monsieur/ Madame~~..... est déclaré secrétaire de séance.

Election 1^{er} vice-président

Tour de scrutin : 1^{er}

Les candidatures suivantes ont été formulées :

- 1- M. Sébastien Tassegrie.....
- 2-
- 3-

Après avoir fait procéder aux opérations de vote à main levée, les résultats sont les suivants :

	En chiffres	En lettres
Inscrits :	17	Dix sept
Votants :	17	Dix sept
Abstentions :	0	Zéro.
Majorité absolue :	9	Neuf

Nom et prénom	En chiffres	En lettres
M. Sébastien Tardieu	17	Dià sept
.....		
.....		
.....		

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des voix, un second tour est organisé (*raier si inutile*).

*
**

Tour de scrutin : 2^{ème} (*raier si inutile*)

Les résultats sont les suivants :

	En chiffres	En lettres
Inscrits :		
Votants :		
Abstentions :		
Majorité absolue :		

Nom et prénom	En chiffres	En lettres
M. Sébastien Tardieu	17	Dix Sept.
.....		
.....		
.....		

- Monsieur / ~~Madame~~ Sébastien Tardieu
 ayant obtenu la majorité relative/absolue est élu(e) 1^{er} vice-président.

*

**

Election 2^{ème} vice-président

Tour de scrutin : 1^{er}

Les candidatures suivantes ont été formulées :

- 1- Mme Sophie Allouis
- 2-
- 3-

Après avoir fait procéder aux opérations de vote à main levée, les résultats sont les suivants :

	En chiffres	En lettres
Inscrits :	17	Dix Sept
Votants :	17	Dix Sept
Abstentions :	0	Zéro
Majorité absolue :	9	Neuf

Nom et prénom	En chiffres	En lettres
Mme... Sophie... Allouis	17	Dix Sept
.....		
.....		
.....		

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des voix, un second tour est organisé (*razer si inutile*).

*

**

Tour de scrutin : 2^{ème} (*razer si inutile*)

Les résultats sont les suivants :

	En chiffres	En lettres
Inscrits :		
Votants :		
Abstentions :		
Majorité absolue :		

Nom et prénom	En chiffres	En lettres
Mme Sophie Allais	17	Dix Sept
.....		
.....		
.....		

- Monsieur / Madame Sophie Allais.....
 ayant obtenu la majorité relative/absolue est élu(e) 2^{ème} vice-président.

*

**

Election 3^{ème} vice-président

Tour de scrutin : 1^{er}

Les candidatures suivantes ont été formulées :

- 1- M. Gérard Jouan.....
- 2-
- 3-

Après avoir fait procéder aux opérations de vote à main levée, les résultats sont les suivants :

	En chiffres	En lettres
Inscrits :	17	Dix Sept
Votants :	17	Dix Sept
Abstentions :	0	Zéro
Majorité absolue :	9.	Neuf

Nom et prénom	En chiffres	En lettres
M. Gerard Pivan	17	Dix Sept
.....		
.....		
.....		

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des voix, un second tour est organisé (*razer si inutile*).

*
**

Tour de scrutin : 2^{ème} (*razer si inutile*)

Les résultats sont les suivants :

	En chiffres	En lettres
Inscrits :		
Votants :		
Abstentions :		
Majorité absolue :		

Nom et prénom	En chiffres	En lettres
M. Gérard Jovan	17	Dix Sept.
.....		
.....		
.....		

- Monsieur / Madame ... GÉRARD JOVAN
 ayant obtenu la majorité relative/absolue est élu(e) 3^{ème} vice-président.

*

**

Election 5^{ème} membre

Tour de scrutin : 1^{er}

Les candidatures suivantes ont été formulées :

- 1- M. Bastien Cauton
- 2-
- 3-

Après avoir fait procéder aux opérations de vote à main levée, les résultats sont les suivants :

	En chiffres	En lettres
Inscrits :	17	Dix Sept
Votants :	17	Dix Sept
Abstentions :	0	Zéro
Majorité absolue :	9	Neuf

Nom et prénom	En chiffres	En lettres
M. Bastien Couzon	17	Dix Sept
.....		
.....		
.....		

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des voix, un second tour est organisé (*razer si inutile*).

*
**

Tour de scrutin : 2^{ème} (*razer si inutile*)

Les résultats sont les suivants :

	En chiffres	En lettres
Inscrits :		
Votants :		
Abstentions :		
Majorité absolue :		

Nom et prénom	En chiffres	En lettres
M. Bastien Gauton	17	Dix Sept.
.....		
.....		
.....		

- Monsieur / Madame Bastien Gauton.....
 ayant obtenu la majorité relative/absolue est élu(e) 5^{ème} membre siégeant au Bureau du conseil
 d'administration.

Fait à Yvetot, le 27 mai 2015.

Le président du conseil d'administration,

André GAUTIER

Le secrétaire,

~~.....~~

- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
17
- Pouvoir :
-
- Votants :
17

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICES-PRESIDENTS

Le 27 mai 2015, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 11 mai 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 17 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

MM. Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Luc LEMONNIER, Daniel MARECHAL, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE, Jean-Pierre THEVENOT.

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU, Florence DURANDE, Agnès FIRMIN LE BODO, Blandine LEFEBVRE, Florence THIBAUDEAU-RAINOT.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Hervé TESNIERE, le Capitaine Luc TACONNET, le Caporal Thomas BRU.

III. Membre de droit :

M. Jean-Marc MAGDA, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoir :

-

Étaient absents excusés :

MM. Dominique PROUST, Payeur départemental, le Capitaine Samuel PERDRIX - représenté, le Capitaine André HENRY, l'Adjudant-chef Hervé PASQUIER.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

L'article L 1424-27 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales dispose des indemnités maximales votées par le Conseil d'administration pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président « *Les indemnités maximales votées par le conseil d'administration du service d'incendie et de secours pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par référence au barème prévu, en fonction de la population du département, pour les indemnités des conseillers généraux par l'article L. 3123-16 dans la limite de 50 % pour le président et de 25 % pour chacun des vice-présidents.* » Il est proposé d'attribuer, des indemnités de fonctions aux taux maxima au profit du président (50% de 2 661,04 € brut/mois) et pour chacun des trois vice-présidents (25% de 2661,04 € brut/mois) du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, à compter du 27 mai 2015.

*
**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier.

Le président du conseil d'administration,



André GAUTIER



- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
17
- Pouvoir :
-
- Votants :
17

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELEGATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT

Le 27 mai 2015, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 11 mai 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 17 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

MM. Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Luc LEMONNIER, Daniel MARECHAL, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE, Jean-Pierre THEVENOT.

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU, Florence DURANDE, Agnès FIRMIN LE BODO, Blandine LEFEBVRE, Florence THIBAUDEAU-RAINOT.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Hervé TESNIERE, le Capitaine Luc TACONNET, le Caporal Thomas BRU.

III. Membre de droit :

M. Jean-Marc MAGDA, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoir :

-

Étaient absents excusés :

MM. Dominique PROUST, Payeur départemental, le Capitaine Samuel PERDRIX - représenté, le Capitaine André HENRY, l'Adjudant-chef Hervé PASQUIER.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

L'article L 1424-30 du CGCT dispose que « *Le président du conseil d'administration est chargé de l'administration du service départemental d'incendie et de secours. À ce titre, il prépare et exécute les délibérations du conseil d'administration. Il passe les marchés au nom de l'établissement, reçoit en son nom les dons, legs et subventions. Il représente l'établissement en justice et en est l'ordonnateur. Il nomme les personnels du service d'incendie et de secours.*

Le président du conseil d'administration peut, en outre, par délégation du conseil d'administration, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, être chargé de procéder, dans les limites déterminées par le conseil d'administration, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires. Il peut recevoir délégation pour prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2. Il informe le conseil d'administration des actes pris dans le cadre de cette délégation. Il peut être chargé de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services pouvant être passés selon une procédure adaptée. Il peut être chargé de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

Il peut déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux membres du bureau du conseil d'administration. Cette délégation subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée.

En cas d'absence ou d'empêchement de toute nature, le président du conseil d'administration est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par le premier vice-président et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, par un autre vice-président. En cas de vacance simultanée des sièges du président et des vice-présidents, le conseil d'administration est convoqué en urgence par le doyen d'âge pour procéder à l'élection d'un nouveau bureau. »

Aussi, je sollicite une délégation, pour la durée de mon mandat, des attributions prévues par la loi, permettant de :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants,
- réaliser les emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et souscrire des lignes de trésorerie.

Cette délégation suppose notamment :

- le lancement des consultations adéquates auprès d'établissements financiers,
- la passation de tous les actes nécessaires, dont la signature des contrats associés.
- intenter devant l'ensemble des juridictions administratives, civiles ou pénales, les actions en justice au nom de l'établissement et de défendre à toute action menée contre celui-ci.

Cette délégation comprend notamment :

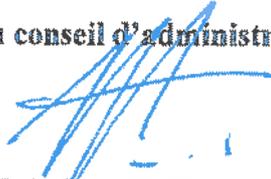
- la rédaction de tous actes et pièces produites devant les différentes juridictions,
- la faculté d'exercer l'ensemble des voies de recours à l'encontre des décisions de justice intéressant l'établissement,
- la possibilité de se constituer partie civile au nom et pour le compte de l'établissement,
- la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

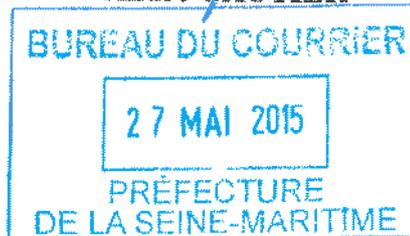
*

**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier.

Le président du conseil d'administration,


André CAUTIER



- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
17
- Pouvoir :
-
- Votants :
17

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELEGATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU BUREAU

Le 27 mai 2015, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 11 mai 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 17 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

MM. Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Luc LEMONNIER, Daniel MARECHAL, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE, Jean-Pierre THEVENOT.

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU, Florence DURANDE, Agnès FIRMIN LE BODO, Blandine LEFEBVRE, Florence THIBAUDEAU-RAINOT.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Hervé TESNIERE, le Capitaine Luc TACONNET, le Caporal Thomas BRU.

III. Membre de droit :

M. Jean-Marc MAGDA, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoir :

-

Étaient absents excusés :

MM. Dominique PROUST, Payeur départemental, le Capitaine Samuel PERDRIX - représenté, le Capitaine André HENRY, l'Adjudant-chef Hervé PASQUIER.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

L'article L 1424-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires relatives à l'administration du Service départemental d'incendie et de secours (Sdis).

Le conseil d'administration n'est, cependant, pas tenu d'exercer lui-même l'ensemble de ses attributions. En effet, l'article L 1424-27 alinéa 4 du CGCT précise que « *le Conseil d'administration peut déléguer une partie de ses attributions au bureau, à l'exception des délibérations relatives à l'adoption du budget et du compte administratif en application des dispositions des articles L 1612-1 à L 1612-20, ainsi que celles visées aux articles L 1424-26 et L 1424-35.* ».

Ces domaines d'attributions ne pouvant être délégués concernent, les orientations budgétaires, les contributions des communes, des EPCI et du Département au budget du Sdis (principe, modalités de calcul, montant, paiement, ...), le budget, le compte administratif, le compte de gestion, les décisions modificatives, le nombre de sièges et leur répartition six mois avant le renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale.

Ces dispositions introduisent donc la faculté pour le conseil d'administration d'accorder au bureau, des délégations de domaines relevant de ses attributions et ce dans un souci de faciliter la gestion, la rapidité et la continuité des décisions nécessaires à l'administration du Sdis.

*

**

En application des dispositions précitées et sous réserves des compétences déléguées par le conseil d'administration au président, pour la durée de son mandat, il vous est donc proposé de déléguer au bureau, les attributions du conseil d'administration du Sdis, à l'exception :

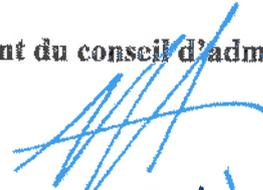
- de l'adoption du budget primitif et des budgets supplémentaires,
- de l'approbation du compte administratif et du compte de gestion du comptable de l'établissement,
- des décisions relatives aux autorisations de programmes et aux crédits de paiement,
- des décisions relatives à la fixation des modalités de calcul des contributions des collectivités locales au financement du Sdis,
- des avis sur le règlement opérationnel, le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques et sur l'organisation du corps départemental et sa dissolution,
- des décisions relatives à la fixation des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président,
- des décisions relatives à la fixation des indemnités du payeur départemental,
- des décisions relatives à l'organisation des services et à la création d'emplois,
- des décisions relatives aux modifications apportées à la composition du conseil d'administration six mois avant le renouvellement de ses membres,
- du règlement intérieur du conseil d'administration.

Il sera rendu compte annuellement des décisions prises par le bureau dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées.

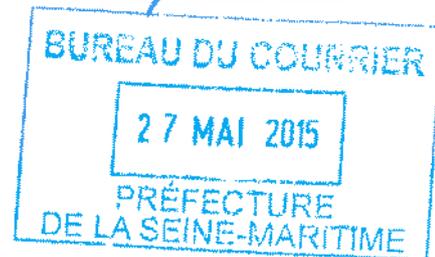
*
**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier.

Le président du conseil d'administration,



André GAUTIER



- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents
17
- Pouvoir :
.
- Volants :
17

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

Le 27 mai 2015, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 11 mai 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 17 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

MM. Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Luc LEMONNIER, Daniel MARECHAL, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE, Jean-Pierre THEVENOT.

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU, Florence DURANDE, Agnès FIRMIN LE BODO, Blandine LEFEBVRE, Florence THIBAUDEAU-RAINOT.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Hervé TESNIERE, le Capitaine Luc TACONNET, le Caporal Thomas BRU.

III. Membre de droit :

M. Jean-Marc MAGDA, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoir :

-

Étaient absents excusés :

MM. Dominique PROUST, Payeur départemental, le Capitaine Samuel PERDRIX - représenté, le Capitaine André HENRY, l'Adjudant-chef Hervé PASQUIER.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

En application des articles L 1424-29 et R 1424-16 du code général des collectivités territoriales, le conseil d'administration fixe son règlement intérieur, sur proposition de son président.

Ce règlement précise les règles générales d'organisation et de fonctionnement du conseil.

Il est proposé deux modifications au règlement intérieur, portées **en rouge** :

- la présence des personnes compétentes pour l'examen des rapports,
- la dématérialisation complète de l'envoi des documents (convocations, ordres du jour et rapports).

J'ai l'honneur de vous proposer :

- d'adopter le règlement intérieur du conseil d'administration, joint en annexe avec les modifications proposées.

*

**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier.

Le président du conseil d'administration,


André GAUTIER
BUREAU DU COURRIER
27 MAI 2015
PRÉFECTURE
DE LA SEINE-MARITIME



**Sapeurs-Pompiers
de Seine-Maritime**

**REGLEMENT INTERIEUR
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

SOMMAIRE

CHAPITRE I : Objet	3
Art. 1 : Compétences	3
Art. 2 : Publicité des actes	3
CHAPITRE II : Composition	3
Art. 3 : Composition – Administrateurs	3
Art. 4 : Les autres membres	4
Art. 5 : Renouvellement	4
Art. 6 : Absence, empêchement et vacance	4
Art. 7 : Le Président	5
CHAPITRE III : Réunions	5
Art. 8 : Convocation	5
Art. 9 : Urgence	6
Art. 10: Présence, représentation et procuration	6
Art. 11: Ordre du jour	6
Art. 12: Quorum	6
CHAPITRE IV : Organisation des séances	7
Art. 13 : Direction	7
Art. 14 : Secrétariat des séances	7
Art. 15 : Déroulement des séances	7
Art. 16 : Vote	7
Art. 17 : Procès-verbal	7
CHAPITRE V : Commissions	8
Art. 18 : Création	8
CHAPITRE VI : Dispositions diverses	8
Art. 19 : Frais de déplacement des élus	8
Art. 20 : Modification du règlement intérieur	8
Art. 21 : Entrée en vigueur – Exécution	8

REGLEMENT INTERIEUR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

CHAPITRE I : OBJET

Le présent règlement a pour objet de fixer les conditions de fonctionnement du conseil d'administration et du Bureau du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76).

Art. 1 : Compétences

Le conseil d'administration dont le siège est situé à la direction départementale à Yvetot (76) règle par ses délibérations les affaires relatives à l'administration du Sdis 76, comme prévu dans les articles L1424-29 et R1424-16 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Il vote le budget et détermine le calcul et les modalités des contributions financières des collectivités locales et EPCI.

Il donne son avis sur les questions pour lesquelles cet avis est prévu par la loi :

- Il donne un avis sur le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR)
- Il donne un avis sur le règlement opérationnel et définit les moyens consacrés aux actions de prévention des risques de sécurité civile.

Art. 2 : Publicité des actes

Les délibérations ainsi que les actes du président qui ont un caractère réglementaire sont publiés au recueil des actes administratifs du Sdis 76. Ce dernier a une périodicité trimestrielle.

CHAPITRE II : COMPOSITION

Art. 3 : Composition – Administrateurs

Conformément aux articles L1424-24, L1424-24-1, L1424-24-2 et L1424-24-3 du CGCT, le conseil d'administration comprend quinze membres au moins et trente membres au plus.

Les sièges des membres ayant voix délibérante sont répartis entre, d'une part, le Département, et, d'autre part, les communes et établissements publics de coopération intercommunale. Le nombre des sièges attribués au Département ne peut être inférieur aux trois cinquièmes du nombre total des sièges, celui des sièges attribués aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale ne peut être inférieur au cinquième du nombre total de sièges.

Ainsi, suite au dernier renouvellement général, le conseil d'administration comprend 11 membres élus par le conseil général de la Seine-Maritime, 4 membres élus représentant les communes et 2 membres élus représentant les établissements publics de coopération intercommunale ou EPCI.

Art. 4 : Les autres membres

Le Préfet ou son représentant, membre du corps préfectoral, assiste de plein droit aux séances du conseil d'administration.

Assistent, en outre, aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative en application de l'article L1424-24-5 du CGCT :

- le directeur départemental des services d'incendie et de secours,
- le médecin-chef du service,
- un officier de sapeur-pompier professionnel élu,
- un sapeur-pompier professionnel non officier élu,
- un officier de sapeur-pompier volontaire élu,
- un sapeur-pompier volontaire non officier élu,
- le président de l'union départementale des sapeurs-pompiers.

Le comptable de l'établissement est convoqué aux séances.

Le directeur départemental adjoint est également présent lors des séances.

Peuvent également assister aux réunions du conseil d'administration, les personnes compétentes pour l'examen des rapports.

Art. 5 : Renouvellement

Selon les dispositions de l'article L1424-26 du CGCT, le conseil d'administration délibère, dans les six mois qui précèdent le renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale, sur le nombre et la répartition de ses sièges qui sont arrêtés par le représentant de l'État dans le département au vu de cette délibération.

L'article R1424-2 du CGCT précise que les membres du conseil d'administration sont saisis de propositions en ce sens quinze jours au moins avant de délibérer. L'article R1424-3 du CGCT précise qu'à défaut de réception de cette délibération du conseil d'Administration dans un délai de quinze jours après la date fixée par cet article, ou lorsque la délibération transmise ne permet pas de fixer la répartition des sièges et la pondération des suffrages, le Préfet adresse au conseil d'administration une mise en demeure de délibérer dans les quinze jours. A défaut de réception de cette délibération dans un délai d'un mois à compter de cette mise en demeure, le Préfet arrête la répartition des sièges et la pondération des suffrages.

Art. 6 : Absence, empêchement et vacance

En cas d'absence, un membre titulaire peut être représenté lors des séances par son suppléant. Chaque membre ne peut disposer que d'une seule procuration (articles L1424-24-4 et R1424-16 du CGCT).

L'article R1424-15 du CGCT prévoit qu'en cas de vacance d'un siège de représentant titulaire du Département, des communes, des établissements publics de coopération intercommunale ou de sapeurs-pompiers, le titulaire est remplacé par son suppléant pour la durée du mandat restant à courir. Lorsque le titulaire ne peut pas être remplacé par son suppléant ou à défaut son suivant de liste, il est procédé à une élection partielle pour la durée du mandat restant à courir, lorsque celle-ci excède six mois.

Art. 7 : Le Président

Comme le précise l'article L1424-27 du CGCT, le Conseil d'administration est présidé par le président du conseil général ou l'un des membres du conseil d'administration désigné par le président du conseil général après le renouvellement des représentants du Département et celui des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale. Cette désignation se fait par un arrêté du président du conseil général.

En application de l'article L1424-30 du CGCT, en cas d'absence, d'empêchement de toute nature du président, le 1er vice-président exerce ses attributions dans la plénitude des fonctions attribuées au président.

En cas d'absence ou d'empêchement du 1er vice-président en même temps que du président, un autre vice-président assure les fonctions dans les mêmes conditions. En cas d'absence simultanée des sièges du président et des vice-présidents, le conseil d'administration est convoqué en urgence par le doyen d'âge pour procéder à l'élection d'un nouveau Bureau.

CHAPITRE III : REUNIONS

Art. 8 : Convocation

Le conseil d'administration est convoqué par le président. Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par semestre (CGCT L 1424-28).

L'ensemble des transmissions de documents relatif au conseil d'administration (convocations, rapports et ordres du jour) se fait par voie électronique.

À cette fin, les membres du conseil d'administration doivent transmettre au groupement de l'administration générale et des affaires juridiques, une adresse courriel sur laquelle ils souhaitent recevoir les documents. Dès lors qu'une convocation ou un ordre du jour a été transmis, il appartient aux membres du conseil d'administration d'en accuser réception.

~~Les membres du conseil d'administration qui souhaitent recevoir les convocations et ordres du jour en version papier doivent en faire la demande par écrit.~~

La convocation mentionne le jour, l'heure et le lieu de la réunion. Elle est adressée, sous quelque forme que ce soit, au moins douze jours francs avant la date de la réunion, simultanément aux titulaires et aux suppléants, à l'adresse indiquée par leurs soins. Les membres titulaires ont seuls la responsabilité de se faire représenter par leur suppléant.

Tout empêché d'assister à une séance est tenu d'en informer le président avant la séance.

Sur décision du président du conseil d'administration et de manière exceptionnelle, la présence des titulaires et de leur suppléant peut être demandée.

Art. 9 : Urgence

En cas d'urgence, le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président, à l'initiative de celui-ci ou sur demande du Préfet ou de cinq de ses membres, sur un ordre du jour déterminé. Le conseil d'administration se réunit de plein droit le troisième jour suivant l'envoi de la convocation au préfet et à ses membres.

Art. 10: Présence, représentation et procuration

Si le suppléant est lui-même indisponible, l'administrateur titulaire a la possibilité de donner procuration à un titulaire de son choix pour voter en son nom, sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Cependant, si un administrateur titulaire initialement empêché, ayant donné procuration, assiste finalement à la séance, il peut alors notifier sa décision verbalement et ainsi récupérer son pouvoir écrit.

Art. 11: Ordre du jour

Le président fixe l'ordre du jour et peut également inscrire au début de chaque séance des questions complémentaires sur lesquelles il y a lieu de délibérer rapidement. Des rapports écrits portant sur les questions inscrites à l'ordre du jour sont transmis aux membres du conseil ainsi qu'à leurs suppléants, six jours francs au moins avant la date de la réunion. Les membres du conseil se munissent des rapports afin d'en délibérer.

Dans un souci d'information des membres, le recours aux questions diverses doit rester occasionnel. En outre, les sujets traités sous cette rubrique ne doivent pas revêtir un caractère important pour la collectivité.

L'envoi de l'ordre du jour et des rapports se fait en application des dispositions de l'article 8 alinéa 4 du présent règlement.

Art. 12: Quorum

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Le quorum doit être apprécié pour chacune des délibérations et après chaque suspension de séance.

En cas de défaut de quorum, le président procède à une nouvelle convocation des membres du conseil d'administration dans les conditions évoquées préalablement à l'article 9.

Lors de cette nouvelle séance, le conseil d'administration délibérera valablement quel que soit le nombre d'administrateurs présents, sur l'ensemble des affaires ou affaires restant à traiter, en cas de défaut de quorum au cours d'une séance.

CHAPITRE IV : ORGANISATION DES SEANCES

Art. 13 : Direction

Le président assure la présidence des séances et dirige les délibérations. Il maintient l'ordre des discussions et assure la police des séances. Il rappelle à l'ordre tout membre qui entrave le déroulement de la séance de quelque manière que ce soit. En cas d'absence du président, le 1^{er} vice-président préside le conseil d'administration.

Art. 14 : Secrétariat des séances

Le secrétariat des séances est assuré par le directeur départemental assisté par le ou les fonctionnaires qu'il désigne à cette fin.

Art. 15 : Déroulement des séances

Le président appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour et les soumet à l'approbation du conseil. Chaque affaire fait l'objet d'une présentation orale. La parole est accordée par le président aux membres qui la demandent.

A la demande de la majorité des membres, une question inscrite à l'ordre du jour peut-être renvoyée à une séance ultérieure.

Si une délibération paraît de nature à affecter la capacité opérationnelle du Service départemental d'incendie et de secours ou à la bonne distribution des moyens, le préfet peut demander une nouvelle délibération.

Les séances ne sont pas publiques.

Art. 16 : Vote

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des membres présents. Le président a voix prépondérante. Le conseil d'administration vote selon l'une des modalités suivantes:

- à main levée,
- au scrutin public sur demande d'un sixième des membres présents,
- au scrutin secret sur demande du président ou du tiers des membres présents. Seuls les élus ayant voix délibérative peuvent voter.

Art. 17 : Procès-verbal

Les séances du conseil d'administration donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal signé par le président. Ce procès-verbal est transmis aux membres titulaires et aux suppléants dans un délai d'un mois à compter de la date de séance.

Le procès-verbal est diffusé par voie électronique à l'adresse courriel fournie par les membres du conseil dans les conditions fixées à l'article 8 alinéa 4.

CHAPITRE V : COMMISSIONS

Art. 18 : Création

Le conseil d'administration peut décider, sur proposition du président, de créer une ou plusieurs commissions permanentes ou temporaires chargées d'étudier une question particulière.

CHAPITRE VI : DISPOSITIONS DIVERSES

Art. 19 : Frais de déplacement des élus

Les frais de déplacement et de séjour supportés par les membres du conseil d'administration à l'occasion des réunions de ce conseil ou de tout organisme dont ils font partie ès qualité sont remboursés dans les conditions prévues par le décret n°919573 du 19 juin 1991 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Art. 20 : Modification du règlement intérieur

Les modifications du présent règlement doivent être proposées par écrit par le président ou bien la moitié des membres dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Ces dispositions sont inscrites à l'ordre du jour d'une séance.

Art. 21 : Entrée en vigueur – Exécution

Le règlement du conseil d'administration du Sdis 76 est abrogé et remplacé. Le présent règlement entre en vigueur dès que la délibération, décidant de son adoption, devient exécutoire.

YVETOT, LE

Le président du conseil d'administration,

André GAUTIER

N°2015-CA-26

- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
17
- Pouvoir :
-
- Votants :
17

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SIEGEANT AU SEIN DES INSTANCES DE GESTION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

Le 27 mai 2015, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 11 mai 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 17 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

MM. Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Luc LEMONNIER, Daniel MARECHAL, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE, Jean-Pierre THEVENOT.

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU, Florence DURANDE, Agnès FIRMIN LE BODO, Blandine LEFEBVRE, Florence THIBAudeau-RAINOT.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Hervé TESNIERE, le Capitaine Luc TACONNET, le Caporal Thomas BRU.

III. Membre de droit :

M. Jean-Marc MAGDA, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoir :

-

Étaient absents excusés :

MM. Dominique PROUST, Payeur départemental, le Capitaine Samuel PERDRIX - représenté, le Capitaine André HENRY, l'Adjudant-chef Hervé PASQUIER.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

I. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Conformément à l'article 22-I-6° et 22-II du code des marchés publics, la commission d'appel d'offres (CAO) des services départementaux d'incendie et de secours de la Seine-Maritime est composée du président du conseil d'administration ou de son représentant et de 2 à 4 membres titulaires et suppléants désignés au sein du conseil d'administration.

Les membres à la CAO, sont également désignés pour siéger :

- au sein des jurys de concours et de marchés de maîtrise d'œuvre passés sur appel d'offres, procédure négociée ou dialogue compétitif, conformément aux articles 22, 24 et 74 du code des marchés publics,
- au sein des jurys pour les marchés de conception-réalisation conformément à l'article 69 du code des marchés publics.

Il est proposé de fixer à 2 titulaires et 2 suppléants, le nombre de membres de la CAO du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) et de procéder à leur désignation.

*

**

II. REPRESENTATION AU SEIN DES INSTANCES PARITAIRES

1 – COMITÉ TECHNIQUE

Le comité technique (CT) concerne l'ensemble des personnels ; les sapeurs-pompiers professionnels comme les agents relevant des autres filières (administrative, technique et médico-sociale principalement).

Il a vocation à être consulté pour avis sur les questions relatives :

- 1° A l'organisation et au fonctionnement des services ;
- 2° Aux évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels ;
- 3° Aux grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences ;
- 4° Aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents ;
- 5° A la formation, à l'insertion et à la promotion de l'égalité professionnelle ;
- 6° Aux sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.

Les comités techniques sont également consultés sur les aides à la protection sociale complémentaire, lorsque la collectivité territoriale ou l'établissement public en a décidé l'attribution à ses agents, ainsi que sur l'action sociale.

Les incidences des principales décisions à caractère budgétaire sur la gestion des emplois font l'objet d'une information des comités techniques.

L'autorité territoriale présente au moins tous les deux ans au comité technique un rapport sur l'état de la collectivité, de l'établissement ou du service auprès duquel il a été créé. Ce rapport indique les moyens budgétaires et en personnel dont dispose cette collectivité, cet établissement ou ce service. Il dresse notamment le bilan des recrutements et des avancements, des actions de formation, des demandes de travail à temps partiel. Il rend compte des conditions dans lesquelles la collectivité ou l'établissement respecte ses obligations en matière de droit syndical. Il présente des données relatives aux cas et conditions de recrutement, d'emploi et d'accès à la formation des agents non titulaires. La présentation de ce rapport donne lieu à un débat.

A partir des éléments contenus dans le rapport sur l'état de la collectivité, une négociation est conduite entre l'autorité territoriale et les organisations syndicales afin de promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en matière de recrutement, de rémunération, de formation, de promotion et de mobilité. L'autorité territoriale arrête un plan pluriannuel pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois d'encadrement supérieur de la fonction publique territoriale, qui est soumis au comité technique.

Le CT a également connaissance d'un rapport annuel sur le nombre de fonctionnaires mis à disposition auprès d'autres administrations, sur l'emploi des personnes handicapées et le déroulement des contrats aidés (contrat d'accompagnement dans l'emploi notamment).

Le bureau du conseil d'administration, par délibération du 11 septembre 2014, a fixé à six le nombre de représentants titulaires du personnel ; suite au renouvellement du conseil d'administration du Sdis 76 en ses représentants du Département, il appartient au président du conseil d'administration de désigner les six membres représentant l'administration et leurs suppléants (art. 4 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités locales et de leurs établissements publics) ainsi que de désigner le président de l'instance.

Les membres désignés sont présentés par le président du conseil d'administration.

*

**

2 – COMITE D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) concerne l'ensemble des personnels : les sapeurs-pompiers professionnels et les agents relevant des autres filières (administrative, technique et médico-sociale principalement).

Il a pour mission de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail, notamment en ce qui concerne :

- l'observation des prescriptions législatives et réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité,
- les méthodes et techniques de travail et le choix des équipements de travail dès lors qu'ils sont susceptibles d'avoir une influence directe sur la santé des agents,
- les projets d'aménagement, de construction et d'entretien des bâtiments au regard des règles d'hygiène et de sécurité, et de bien-être au travail,
- aux mesures prises en vue de faciliter l'adaptation des postes de travail aux personnes reconnues travailleurs handicapés et aux mesures prises, en application du décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions, afin de permettre le reclassement de ces fonctionnaires,
- aux mesures d'aménagement des postes de travail permettant de favoriser l'accès des femmes à tous les emplois ou nécessaires aux femmes enceintes,
- l'amélioration des conditions de travail.

Le CHSCT procède en outre à l'analyse des risques professionnels auxquels sont exposés les agents des services entrant dans son champ de compétence. A cette fin, il délibère chaque année sur un rapport relatif à l'évolution des risques professionnels, présenté par le président du CHSCT.

Il est informé pour avis de la désignation des conseillers et assistants de prévention.

Il a également un rôle de suggestion de toutes mesures destinées à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et à assurer l'instruction des agents dans ce domaine. À ce titre, il coopère à la préparation des actions de formation et veille à leur mise en œuvre.

Il est consulté sur les règlements et consignes de sécurité ou autre document émanant de la même autorité qui sont éventuellement discutés en son sein. Il procède à l'examen des observations consignées par les agents, et éventuellement par les usagers, sur les registres d'hygiène et de sécurité, qui sont mis en place à la direction, dans les groupements territoriaux et dans les centres d'incendie et de secours. Il est également informé des observations formulées par les fonctionnaires chargés de mission d'inspection.

De la même manière, le rapport annuel du service de médecine préventive est soumis pour examen du CHSCT par le président du CHSCT ainsi que le programme annuel de prévention des risques professionnels. Il fixe la liste détaillée des actions qu'il apparaît souhaitable d'entreprendre au cours de l'année à venir. A ce titre, ce programme pourrait utilement préciser les conditions d'exécution de ces actions et l'estimation de leur coût.

Le nombre de membres titulaires représentant du personnel a été fixé à trois par délibération du bureau du conseil d'administration du 11 septembre 2014 ; suite au renouvellement du conseil d'administration du Sdis 76 en ses représentants du Département, il appartient donc au président du conseil d'administration de désigner ces trois membres représentant l'administration et leurs suppléants (art.32 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale).

Les membres désignés sont présentés par le président du conseil d'administration.

*
**

3 – COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS DE CATÉGORIE C

La commission administrative paritaire (CAP) est consultée pour avis sur les questions d'ordre individuel concernant les sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C (avancements d'échelon, de grade, positions statutaires, notation, promotion interne, mobilité avec changement de résidence ou de situation, refus de temps partiel (sur saisine de l'agent), reclassements, licenciement pour insuffisance professionnelle, refus de démission et perte d'emploi.

La commission administrative paritaire peut également siéger en conseil de discipline.

Sa composition est, en application des dispositions du décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités locales et de leurs établissements publics, fixée à six membres représentant l'administration et leurs suppléants.

Les membres représentant l'administration ou l'autorité territoriale sont désignés en respectant une proportion minimale de 40% de personnes de chaque sexe conformément à l'article 54 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012.

Ainsi, suite au renouvellement partiel du conseil d'administration du Sdis 76 en ses représentants du Département, il appartient donc au président du conseil d'administration de désigner les cinq membres titulaires représentant l'administration et les six suppléants. La présidence de la CAP est assurée par le président du conseil d'administration.

Les membres désignés sont présentés par le président du conseil d'administration.

*
**

III. DÉSIGNATION DES MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV), institué auprès du Service départemental d'incendie et de secours par l'article R. 1424-23 du code général des collectivités territoriales, est compétent pour donner un avis sur toutes les questions relatives aux sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental, à l'exclusion de celles intéressant la discipline.

Préalablement à toute décision de l'autorité territoriale d'emploi, il est obligatoirement saisi pour avis sur :

- les refus d'engagement ou de renouvellement d'engagement,
- l'avancement de grade jusqu'au grade de capitaine,
- l'avancement de grade des infirmiers sapeurs-pompiers volontaires,
- la validation de l'expérience et des formations des sapeurs-pompiers volontaires,
- le règlement intérieur du corps départemental,
- le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques,
- toute question relative à la santé et à la sécurité impliquant les sapeurs-pompiers volontaires.

Le CCDSPV est présidé par le président du conseil d'administration et est composé aux termes de l'arrêté du 7 novembre 2005 modifié « [...] d'un nombre égal de représentants de l'administration et de représentants élus des sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental.

Les représentants de l'administration sont ceux siégeant au comité technique paritaire du service départemental d'incendie et de secours auxquels s'ajoutent, si le nombre de représentants de l'administration au comité technique paritaire est inférieur à 7, des membres du conseil d'administration de l'établissement désignés ou élus en son sein selon des modalités qu'il définit.

[...] Lorsqu'ils n'en sont pas membres, le directeur départemental des services d'incendie et de secours, le médecin-chef du service de santé et de secours médical ainsi que le président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers, ou leurs représentants, assistent avec voix consultative aux séances du comité. »

Il est rappelé que le nombre de représentants de l'administration au comité technique est fixé à 6 et que le présent rapport en présente les membres.

La constitution du CCDSPV est arrêtée à sept représentants de l'administration et sept représentants du personnel, ainsi suite au renouvellement partiel du conseil d'administration du Sdis 76 en ses représentants du Département, il vous est donc demandé de bien vouloir désigner deux membres du conseil d'administration en son sein pour siéger au sein du CCDSPV, un titulaire et un suppléant,

Dans le cas où le président du conseil d'administration ne serait pas membre du comité technique mais eu égard à sa qualité de président de droit du CCDSPV, il vous est proposé de désigner un membre du conseil d'administration en son sein pour siéger au sein du CCDSPV en qualité de suppléant.

*

**

IV. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION AUX COMMISSIONS DE RÉFORME DES SAPEURS-POMPIERS

L'arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière fixe, en son article 7, une dérogation quant à la désignation des représentants de l'administration du Service départemental d'incendie et de secours.

Pour la commission départementale de réforme des sapeurs-pompiers professionnels, il est procédé à la désignation par les membres élus du conseil d'administration et en son sein, de deux représentants de l'administration pour siéger en qualité de titulaire à la commission.

Chaque titulaire a deux suppléants désignés dans les mêmes conditions.

Pour la commission départementale de réforme des sapeurs-pompiers volontaires prescrite par l'arrêté du 30 juillet 1992, il est procédé à la désignation d'un représentant des collectivités et établissements publics et de son suppléant par les membres élus du conseil d'administration et en son sein sur proposition du président du conseil d'administration.

Suite au renouvellement partiel du conseil d'administration du Sdis 76, en ses représentants du Département, il vous est donc proposé de bien vouloir :

- procéder à la désignation des deux représentants titulaires et de leurs suppléants pour la commission départementale de réforme des sapeurs-pompiers professionnels,
- procéder à la désignation du représentant titulaire et de son suppléant pour la commission départementale de réforme des sapeurs-pompiers volontaires.

*

**

V. REPRESENTATION AU SEIN DU FONDS DE SECOURS EXCEPTIONNEL

Afin de compléter les prestations assurées par le comité national des œuvres sociales (CNAS), les amicales ou l'Union départementale, le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime a créé, par délibération du conseil d'administration du 12 janvier 2010 un fonds de secours exceptionnel.

Ce fonds a vocation à aider les agents qui sont en difficulté et pour lesquels les prestations apportées par les autres structures ne sauraient suffire à leur permettre de retrouver un équilibre.

Ce fonds est réparti par la commission de secours exceptionnel qui est composée :

- d'un membre du conseil d'administration,
- d'un membre de la Direction,
- d'un membre des Ressources Humaines,
- de deux représentants du personnel,
(avec pour chaque membre, un titulaire et un suppléant)

Suite au renouvellement partiel du conseil d'administration du Sdis 76, en ses représentants du Département, il vous est donc demandé de bien vouloir :

- désigner deux membres du conseil d'administration, un en qualité de titulaire et un en qualité de suppléant afin de siéger à cette commission.

*
**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier et ont désigné les membres du conseil d'administration figurant au tableau ci-joint en annexe 1, pour siéger au sein des instances de gestion du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime.

Le président du conseil d'administration,


André GAUTIER
BUREAU DU COURRIER
27 MAI 2015
PRÉFECTURE
DE LA SEINE-MARITIME

Représentants des élus dans les instances de gestion du Sdis

Noms avec astérisque (*) = représentants des communes ou EPCI

Bureau du conseil d'administration
Pdt du CA : M. André GAUTIER
1 ^{er} V-Pdt : M. Sébastien TASSERIE
2 ^{ème} V-Pdt : Mme Sophie ALLAIS
3 ^{ème} V-Pdt : M. Gérard JOUAN*
5 ^{ème} membre : M. Bastien CORITON*

Commission d'appel d'offres (CAO) <i>Fait office aussi de commission MAPA¹</i>	
Titulaires	Suppléants
Président : M. André GAUTIER	
M. Sébastien TASSERIE (1^{er} V-Pdt)	Mme Cécile SINEAU PATRY
M. Bastien CORITON*	Mme Fabienne DUPARC

Cumité technique (CT) <i>Ces élus siégeront aussi au CCDSPV</i>	
Titulaires	Suppléants
Président : M. André GAUTIER	Mme Dominique TESSIER
M. Sébastien TASSERIE (1^{er} V-Pdt)	Mme Cécile SINEAU PATRY
Mme Sophie ALLAIS (2^{ème} V-Pdt)	M. Jean-Louis ROUSSELIN
M. Gérard JOUAN* (3^{ème} V-Pdt)	Mme Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO*
M. Jean-Pierre THEVENOT*	M. François GUEGAN*
M. Bastien CORITON*	Mme Fabienne DUPARC*

¹ MAPA : marché public passé en procédure adapté

Annexe 1

Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)	
Titulaires	Suppléants
Président : M. Sébastien TASSERIE (1^{er} V-Pdt)	Mme Cecile SINEAU PATRY
Mme Sophie ALLAIS (2^{ème} V-Pdt)	M. Jean-Louis ROUSSELIN
M. Didier REGNIER	Mme Nacera VIEUBLE

Commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie c (CAP)	
Titulaires	Suppléants
Président : M. André GAUTIER	Mme Dominique TESSIER
M. Sébastien TASSERIE (1^{er} V-Pdt)	M. Cécile SINEAU PATRY
Mme Sophie ALLAIS (2^{ème} V-Pdt)	M. Jean-Louis ROUSSELIN
M. Gérard JOUAN* (3^{ème} V-Pdt)	Mme Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO*
Mme Pierrette CANU	M. Frédéric MARCHE
M. Didier REGNIER	Mme Nacera VIEUBLE

Commission départementale de réforme des sapeurs-pompiers professionnels	
Titulaires	Suppléants
M. Gérard JOUAN* (3^{ème} V-Pdt)	M. Sébastien TASSERIE (1^{er} V-Pdt)
	Mme Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO*
Mme Pierrette CANU	M. Jean-Pierre THEVENOT*
	M. Frédéric MARCHE

Annexe 1

Comite consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) <i>Les membres élus sont ceux du CT auquel s'ajoute un membre supplémentaire</i>	
Titulaires	Suppléants
Président : M. André GAUTIER	Mme Dominique TESSIER
M. Sébastien TASSERIE (1 ^{er} V-Pdt)	Mme Cécile SINEAU PATRY
Mme Sophie ALLAIS (2 ^{ème} V-Pdt)	M. Jean-Louis ROUSSELIN
M. Gérard JOUAN* (3 ^{ème} V-Pdt)	Mme Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO*
M. Jean-Pierre THEVENOT*	M. François GUEGAN*
M. Bastien CORITON*	Mme Fabienne DUPARC*
M. Guillaume COUTEY*	Mme Dieynaba DIALLO*

Commission départementale de réforme des sapeurs-pompiers volontaires	
Titulaire	Suppléants
M. Gérard JOUAN* (3 ^{ème} V-Pdt)	Mme Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO*

Fonds de secours exceptionnel <i>Instance propre au Sdis 76</i>	
Titulaire	Suppléants
M. Sébastien TASSERIE (1 ^{er} V-Pdt)	Mme Cécile SINEAU PATRY

- Membres théoriques : 17
- Membres en exercice : 17
- Membres présents : 17
- Pouvoir : -
- Votants : 16

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014

Le 27 mai 2015, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 11 mai 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 17 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

MM. Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Luc LEMONNIER, Daniel MARECHAL, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE, Jean-Pierre THEVENOT.

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU, Florence DURANDE, Agnès FIRMIN LE BODO, Blandine LEFEBVRE, Florence THIBAudeau-RAINOT.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Hervé TESNIERE, le Capitaine Luc TACONNET, le Caporal Thomas BRU.

III. Membre de droit :

M. Jean-Marc MAGDA, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoir :

-

Étaient absents excusés :

MM. Dominique PROUST, Payeur départemental, le Capitaine Samuel PERDRIX - représenté, le Capitaine André HENRY, l'Adjudant-chef Hervé PASQUIER.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Le compte administratif est la traduction des résultats de l'exercice écoulé. Par rapport aux prévisions votées, il fait état des écritures budgétaires de l'exercice par section, tant en recettes qu'en dépenses, permettant ainsi de déterminer le résultat de clôture 2014.

Le présent rapport présentera les réalisations budgétaires sur 2014 par section, en débutant par la section de fonctionnement, avant d'explicitier le résultat 2014 à l'aune des soldes reportés l'an passé.

BUDGET PRINCIPAL

I - Section de fonctionnement

A) Dépenses de fonctionnement :

Le montant total des dépenses réalisées en 2014 s'élève à 85 843 927,95€, dont 79 411 527,19€ s'agissant des dépenses réelles de fonctionnement, soit un taux d'exécution de 90,33% par rapport aux prévisions. Ces dernières s'inscrivent en augmentation de 4,57% par rapport à 2013, sous l'effet d'une hausse des charges de personnel. Ces charges constituent le principal poste de dépenses au titre de la section, laquelle cristallise aussi les charges à caractère général nécessaires au fonctionnement du Service (administration générale, maintenance et entretien des bâtiments, véhicules et autres matériels...).

Numéro Chapitre	LIBELLE	Prévisions 2014	Réalisations 2014	% Réalisation
011	Charges à caractère général	13 433 509,30 €	12 557 346,84 €	93,48%
012	Charges de personnel	70 521 600,00 €	66 171 247,91 €	93,83%
65	Autres charges de gestion courante	704 500,00 €	584 885,30 €	83,02%
Total dépenses / gestion des services		84 659 609,30 €	79 313 480,05 €	93,68%
66	Frais financiers	61 000,00 €	59 264,18 €	97,15%
67	Charges exceptionnelles	57 000,00 €	38 782,96 €	68,04%
022	Dépenses imprévues	3 132 335,00 €	0,00 €	
Total dépenses réelles de fonctionnement		87 909 944,30 €	79 411 527,19 €	90,33%
023	Virement à la section d'investissement	2 036 131,29 €	<i>Sans objet</i>	
042	Opérations d'ordres entre sections	6 156 000,00 €	6 432 400,76 €	104,49%
TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		96 102 075,59 €	85 843 927,95 €	89,32%

Les charges à caractère général

Les dépenses réalisées à ce titre s'élèvent à 12 557 346,84€, soit près de 94% des crédits prévus. Elles représentent près de 16% des dépenses réelles de fonctionnement, en augmentation de 4% (0,520 M€) par rapport à 2013. Deux facteurs explicatifs à cette tendance : l'augmentation des versements aux organismes de formation du personnel (0,453 M€), exceptionnellement faibles en 2013 (0,268 M€) au regard des moyennes antérieures (0,469 M€ et 0,541 M€ en 2011

et 2012). L'autre facteur tient à la hausse des frais de nettoyage des locaux en 2014 (+ 0,164 M€) avec l'ouverture du centre d'incendie et de secours du Havre Nord et la mise en place d'équipes de garde dans certains centres.

Au-delà de cette tendance générale, figurent parmi les principaux postes les charges suivantes :

logement et formation des agents : les crédits mobilisés pour le logement des agents en service logé s'élevaient en 2014 à 1,420 M€ (charges diverses comprises). Ce poste de dépenses est en retrait par rapport à 2013 (-0,150 M€) avec la diminution du nombre de sapeurs-pompiers éligibles ; tendance qui va se poursuivre en 2015. La formation des agents a généré sur 2014 des versements aux organismes dédiés à hauteur de 0,453 M€, de même qu'une grande partie des frais de déplacements et de missions réglés sur l'exercice ; frais s'élevant au total à 0,315 M€.

maintenance et entretien du patrimoine immobilier : plus de 2 M€ ont été mobilisés au titre de la gestion des fluides, tandis que les prestations d'entretien et de réparation des bâtiments et terrains ont généré plus de 0,5 M€ de dépenses en 2014. Les frais de nettoyage des locaux représentent une dépense de 0,532 M€.

entretien et réparation du parc roulant : outre l'achat de fournitures diverses, 0,564 M€ a été mobilisé pour des prestations extérieures d'entretien et de réparation des véhicules (0,511 M€ en 2013). L'achat de carburant représente une dépense de 0,910 M€ (0,963 M€ en 2013).

A noter encore que les primes d'assurance représentent une dépense de 0,614 M€ (0,693 M€ en 2013), tandis que celle relative aux frais de télécommunications s'élève à 0,624 M€ (0,675 M€ en 2013).

Les charges de personnel

Les charges de personnel constituent une dépense totale de 66 171 247,91€ en 2014, soit 83,33% des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice. Elles s'inscrivent en augmentation de 5,23 % par rapport à l'an passé, sous l'effet conjugué de :

- la réforme des grilles indiciaires,
- la charge en plein exercice des recrutements 2013, notamment le recrutement de la seconde formation initiale des sapeurs-pompiers professionnels de 1ère classe,
- le paiement sur l'exercice, d'un train supplémentaire de vacances,
- la faible vacance de postes avec le développement d'une gestion prévisionnelle des emplois.

Malgré la hausse des dépenses observée, une partie des crédits provisionnés au budget pour faire face à des dépenses imprévues considérant ce contexte nouveau, n'a pas été consommée (4,350 M€).

Les autres charges de gestion courante

Ces charges représentent une dépense sur 2014 à hauteur 584 885,30€ (0,574 M€ en 2013).

Elles pointent essentiellement sur quatre postes :

la subvention d'équilibre du budget annexe de la restauration, d'un montant de 183 937,54€ en 2014 (0,156 M€ en 2013).

la contribution obligatoire au réseau Antares fixée à 258 374€ en 2014 (0,259 M€ en 2013) ;

le soutien aux associations, pour 88 263,50€ en 2014 (0,096 M€ en 2013). Les subventions versées l'ont été après délibération, aux structures suivantes :

- amicale du personnel de la direction du Sdis pour 32 000€,
- association du musée des sapeurs-pompiers de France pour 5 300€,
- œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France pour 2 000€ (et régularisation du versement de la subvention 2013 du même montant),
- union départementale des sapeurs-pompiers de Seine-Maritime pour 43 000€,
- organisation syndicales pour 3 963,50€.

les indemnités et frais de mission des élus, qui se chiffrent à 42 293,10€ en 2014 (0,046 M€ en 2013).

Les charges financières

Ces charges correspondent au remboursement des intérêts de la dette contractée et restent marginales compte tenu du faible encours de la dette du service. La dépense correspondante se chiffre en 2014 à 59 264,18€, sachant qu'aucun nouvel emprunt n'a été souscrit sur l'exercice.

Les charges exceptionnelles

D'un montant total de 38 782,96€, ces charges recouvrent des réalités différentes. Plusieurs dépenses ont trait à l'annulation par le Sdis de titres de recettes émis après contestation de facturation d'interventions par exemple. Certaines sont liées au remboursement de dommages collatéraux occasionnés en intervention.

Les opérations d'ordre entre sections

Ces opérations se chiffrent à 6 432 400,76€ en 2014, dont une large part à trait à la dotation aux amortissements (6 155 105,96€). Le volume de cette dotation s'inscrit en augmentation par rapport à 2012 (5 M€) et 2013 (5,6 M€), signe d'une politique d'investissement soutenue sur la période.

B) Recettes de fonctionnement :

Le montant des recettes réalisées sur l'exercice s'élève à 86 490 617,47€, auquel s'ajoutera le résultat antérieur reporté de 10 107 097,93€ pour déterminer le résultat de clôture 2014. Le volume des recettes réelles est de 86 478 848,10€, supérieur aux prévisions et à 95,31% constitué de la participation du Département, des communes et EPCI.

Numéro Chapitre	LIBELLE	Prévisions 2014	Réalisations 2014	% Réalisation
70	Produit des services	1 293 000,00 €	1 276 782,12 €	98,74%
74	Contributions et participations	83 630 000,00 €	83 715 553,14 €	100,10%
75	Autres produits de gestion courante	140 000,00 €	105 085,80 €	75,06%
013	Atténuation de charges	880 877,66 €	915 591,45 €	103,94%
Total recettes / gestion des services		85 943 877,66 €	86 013 012,51 €	100,08%
77	Produits exceptionnels	51 100,00 €	465 835,59 €	911,62%
Total recettes réelles de fonctionnement		85 994 977,66	86 478 848,10 €	100,56%
042	Opérations d'ordre de transfert	0,00 €	11 769,37 €	
002	Résultat de fonctionnement N-1 reporté	10 107 097,93 €	Sans objet	
TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		96 102 075,59 €	86 490 617,47 €	

Les produits de services

Ces produits ont généré au total 1 276 782,12€ de recettes en 2014, contre 1,248 M€ en 2013. Ils pointent sur deux composantes principales. La première a trait aux interventions du service soumises à facturation (592 526,14€) que sont :

- les interventions auprès d'usagers sans urgence caractérisée (dégâts des eaux, dégagement d'ascenseurs immobilisés, destruction de nids d'hyménoptères) (87 973€) ;
- les transports sanitaires assurés pour pallier à la carence du secteur privé, lesquels sont remboursés par les centres hospitaliers de Rouen et du Havre (cadre conventionnel) (383 844€ en 2014),
- les interventions sur domaine autoroutier (42 706,68€),
- la mise à disposition de service de sécurité lors de manifestations ponctuelles (78 002,46€ en 2014), avec par exemple les concerts de la Région (32 847€) ou le 70^{ème} anniversaire du débarquement (35 777,46€).

L'autre composante est constituée du remboursement de la mise à disposition de personnel ; mise à disposition au profit de l'entreprise Total et des centres nucléaires de production d'électricité (CNPE) de Paluel et Penly (245 815,89€). Il en va de même de la surveillance de plages durant la période estivale (321 762,45€).

Par ailleurs, 43 225,10€ ont été facturés sur 2014 au titre de la qualification des personnels permanents des services de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP). De même, 72 626,10€ ont été perçus au titre de remboursement de certains frais par les agents logés.

Les contributions et participations

Avec un réalisé 2014 de 83 715 553,14€, ce poste représente 96,80% des recettes réelles de fonctionnement.

Stables par rapport à 2013, les contributions des collectivités s'élèvent à 82 420 767€ (46 663 000€ du Département et 35 757 767€ des communes et leurs groupements)¹.

Les participations d'autres organismes ont été perçues pour un montant total de 1 242 637,66€, lesquelles se ventilent comme suit :

- les participations annuelles pour la défense contre l'incendie des Grands Ports du Havre et de Rouen, respectivement de 701 086,33€ et 257 123,73€ au titre de l'année 2014,
- les participations au fonctionnement 2014 de l'antenne du SMUR de Dieppe à Eu ; participations versées par la commune de Eu (28 695,31€) et l'hôpital de Dieppe (50 354,06€),
- le versement du CHU de Rouen pour l'implantation et le fonctionnement d'une garde infirmier à Forges-les-Eaux (66 700€),
- le remboursement par le Sdis de l'Eure des interventions opérées sur son territoire en 2014 (80 408,23€).

A noter en outre, l'encaissement d'une subvention de la CNRACL de 40 000€ au titre d'une démarche de prévention des risques routiers menée par le service auprès de ses équipes. Un partenariat est aussi à l'œuvre avec le lycée Miséricorde (18 000€) au titre de la participation active du Service au baccalauréat professionnel « sécurité-prévention ».

La somme de 50 299,48€ a par ailleurs été encaissée au titre du financement de 10 postes « emplois d'avenir » figurant parmi l'effectif du Sdis.

Autres produits de gestion courante

D'un montant total de 105 085,80€, ces recettes sont en retrait d'environ 0,040 M€ par rapport à 2013 et renvoient aux revenus des immeubles ainsi qu'aux régularisations de charges notamment.

Les atténuations de charges

Ce poste qui se chiffre pour 2014, à 915 591,45€ renvoie pour l'essentiel à des remboursements sur _rémunération du personnel (congés maternités, tickets restaurant, mise à disposition, etc...). Il intègre aussi le remboursement par certaines collectivités, des primes de fin d'année 2014 versées aux sapeurs-pompiers professionnels :

- Ville du Havre : 147 081,98€,
- Communauté de communes de Fécamp : 5 064,29€,
- Ville de Dieppe : 35 275€,
- Ville de Eu : 782,14€,
- Ville de Montivilliers : 761€
- la CREA, agglomération de Rouen : 285 215,54€.

¹ Un reliquat de contribution 2013 a été perçu sur 2014 (1 849€).

Les produits exceptionnels

D'un montant total de 465 835,59€, ces recettes sont en hausse par rapport à 2013 (0,434 M€) et pointent sur deux postes principaux :

- les pénalités perçus au titre de retards dans l'exécution de marchés (171 406,64€),
- le produit de cessions par le Service de matériels sur l'exercice (265 525,43€).

II - Section d'Investissement

A) Dépenses d'investissement :

Le montant des dépenses effectuées en 2014 s'établit à 12 266 988,76€, soit une diminution de 16% par rapport à 2013. D'environ 77%, le taux d'exécution des dépenses par rapport aux prévisions s'améliore par rapport à 2013. Y participe l'introduction grandissante des autorisations de programme (AP), lesquelles permettent un lissage pluriannuel des crédits de paiement en fonction de l'avancée des opérations. La baisse du volume des reports en est la traduction. Ils passent, en dépenses, de 5 851 143,03€ au terme de l'exercice 2013 à 2 766 918,72€ en 2014².

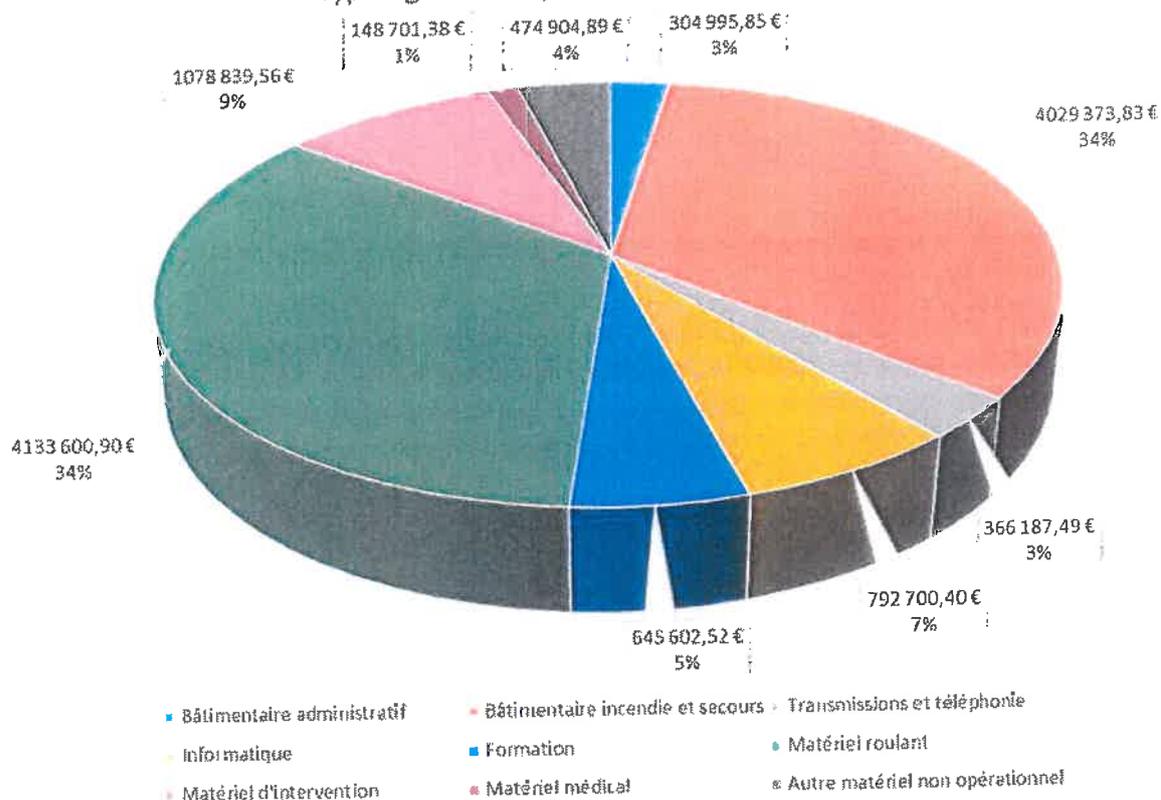
Numéro Chapitre	LIBELLE	Prévisions 2014	Réalisations 2014	% Réalisation	Restes à réaliser (reports)	% restes à réaliser par rapport aux dépenses prévues
16	Emprunts et dettes assimilées	280 100,00 €	279 420,57 €	99,76%		
20	Immobilisations incorporelles	146 321,51 €	136 550,12 €	93,32%	4 609,18 €	3,15%
204	Subventions d'équipt. versées	19 745,91 €	19 745,91 €	100,00%		
21	Immobilisations corporelles	9 009 276,10 €	6 937 028,22 €	77,00%	1 892 654,83 €	21,01%
23	Immobilisations en cours	549 544,80 €	419 238,60 €	76,29%	112 664,68 €	20,5%
Chapitres programme hors AP		3 701 757,46	2 936 689,29 €	79,33%	756 989,43 €	
Chapitres programme en AP		2 233 054,22	1 525 654,68 €	68,32%		
27	Autres immobilisations financières	1 200,00 €	892,00 €	74,33%		
Total dépenses réelles d'investissement		15 941 000,00 €	12 255 219,39 €	76,88%	2 766 918,12 €	17,36%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	11 769,37 €			
TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		15 941 000,00 €	12 266 988,76 €	76,95%	2 766 918,12 €	17,36%

Ces crédits d'investissement renvoient très majoritairement à des dépenses d'équipement, le remboursement en capital de la dette étant très faible (279 420,57€) compte tenu du niveau d'encours.

Les dépenses d'équipement réalisées en 2014 s'élèvent à 11 974 906,82€ et peuvent se répartir comme suit :

² Voir annexe 1.

Typologie des dépenses d'équipement 2014



Parmi les domaines emblématiques, la politique immobilière qui capte plus de 4,3 M€ de dépenses en 2014, dont 2,83 M€ au titre de la construction du centre d'incendie et de secours du Havre Nord :

Opérations	Dépenses 2014 réalisées
Construction CIS Le Havre Nord	2 833 341 €
Construction CIS Rouen Est	1 257 €
Construction CIS Le Trait	72 €
Construction CIS Tôtes	50 699 €
Construction CIS St Nicolas d'Aliermont	4 576 €
Construction CIS Blangy sur Bresle	2 481 €
Construction CIS Luneray	72 €
Extension Direction départementale (plateau logistique)	44 185 €
Réhabilitation CIS Elbeuf	14 179 €
Réhabilitation CIS Yerville	15 190 €
Réhabilitation CIS Caudebec-en-Caux	162 766 €
Réhabilitation CIS Forges-les-Eaux	6 563 €
Réaménagement locaux Direction	39 047 €

Reconstruction CIS Cany-Barville	9 024 €
Groupement Est – État-major	28 844 €
Construction Groupement Ouest – État-major	6 043 €
Opérations (suite)	Dépenses 2014 réalisées
Autres travaux de grosses réparations	419 239 €
Autres aménagements courants	675 599 €

Au-delà des crédits strictement décaissés sur 2014, à noter le vote sur l'exercice d'autorisations de programme nouvelles liées aux opérations suivantes :

- aménagement des locaux de la direction pour un montant total prévisionnel de 520 000€,
- reconstruction du centre d'incendie et de secours de Cany-Barville pour un montant de 1 650 000€,
- construction du centre d'incendie et de secours du Havre Sud à hauteur de 10 200 000€.

4 133 600,90€ ont par ailleurs été dépensés en 2014 en faveur du parc roulant, majoritairement au profit de matériels spécifiques d'incendie et de secours (4,065 M€). Les sommes mobilisées à ce titre se ventilent par typologie de matériel comme suit :

TYPE DE MATERIEL		2014	
		Qté	COÛT TOTAL € TTC
Moyens aériens	Bras élévateur aérien de 40 m N°1	1	733 260,00 €
	Bras élévateur aérien de 40 m N°1 (extension de Garantie)	1	26 352,00 €
	Bras élévateur aérien de 40 m N°2 (châssis)	1	93 600,00 €
	Maintenance décennale d'une échelle pivotante semi-automatique	1	23 690,36 €
	Complément à la maintenance décennale après démontage	1	8 431,36 €
Véhicules sanitaires	Véhicule d'assistance aux victimes	10	668 841,00 €
Engins pompes et de secours routiers	Camion citerne rural (châssis)	1	89 160,00 €
	Camion citerne rural (châssis)	2	150 000,00 €
	Fourgon pompe tonne (châssis)	1	107 880,00 €
	Fourgon pompe tonne (châssis)	1	107 880,00 €
	Fourgon pompe tonne grande puissance (équipement+immatriculation)	2	361 503,20 €
	Fourgon pompe tonne secours routiers (châssis)	1	108 915,84 €
	Fourgon pompe tonne secours routiers (équipement+immatriculation)	1	148 823,56 €
	Véhicule de secours routier moyen (équipement+immatriculation)	1	128 773,72 €
Engin de balisage et opérations diverses	Véhicule de balisage et de signalisation (Châssis)	1	21 609,55 €
	Véhicule de balisage et de signalisation (équipement)	1	1 124,85 €
	Amélioration du balisage des véhicule de secours routiers	2	6 362,40 €
Véhicule de liaison, de reconnaissance et de transport	Véhicule pour les Chefs de Groupement	3	43 956,72 €
	Véhicule du Médecin Chef	1	12 790,65 €
	Véhicule léger	2	24 340,52 €
	Véhicule de liaison et de reconnaissance	6	77 841,12 €
	Véhicule de liaison et de reconnaissance tous chemins	2	46 069,18 €
Véhicule de maintenance et de logistique	Véhicule logistique	2	48 991,91 €
	Véhicule logistique	1	25 694,84 €

Exercice	
2012	39 513,44 €

Exercice	
2013	2 389 270,58 €

Exercice	
2014	2 343 318,41 €

TYPE DE MATERIEL		2014	
		Qté	COÛT TOTAL € TTC
Engins spécialisés	Véhicule du groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux (châssis)	2	174 000,00 €
	Fourgon mousse grande puissance N°2 (équipement+immatriculation)	1	272 604,52 €
	Fourgon risques technologiques	2	316 787,17 €
	Véhicule porte cellule	1	130 652,53 €
Autres (équipements)	Signalisation lumineuse et sonore		15 157,90 €
	Signalisation lumineuse et sonore		500,39 €
	Balisage (adhésifs)		1 464,00 €
	Aménagement d'un véhicule avec un lot de matériel de protection (VTU-PRO)	2	12 094,87 €
	Aménagement d'un véhicule en balisage et signalisation (VTU-BS)	1	7 399,85 €
	Détection de champs électrique sur les moyens aériens	1	2 320,92 €
	Détection de champs électrique sur les moyens aériens	7	15 623,08 €
	Aménagement d'un véhicule "atelier" pour le groupement EST		5 104,08 €
	Roues hiver pour les véhicules dont celles-ci ne sont pas fournies à la commande		5 012,62 €
Reconditionnement du fourgon mousse grande puissance N°1		40 379,72 €	
Total :			4 065 194,43 €

A noter les crédits mobilisés au titre de la formation (645 602,52€) dans le cadre de la réalisation d'un plateau technique de formation sur Tourville-la-Rivière, avec la construction d'une structure modulaire avec caissons (dit « Vulcain »).

B) Recettes d'investissement

Le montant des recettes réalisées sur l'exercice se chiffre à 10 621 903,40€, auquel s'ajoutera le solde d'exécution antérieur reporté de 3 463 788,95€ pour déterminer le résultat de clôture 2014. Les recettes réelles de la section s'élèvent à 1 851 578,23€, contre 2 127 212,80€ en 2013. A noter la présence d'un report en recettes de 49 429,67€³.

³ Voir annexe 1.

Numéro Chapitre	LIBELLE	Prévisions 2014	Réalisations 2014	% Réalisation	Restes à réaliser
10	Dotations	1 301 725,68 €	1 367 481,93 €	105,05%	
13	Subventions	497 429,67 €	451 933,39 €	90,85%	49 429,67 €
16	Emprunts	28 000,00 €	27 088,17 €	96,74%	
27	Autres immo. financières	0,00 €	5 074,74 €		
024	Produits des cessions d'immobilisation	120 000,00 €	Sans objet		
Total recettes réelles d'investissement		1 947 155,35 €	1 851 578,23 €	95,09%	49 429,67 €
021	Virement de la section de fonct.	2 036 131,29 €	Sans objet		
040	Opérations d'ordre entre sections	6 156 000,00 €	6 432 400,76 €	104,49%	
1068	Excédent de fonct. capitalisé	2 337 924,41 €	2 337 924,41 €	100,00%	
001	Solde d'exécution N-1 reporté	3 463 788,95 €	Sans objet		
TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		15 941 000,00 €	10 621 903,40€		49 429,67 €

Les dotations

Ce poste pointe sur le fond de compensation de la TVA perçu en 2014, au titre des dépenses d'investissement éligibles opérées en 2013. Il s'élève à 1 367 481,93€ - contre 1 594 819,26€ l'an passé - et représente près de 74% des recettes réelles de la section.

Les subventions

451 933,39€ ont été perçus en 2014 (0,529 M€ en 2013) au titre des subventions d'équipement suivantes :

- CNPE de Penly : subvention de 14 705,75€ pour l'acquisition de matériel spécialisé « risques technologiques »,
- CNPE de Paluel : subvention de 15 000,00€ pour l'acquisition de matériel spécialisé « risques technologiques »,
- EDF (pour CNPE de Paluel) : subvention de 90 000,00€ pour l'acquisition d'un bras élévateur articulé,
- Grand Port Maritime du Havre : une subvention de 79 277,41€ en soutien à l'acquisition par le Service, de moyens nautiques et terrestres de lutte contre les sinistres dans le port. En outre, versement d'une subvention de 250 000€ pour l'aménagement du plateau technique de formation.

Par ailleurs, une subvention de l'ADEME de près de 3 000€ a été perçue dans le cadre de la construction du centre d'incendie et de secours de Neufchâtel-en-Bray.

Emprunts

Aucun emprunt n'a été contracté sur l'exercice, l'autofinancement demeurant suffisant pour financer les dépenses réalisées.

La somme de 27 088,17€ réalisée en 2014 correspond à la régularisation du remboursement aux communes, des emprunts qui étaient attachés à certains bâtiments transférés lors de la départementalisation en 2000. Cette régularisation visait à neutraliser des écarts en raison de la fluctuation sur les quinze dernières années, des taux d'intérêts liée à ces emprunts révisables.

L'excédent de fonctionnement mobilisé l'an passé au titre de l'investissement (2 337 924,41€) a participé à l'autofinancement évoqué, de même que la dotation aux amortissements (6 155 105,96€) ; dotation précédemment évoquée renvoyant à des opérations d'ordre entre sections, tout comme les écritures de cessions d'immobilisation (277 294,80€).

*

**

BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION

L'arrêté des comptes du budget annexe présente un niveau de dépenses de fonctionnement de 354 782,67€, en augmentation de 13% (+0,042 M€). Cette tendance révèle un effort de maîtrise de dépenses considérant la forte augmentation de la fréquentation sur les sites de restauration de la direction et du centre d'incendie et de secours Gambetta à Rouen (2 105 repas supplémentaires ont été servis en 2014).

Les dépenses d'investissement s'élèvent quant à elles à 19 635,54€, dont 17 093,84€ pour l'aménagement de la ligne du froid au restaurant administratif de la direction. Aucun reste à réaliser n'est observé au terme de l'exercice.

*

**

Ressortent de ce qui précède, les éléments suivants :

Pour le budget principal :

-la section de fonctionnement présente un résultat pour l'exercice 2014 de 646 689,52€. Cumulé au résultat antérieur reporté de 10 107 097,93€, le résultat de clôture 2014 s'élève à 10 753 787,45€ ;

-la section d'investissement présente un résultat pour l'exercice 2014 de - 1 645 085,36€. Considérant le solde d'exécution reporté de l'an passé (3 463 788,95€), le résultat de clôture de la section en 2014 est de 1 818 703,59€.

Compte tenu des restes à réaliser identifiés au 31/12/2014 pour 2 717 488,45€, un besoin de financement à hauteur de 898 784,86€ apparaît. La réglementation prévoit sa couverture par un prélèvement sur le résultat de clôture en fonctionnement. Ce schéma a été opéré lors de la reprise anticipée des résultats 2014 lors du vote du budget primitif 2015.

Pour le budget annexe de la restauration :

-la section de fonctionnement présente un résultat nul, étant équilibrée par une subvention du budget principal ;

-la section d'investissement présente un résultat pour l'exercice 2014 de - 5 980,00€. Considérant le solde d'exécution antérieur reporté de 9 625,55€, le résultat de clôture 2014 est de 3 645,55€.

Ces éléments sont repris dans les tableaux qui suivent :

BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2014

En €

	Réalisé		Restes à réaliser		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
FONCTIONNEMENT						
Résultat reporté		10 107 097,93				10 107 097,93
Dépenses et recettes nettes sur l'exercice	85 843 927,95	86 490 617,47			85 843 927,95	86 490 617,47
Résultat de clôture 2014		10 753 787,45				10 753 787,45
INVESTISSEMENT						
Solde d'exécution reporté		3 463 788,95				3 463 788,95
Dépenses et recettes nettes sur l'exercice	12 266 988,76	10 621 903,40	2 766 918,12	49 429,67	15 033 906,88	10 671 333,07
Solde d'exécution 2014		1 818 703,59			898 784,86	

BUDGET ANNEXE « RESTAURATION » DE L'EXERCICE 2014

En €

	Réalisé		Restes à réaliser		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
FONCTIONNEMENT						
Dépenses et recettes nettes sur l'exercice	354 782,67	354 782,67			354 782,67	354 782,67
Résultat de clôture 2014		0,00				0,00
INVESTISSEMENT						
Solde d'exécution reporté		9 625,55				9 625,55
Dépenses et recettes nettes sur l'exercice	19 635,54	13 655,54			19 635,54	13 655,54
Solde d'exécution 2014		3 645,55				3 645,55

*
**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier.

Le président du conseil d'administration,





ETAT DES REPORTS D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2014

BUDGET PRINCIPAL - DEPENSES

CHAPITRE/PROGRAMME		LIBELLE	MONTANT
2005000001		CONSTRUCTION CIS LE HAVRE NORD	604 749,07 €
2005000002		CONSTRUCTION CIS LE HAVRE SUD	7 515,85 €
2005000003		CONSTRUCTION CIS NEUFCHATEL	€ 186,00 €
2005000004		CONSTRUCTION CIS ROUEN EST	34 616,96 €
2005000005		CONSTRUCTION CIS LE TRAIT	€ 017,55 €
2007000001		CONSTRUCTION CIS SAINT NICOLAS D'ALIERMONT	5 888,44 €
2007000002		CONSTRUCTION CIS BLANGY SUR BRISLE	27 272,04 €
2007000003		CONSTRUCTION CIS LUNERAY	15 588,27 €
2008000002		PLATEAU LOGISTIQUE	53 155,23 €
TOTAL CHAPITRE/PROGRAMME			756 989,43 €

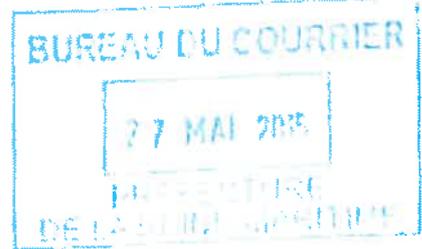
CHAPITRE		ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
20			IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 609,18 €
	2051		Concessions, et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés	4 609,18 €
21			IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 892 654,83 €
	21311		Constructions de bâtiments administratifs	8 485,60 €
	21312		Constructions de centres d'incendie et secours	9 655,07 €
	21531		Installations, matériels et outillages techniques des réseaux de transmission	1 741,43 €
	21532		Installations, matériels et outillages techniques des réseaux d'alerie	120 661,18 €
	21538		Installations, matériels et outillages techniques des autres réseaux	39 108,26 €
	21561		Installations, matériels et outillages techniques des matériels mobiles d'incendie et de secours	1 598 894,67 €
	21568		Installations, matériels et outillages techniques des autres matériels d'incendie et de secours	60 646,32 €
	217312		Constructions des centres d'incendie et de secours mis à disposition	3 044,73 €
	2182		Autres matériels de transport	19 419,64 €
	2183		Autres matériels informatique	23 324,76 €
	2184		Autres matériels de bureau et mobilier	3 394,71 €
	2188		Autres matériels	4 078,46 €
23			IMMOBILISATIONS EN COURS	112 664,68 €
	231311		Constructions de bâtiments administratifs	133,89 €
	231312		Constructions de centres d'incendie et secours	103 343,08 €
	2317312		Constructions des centres d'incendie et de secours mis à disposition	9 187,72 €
TOTAL HORS CHAPITRE/PROGRAMME				2 009 928,69 €

TOTAL DES REPORTS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL 2 766 918,12 €

BUDGET PRINCIPAL - RECETTES

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
13		SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	49 429,67 €
	1311	Subventions de l'état et des établissements nationaux	49 429,67 €

TOTAL DES REPORTS DE RECETTES D'INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL 49 429,67 €



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE-MARITIME**

Numéro SIRET : 28760001900049

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE

M. 61

Compte Administratif

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2014

SOMMAIRE

BUDGET PRINCIPAL

I – Informations générales

A – Pour mémoire – Modalité du vote du budget	4
B1 – Exécution du budget de l'exercice – Résultats	5
B2 – Exécution du budget de l'exercice – Par dépenses	6
B3 – Exécution du budget de l'exercice – Par recettes	7

II – Présentation générale du compte administratif

A1 – Vue d'ensemble	8
A2.1 – Équilibre financier – Section de fonctionnement	9
A2.2 – Équilibre financier – Section d'investissement	10
B1 – Balance générale – Dépenses	11
B2 – Balance générale – Recettes	12

III - Vote du compte administratif

A – Section de fonctionnement – Vue d'ensemble	13
A1 – Section de fonctionnement – Dépenses - Détail par articles	14-15-16
A2 – Section de fonctionnement – Recettes - Détail par articles	17-18
B – Section d'investissement – Vue d'ensemble	19
B1.1 - Section d'investissement – Dépenses non individualisées en programme d'équipement	20
B1.2 - Section d'investissement – Dépenses individualisées en programme d'équipement	21
B1.3 - Section d'investissement – Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	22 – 38
B1.4 - Section d'investissement – Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	39 – 48
B2 - Section d'investissement – Subventions d'équipement à verser	49
B3 - Section d'investissement – Dépenses financières	50
B4 - Section d'investissement – Recettes d'équipement	51
B5 - Section d'investissement – Recettes financières	52
B6 - Section d'investissement – Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	53
B7 - Section d'investissement – Opérations d'ordre entre sections	54
B8 - Section d'investissement – Opérations patrimoniales	55
B9.1 - Section d'investissement – Équilibre des opérations financières - Dépenses	56
B9.2 - Section d'investissement – Équilibre des opérations financières – Recettes	57

COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET ANNEXE RESTAURATION

I – Informations générales

A – Pour mémoire – Modalité du vote du budget	59
B1 – Exécution du budget de l'exercice – Résultats	60
B2 – Exécution du budget de l'exercice – Par dépenses	61
B3 – Exécution du budget de l'exercice – Par recettes	62

II – Présentation générale du compte administratif

A1 – Vue d'ensemble	63
A2.1 – Équilibre financier – Section de fonctionnement	64
A2.2 – Équilibre financier – Section d'investissement	65
B1 – Balance générale – Dépenses	66
B2 – Balance générale – Recettes	67

III - Vote du compte administratif

A – Section de fonctionnement – Vue d'ensemble	68
A1 – Section de fonctionnement – Dépenses - Détail par articles	69
A2 – Section de fonctionnement – Recettes - Détail par articles	70
B – Section d'investissement – Vue d'ensemble	71
B1.1 - Section d'investissement – Dépenses non individualisées en programme d'équipement	72
B1.2 - Section d'investissement – Dépenses individualisées en programme d'équipement	73
B1.3 - Section d'investissement – Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	74
B1.4 - Section d'investissement – Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	75
B2 - Section d'investissement – Subventions d'équipement à verser	76
B3 - Section d'investissement – Dépenses financières	77
B4 - Section d'investissement – Recettes d'équipement	78
B5 - Section d'investissement – Recettes financières	79
B6 - Section d'investissement – Opérations pour le compte de tiers	80
B7 - Section d'investissement – Opérations d'ordre de transfert entre sections	81

IV – Annexes**A – Éléments du bilan**

A1.1 – État de la dette – Détail des crédits de trésorerie	Sans objet
A1.2 – État de la dette – Répartition par nature de dette	A1.2
A1.3 – État de la dette – Répartition des emprunts par structure de taux	A1.3
A1.4 – État de la dette – Détail des opérations de couverture	Sans objet
A1.5 – État de la dette – Typologie de la répartition de l'encours	A1.5
A1.6 – État de la dette – Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans objet
A1.7 – État de la dette – Emprunt renégociés au cours de l'année N	Sans objet
A2 – Méthodes utilisées	A2
A3 – État des provisions constituées au 31/12	A3
A4 – État des charges transférées	Sans objet
A5 – Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans objet
A6.1 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Entrées	Sans objet
A6.2 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Sortie	Sans objet
A6.3 - État des opérations liées aux cessions	Sans objet
A6.4 - Variation du patrimoine (art. L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans objet
A6.5 - Variation du patrimoine (art. L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans objet
A7 - État des travaux régie	Sans objet

B – Engagements hors bilan

B1.1 – Liste des concours attribués sous forme de prestations en nature ou de subventions	Sans objet
B1.2 – Liste des subventions versées par le SDIS	B1.2
B2 – État des contrats de crédit-bail	Sans objet
B3 – État des contrats de PPP	Sans objet
B4 – État des engagements donnés	B4
B5 – État des engagements reçus	Sans objet
B6 – Situation des autorisations de programme	B6
B7 – Situation des autorisations d'engagement	Sans objet

C – Autres éléments d'information

C1 – État du personnel	C1
C2 – Liste des organismes dans lesquels le SDIS a pris un engagement financier	Sans objet
C3.1 – Liste des organismes de groupement	Sans objet
C3.2 – Liste des établissements publics créés	Sans objet
C3.3 – Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans objet
C3.4 – Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe	Sans objet
D – Arrêté et signatures	Signatures

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE – MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

- I – Le conseil d'administration a voté le présent budget :
- au niveau **du chapitre** pour la section de fonctionnement.
 - au niveau **du chapitre** pour la section d'investissement.
 - **avec** les programmes d'équipement listés sur l'état II-B1.2.
 - **sans** vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RESULTATS	B1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (3)	Résultat ou solde (A) (3)
TOTAL DU BUDGET	98 110 916,71 €	97 112 520,87 €	13 570 886,88 €	A1 12 572 491,04 €
Investissement	12 266 988,76 €	10 621 903,40 €	(1) + 3 463 788,95 €	A2 1 818 703,59 €
Dont 1068		2 337 924,41 €		
Fonctionnement	85 843 927,95 €	86 490 617,47 €	(2) + 10 107 097,93 €	A3 10 753 787,45 €

(1) Solde d'exécution de N-1 reporté sur la ligne budgétaire 001 du budget. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement N-1 reporté sur la ligne budgétaire 002 du budget. Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire

(3) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses

	RESTES A REALISER N (4)		
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I+II 2 766 918,12 €	III+IV 49 429,67 €	B1 -2 717 488,45 €
Investissement	I 2 766 918,12 €	III 49 429,67 €	B2 -2 717 488,45 €
Fonctionnement	II 0,00 €	IV 0,00 €	B3 0,00 €

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe - si dépenses > recettes et + si recettes > dépenses.

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)
TOTAL	A1 + B1	9 855 002,59 €
Investissement	A2 + B2	898 784,86 €
Fonctionnement	A3 + B3	10 753 787,45 €

(6) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – PAR DEPENSES	B2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap./ Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		(I) 2 766 918,12 €
10	Détachons, fonds divers et réserves	
	[...]	
13	Subventions d'investissement	
	[...]	
16	Emprunts et dettes assimilées	
	[...]	
18	Compte de liaison : affectation (BA)	
	[...]	
	[...] Programme d'équipement n°	756 989,43 €
20	Immobilisations incorporelles	4 609,18 €
	[...]	
204	Subventions d'équipement versées	
	[...]	
21	Immobilisations corporelles	1 892 654,83 €
	[...]	
22	Immobilisations reçues en affectation	
	[...]	
23	Immobilisations en cours	112 664,68 €
	[...]	
26	Participations et créances rattachées	
	[...]	
27	Autres immobilisations financières	
	[...]	
	[...] opération pour compte de tiers n°	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL		(II)
011	Charges à caractère général	
	[...]	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
	[...]	
014	Atténuations de produits	
	[...]	
35	Autres charges de gestion courante	
	[...]	
66	Charges financières	
	[...]	
67	Charges exceptionnelles	
	[...]	

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

I – INFORMATION GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – PAR RECETTES	B3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (3)

Chap./ Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		(iii) 49 429,67 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	
10	Dotations, fonds divers et réserves	
	[...]	
13	Subvention d'investissement	49 429,67 €
	[...]	
16	Emprunts et dettes assimilées	
	[...]	
18	Compte de liaison : affectation (BA)	
	[...]	
20	Immobilisations Incorporelles	
	[...]	
204	Subventions d'équipement versées	
	[...]	
21	Immobilisations corporelles	
	[...]	
22	Immobilisations reçues en affectation	
	[...]	
23	Immobilisations en cours	
	[...]	
26	Participations et créances rattachées	
	[...]	
27	Autres immobilisations financières	
	[...]	
	[...] opération pour compte de tiers n°	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL		(iv)
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	
	[...]	
74	Contributions et participations	
	[...]	
75	Autres produits de gestion courante	
	[...]	
013	Atténuations de charges	
	[...]	
76	Produits financiers	
	[...]	
77	Produits exceptionnels	
	[...]	

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	EXECUTION DU BUDGET	
		DÉPENSES	RECETTES
		A	G
		85 843 927,95 €	86 490 617,47 €
	Section d'investissement	B	H
		12 266 988,76 €	10 621 903,40 €

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Résultat de fonctionnement reporté	C	I
	10 107 097,93 €		
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	D	J
	3 463 788,95 €		

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	98 110 916,71 €	= G + H + I + J	110 683 407,75 €
--	-----------------	-----------------	-----------------	------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	K	
	0,00 €			
	Section d'investissement	F	L	
	2 766 918,12 €		49 429,67 €	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	= K + L	49 429,67 €

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	= G + I + K	
	85 843 927,95 €		86 597 715,40 €	
	Section d'investissement	= B + D + F	= H + J + L	
	15 033 906,88 €		14 135 122,02 €	
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	= G + H + I + J + K + L	110 732 837,42 €

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent, en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312-8 du CGCT).

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

	TOTAL DES MANDATS EMIS			TOTAL DES TITRES EMIS		
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	12 266 219,39 €	11 769,37 €	12 286 988,76 €	1 851 578,23 €	8 770 325,17 €	10 621 903,40 €
FOICTIONNEMENT	79 411 527,19 €	6 432 400,76 €	85 843 927,95 €	86 478 848,10 €	11 769,37 €	86 490 617,47 €
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)	91 666 746,58 €	6 444 170,13 €	98 110 916,71 €	88 330 426,33 €	8 782 094,54 €	97 112 520,87 €

(1) Total des réalisations = Total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement. Les reports N-1 ne sont pas comptabilisés car ils sont réalisés d'office.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A2.1

SECTION DE FONCTIONNEMENT - REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général	12 557 346,84 €	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	1 276 782,12 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	66 171 247,91 €	74 Contributions et participations	83 715 553,14 €
015 Autres charges de gestion courante	584 885,30 €	75 Autres produits de gestion courante	105 085,80 €
014 Atténuations de produits		013 Atténuations de charges	915 591,45 €
Total dépenses de gestion des services	79 313 480,05 €	Total recettes de gestion des services	86 013 012,51 €
016 Charges financières	59 264,18 €	76 Produits financiers	
017 Charges exceptionnelles	38 782,96 €	77 Produits exceptionnels	465 835,59 €
018 Dotations aux provisions	0,00 €	78 Reprises sur provisions	
TOTAL DES DEPENSES REELLES ET MIXTES	79 411 527,19 €	TOTAL DES RECETTES REELLES ET MIXTES	86 478 848,10 €
SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES :			
(Recettes réelles - Dépenses réelles)		7 067 320,91 €	

OPERATIONS D'ORDRE (1)			
042 Opérations d'ordre entre sections	6 432 400,76 €	042 Opérations d'ordre entre sections	11 769,37 €
043 Opérations ordre intérieur de la section		043 Opérations ordre intérieur de la section	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	6 432 400,76 €	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	11 769,37 €
AUTOFINANCEMENT DEGAGE :		6 420 631,39 €	

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III	85 843 927,95 €	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + A	86 490 617,47 €
---	----------------	------------------------	---	---------------	------------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V		002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	10 107 097,93 €

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	85 843 927,95 €	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI	96 597 715,40 €
SOLDE D'EXECUTION (recettes - dépenses) (2) :				+	10 753 787,45 €

(1) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = DI 041 ; DF 043 = RF 043. (2) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.2

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

CHAP.	LIBELLE	MANDATS EMIS	TITRES EMIS
10	Dotations, fonds divers et réserves		(1) 1 367 481,93 €
13	Subventions d'investissement		451 933,39 €
16	Emprunts et dettes assimilées	279 420,57 €	27 088,17 €
18	Compte de liaison : affectation (BA)		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	(2) 738 185,52 €	(3)
204	Subventions d'équipement versées	19 745,91 €	(3)
21	Immobilisations corporelles	(2) 7 023 114,36 €	(3)
22	Immobilisations reçues en affectation	(2)	(3)
23	Immobilisations en cours	(2) 4 193 861,03 €	(3)
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières	892,00 €	5 074,74 €
45	Total des opérations pour compte de tiers		
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		I 12 255 219,39 €	II 1 851 578,23 €

BESOIN D'AUTOFINANCEMENT :	10 403 641,16 €
(Dépenses réelles - Recettes réelles)	

OPERATIONS D'ORDRE (4)

040	Opérations d'ordre entre sections	11 769,37 €	6 432 400,76 €
041	Opérations patrimoniales		
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		III 11 769,37 €	IV 6 432 400,76 €

AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE =	6 420 631,39 €
Solde des opérations d'ordre de section à section (précédé du signe - si négatif)	

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	V	VI	3 463 788,95 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII	2 337 924,41 €

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	I+III+V	12 266 988,76 €	II+IV+VI+VII	14 085 692,35 €
---	----------------	------------------------	---------------------	------------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes - dépenses) (5) =	+	1 818 703,59 €
---	---	----------------

(1) Hors 1068.

(2) Y compris les programmes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041

(5) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	B1

MANDAT EMIS (y compris les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	12 557 346,84 €		12 557 346,84 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	66 171 247,91 €		66 171 247,91 €
014	Atténuation de produits			
60	Achats et variations de stocks			
65	Autres charges de gestion courante	584 885,30 €		584 885,30 €
66	Charges financières	59 264,18 €		59 264,18 €
67	Charges exceptionnelles	38 782,96 €		38 782,96 €
68	Dotations aux amortissements et provisions		6 432 400,76 €	6 432 400,76 €
71	production stockée (ou déstockage)			
Dépenses de fonctionnement - TOTAL		79 411 527,19 €	6 432 400,76 €	85 843 927,95 €

+	Pour information – D 002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
---	---	--------

=	TOTAL DES DEPENSES OE FONCTIONNEMENT CUMULEES	85 843 927,95 €
---	--	------------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	279 420,57 €		279 420,57 €
18	Compte de liaison : affectation (BA)	(5)		
192	Moins value de cessions sur immobilisation		11 769,37 €	11 769,37 €
	Total des programmes d'équipement	4 462 343,97 €		4 462 343,97 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	138 550,12 €		138 550,12 €
204	Subventions d'équipements versées	19 745,91 €		19 745,91 €
21	Immobilisations corporelles (3)	6 937 028,22 €		6 937 028,22 €
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(6)		
23	Immobilisations en cours (3)	419 238,60 €		419 238,60 €
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières	892,00 €		892,00 €
28	Amortissement des immobilisations (reprises)			
19	Diff. sur réalisations d'immobilisations			
45	Opérations pour compte de tiers (4)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks et en-cours			
Dépenses d'investissement - TOTAL		12 255 219,39 €	11 769,37 €	12 266 988,76 €

+	D 001 Solde d'exécution reporté	0,00 €
---	---------------------------------	--------

=	TOTAL OES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 266 988,76 €
---	---	------------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M.61.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE - RECETTES	B2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser n-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	915 591,45 €		915 591,45 €
60	Achats et variations des stocks			0,00 €
70	Produits services, domaine, ventes diverses	1 276 782,12 €		1 276 782,12 €
71	production stockée (ou déstockage)			0,00 €
72	Travaux en régie			0,00 €
74	Contributions et participations	83 715 553,14 €		83 715 553,14 €
75	Autres produits de gestion courante	105 085,80 €		105 085,80 €
76	Produits financiers			0,00 €
77	Produits exceptionnels	465 835,59 €	11 769,37 €	477 604,96 €
78	Reprise sur amortissements et provisions			0,00 €
79	Transferts de charges			0,00 €
Recettes de fonctionnement - TOTAL		86 478 548,10 €	11 769,37 €	86 490 317,47 €

R002 Résultat de fonctionnement reporté	10 107 097,93 €
--	------------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	96 597 715,40 €
--	------------------------

2 - INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 367 481,93 €		1 367 481,93 €
13	Subventions d'investissement	451 933,39 €		451 933,39 €
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	27 088,17 €		27 088,17 €
18	Compte de liaison : affectation (BA)	(4)		
20	immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation	(5)		
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières	5 074,74 €		5 074,74 €
28	Amortissement des immobilisations		6 432 400,76 €	6 432 400,76 €
19	Diff. sur réalisations d'immobilisations			
45	Opérations pour compte de tiers (3)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks et en-cours			
Recettes d'investissement - TOTAL		1 881 578,23 €	6 432 400,76 €	8 283 978,99 €

R 001 Solde d'exécution reporté	3 463 788,95 €
--	-----------------------

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	2 337 924,41 €
---	-----------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 085 692,35 €
---	------------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable n°61.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés ou restant à employer			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	13 433 509,30 €	12 310 997,11 €	246 349,73 €	0,00 €	876 162,46 €
	- avec AE/CP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- hors AE/CP	13 433 509,30 €	12 310 997,11 €	246 349,73 €	0,00 €	876 162,46 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	70 521 600,00 €	68 167 442,20 €	3 805,71 €	0,00 €	4 350 352,09 €
014	Atténuation de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	704 500,00 €	584 885,30 €	0,00 €	0,00 €	119 614,70 €
	- avec AE/CP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- hors AE/CP	704 500,00 €	584 885,30 €	0,00 €	0,00 €	119 614,70 €
66	Charges financières	61 000,00 €	57 237,39 €	2 826,79 €	0,00 €	1 735,82 €
67	Charges exceptionnelles	57 000,00 €	38 782,96 €	0,00 €	0,00 €	18 217,04 €
68	Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 €			0,00 €
022	Dépenses imprévues (2)	3 132 335,00 €				3 132 335,00 €
023	Virement à la section d'investissement (2)	2 036 131,29 €				
042	Opérations d'ordre entre sections	6 156 800,00 €	6 432 400,76 €			-275 600,76 €
043	Opérations ordre intérieur de la section					
TOTAL DES DEPENSES DEFONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		96 102 075,59 €	85 591 745,72 €	252 182,23 €	0,00 €	10 258 147,64 €

D 002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €			
---	---------------	---------------	--	--	--

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	96 102 075,59 €	85 591 745,72 €	252 182,23 €	0,00 €	10 258 147,64 €
--	------------------------	------------------------	---------------------	---------------	------------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés ou restant à employer			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 293 000,00 €	1 276 782,12 €	0,00 €	0,00 €	16 217,88 €
74	Contributions et participations	83 630 000,00 €	83 715 553,14 €	0,00 €	0,00 €	-85 553,14 €
75	Autres produits de gestion courante	140 000,00 €	105 085,80 €	0,00 €	0,00 €	34 914,20 €
013	Atténuations de charges	880 677,66 €	915 591,45 €	0,00 €	0,00 €	-34 713,79 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	51 100,00 €	465 835,59 €			-414 735,59 €
78	Reprises sur provisions	0,00 €	0,00 €			0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	11 769,37 €			-11 769,37 €
043	Opérations d'ordre intérieur de la section	0,00 €	0,00 €			0,00 €
TOTAL DES RECETTES DEFONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		85 994 977,66 €	86 490 617,47 €	0,00 €	0,00 €	-495 639,81 €

R 002 Résultat de fonctionnement reporté	10 107 097,93 €	0,00 €			
---	------------------------	---------------	--	--	--

TOTAL DES RECETTES DEFONCTIONNEMENT CUMULEES	96 102 075,59 €	86 490 617,47 €	0,00 €	0,00 €	9 611 458,12 €
---	------------------------	------------------------	---------------	---------------	-----------------------

(1) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DI) + RAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

(2) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres ou de mandats (opérations sans réalisations).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLES	A1

Chap./ Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts	Crédits employés ou restant à employer			Crédit annulés (2)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	13 433 509,30 €	12 310 997,11 €	246 349,73 €	0,00 €	876 162,46 €
6042	Achats prestations de services	750 000,00 €	695 612,41 €	0,00 €	0,00 €	54 387,59 €
60611	Eau et assainissement	280 000,00 €	237 669,36 €	0,00 €	0,00 €	22 330,64 €
60612	Énergie électricité	1 645 000,00 €	1 660 526,21 €	7 902,08 €	0,00 €	-23 428,29 €
60621	Combustibles	87 797,96 €	75 652,67 €	1 646,40 €	0,00 €	10 498,89 €
60622	Carburants	1 024 000,00 €	908 781,58 €	0,00 €	0,00 €	114 218,42 €
60623	Alimentation	24 692,00 €	26 449,90 €	0,00 €	0,00 €	-1 757,90 €
60631	Fournitures d'entretien	138 707,12 €	144 722,09 €	0,00 €	0,00 €	-6 014,97 €
60632	Fournitures petit équipement	700 955,00 €	608 103,50 €	1 660,74 €	0,00 €	91 190,76 €
60636	Habilllements et vête. de travail	278 815,00 €	342 612,02 €	0,00 €	0,00 €	-63 797,02 €
6084	Fournitures administratives	101 287,02 €	99 330,75 €	0,00 €	0,00 €	1 956,27 €
60661	Médicaments	30 000,00 €	30 467,64 €	0,00 €	0,00 €	-467,64 €
60662	Vaccins et sérums	7 000,00 €	2 840,60 €	0,00 €	0,00 €	4 159,40 €
60686	Autres produits pharmaceutiques	149 155,00 €	134 431,55 €	5 270,40 €	0,00 €	9 453,05 €
6067	Produits d'intervention	53 355,00 €	52 428,18 €	0,00 €	0,00 €	926,82 €
6068	Autres matériels et fournitures	467 285,00 €	457 418,61 €	10 005,80 €	0,00 €	-129,41 €
611	Contrats de prestations et serv.	374 000,00 €	331 851,41 €	18 811,53 €	0,00 €	23 337,06 €
6132	Locations immobilières	1 431 170,00 €	1 370 950,55 €	8 158,47 €	0,00 €	52 060,98 €
6135	Locations mobilières	60 000,00 €	61 289,92 €	0,00 €	0,00 €	-1 289,92 €
614	Charges locatives et de copropriété	85 900,00 €	97 499,73 €	0,00 €	0,00 €	-11 599,73 €
61521	Terrains	86 000,00 €	58 879,72 €	9 023,91 €	0,00 €	18 096,37 €
61522	Bâtiments	522 958,01 €	430 771,60 €	6 941,76 €	0,00 €	85 244,65 €
61551	Matériel roulant	610 143,82 €	552 218,87 €	11 482,10 €	0,00 €	46 442,85 €
61558	Autres biens mobiliers	275 896,16 €	304 156,21 €	0,00 €	0,00 €	-28 160,05 €
6156	Maintenance	482 500,00 €	462 916,82 €	5 427,06 €	0,00 €	14 156,12 €
616	Primes d'assurances	723 000,00 €	614 165,92 €	0,00 €	0,00 €	108 834,08 €
617	Etudes et recherches	99 500,00 €	62 973,07 €	0,00 €	0,00 €	36 526,93 €
61821	Abonnements	31 000,00 €	30 094,26 €	0,00 €	0,00 €	905,74 €
61828	Autres	8 500,00 €	5 974,67 €	0,00 €	0,00 €	2 525,33 €
6184	Versement à des organismes de form.	549 900,00 €	328 946,30 €	123 754,69 €	0,00 €	97 199,01 €
6185	Frais de colloques et séminaires	2 100,00 €	1 314,00 €	0,00 €	0,00 €	786,00 €
6225	Indemnités au comptables	9 500,00 €	9 090,68 €	0,00 €	0,00 €	409,32 €
6226	Honoraires	7 200,00 €	8 749,06 €	0,00 €	0,00 €	-1 549,06 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	81 499,99 €	69 493,93 €	0,00 €	0,00 €	12 006,06 €
6231	Annonces et insertions	80 000,00 €	70 408,59 €	0,00 €	0,00 €	9 591,41 €
6232	Fêtes et cérémonies	200,00 €	103,96 €	0,00 €	0,00 €	96,04 €
6234	Réceptions	62 019,97 €	47 923,22 €	0,00 €	0,00 €	14 096,75 €
6236	Catalogues, imprimés et public.	36 155,60 €	30 704,58 €	413,44 €	0,00 €	5 037,58 €
6238	Divers	2 340,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 340,30 €
6241	Transports de biens	56 928,55 €	53 543,55 €	0,00 €	0,00 €	3 385,00 €
6247	Transports collectifs du pers.	29 344,00 €	1 569,00 €	19 949,99 €	0,00 €	7 825,01 €
6251	Voyages, déplacements et miss.	434 894,77 €	315 286,23 €	0,00 €	0,00 €	119 608,54 €
6255	Frais de déménagement	5 000,00 €	7 882,82 €	0,00 €	0,00 €	-2 882,82 €
6281	Frais d'affranchissement	50 000,00 €	42 479,99 €	0,00 €	0,00 €	7 520,01 €
6262	Frais de télécommunications	655 200,00 €	623 813,27 €	0,00 €	0,00 €	31 386,73 €
6281	Concours divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	508 800,00 €	528 278,87 €	3 014,96 €	0,00 €	-22 493,83 €
62878	A des tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6288	Autres	298 699,03 €	272 386,15 €	7 286,40 €	0,00 €	19 026,48 €
63512	Taxes foncières	8 000,00 €	2 744,00 €	5 600,00 €	0,00 €	-344,00 €
63513	Autres impôts locaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6354	Droit d'enregistrement timbre	1 000,00 €	870,00 €	0,00 €	0,00 €	130,00 €
6355	Taxes et impôts véhicules	450,00 €	1 632,50 €	0,00 €	0,00 €	-1 182,50 €
6358	Autres droits	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
637	Autres impôts et taxes	45 550,00 €	31 986,59 €	0,00 €	0,00 €	13 563,41 €

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLES (suite)	A1

Chap./ Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts	Crédits employés ou restant à employer			Crédit annulés (2)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
012	Charges de personnel et frais assimilés	70 521 600,00 €	66 167 442,20 €	3 805,71 €	0,00 €	4 350 352,09 €
6218	Autre personnel extérieur	26 000,00 €	31 482,71 €	0,00 €	0,00 €	-5 482,71 €
6331	Versement de transport	325 000,00 €	319 981,15 €	0,00 €	0,00 €	5 018,85 €
6332	Cotisations versées FNAL	150 000,00 €	122 448,31 €	0,00 €	0,00 €	27 551,69 €
6336	Cotisations au CNFPT et CDG	470 000,00 €	467 203,90 €	0,00 €	0,00 €	2 796,10 €
64111	Rémunération principale	28 633 000,00 €	24 013 244,22 €	0,00 €	0,00 €	4 619 755,78 €
64112	Suppl. familiale de traitement	546 450,00 €	556 885,98 €	0,00 €	0,00 €	-10 415,98 €
64113	NBI	140 000,00 €	138 576,61 €	0,00 €	0,00 €	1 423,39 €
64118	Autre Indemnités	11 840 000,00 €	12 811 139,41 €	0,00 €	0,00 €	-971 139,41 €
64131	Rémunération	900 000,00 €	841 503,53 €	0,00 €	0,00 €	58 496,47 €
64141	Vacations versées Sap.Pomp.Vol.	10 556 600,00 €	10 444 706,10 €	0,00 €	0,00 €	111 893,90 €
64146	Vacations versées aux empl.	35 000,00 €	16 802,05 €	0,00 €	0,00 €	19 197,95 €
64146	Service de santé	65 000,00 €	61 316,80 €	0,00 €	0,00 €	3 683,20 €
64162	Emplois d'avenir	0,00 €	51 696,43 €	0,00 €	0,00 €	-51 696,43 €
6417	Rémunérations des apprentis	8 000,00 €	2 674,00 €	0,00 €	0,00 €	5 326,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	4 670 000,00 €	4 362 456,20 €	0,00 €	0,00 €	307 543,80 €
6453	Cotisations Caisse de retraite	9 960 000,00 €	9 753 194,30 €	0,00 €	0,00 €	206 805,70 €
6454	Cotisations ASSEDIC	48 900,00 €	52 797,10 €	0,00 €	0,00 €	-3 897,10 €
6456	Versement au FNC sup. fam.	70 000,00 €	38 642,00 €	0,00 €	0,00 €	31 358,00 €
6458	Cotisations autres organismes	949 000,00 €	946 875,00 €	0,00 €	0,00 €	2 125,00 €
646	Allocation de vétérance	563 000,00 €	589 823,89 €	0,00 €	0,00 €	-26 823,89 €
6472	Prestations familiales directes	21 000,00 €	23 225,46 €	0,00 €	0,00 €	-2 225,46 €
6473	Allocation chômage	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
6474	Versement au œuvres sociales	340 000,00 €	332 739,21 €	0,00 €	0,00 €	7 260,79 €
6476	Médecine du travail pharmacie	65 000,00 €	46 295,86 €	3 805,71 €	0,00 €	14 898,43 €
6478	Autres charges sociales diverses	2 000,00 €	1 591,47 €	0,00 €	0,00 €	408,53 €
6484	Congé pour difficulté opération.	20 650,00 €	15 472,17 €	0,00 €	0,00 €	5 177,83 €
6488	Autres charges	113 000,00 €	125 688,34 €	0,00 €	0,00 €	-12 688,34 €
65	Autres charges de gestion courante	704 500,00 €	584 985,30 €	0,00 €	0,00 €	119 614,70 €
6521	Déficit des budgets annexes	260 000,00 €	183 937,54 €	0,00 €	0,00 €	76 062,46 €
6531	Indemnités	40 000,00 €	38 074,15 €	0,00 €	0,00 €	1 925,85 €
6532	Frais de mission	5 500,00 €	4 218,95 €	0,00 €	0,00 €	1 281,05 €
6541	Créances admises en non-valeurs	5 000,00 €	9 025,66 €	0,00 €	0,00 €	-4 025,66 €
6542	Créances éteintes	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
6558	Autres contributions obligatoires	270 000,00 €	258 374,00 €	0,00 €	0,00 €	11 626,00 €
656	Participation	1 000,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €	600,00 €
6574	Sub. de fonc. aux assoc. et autres	105 000,00 €	88 263,50 €	0,00 €	0,00 €	16 736,50 €
658	Charges diverses de gestion courante	13 000,00 €	2 591,50 €	0,00 €	0,00 €	10 408,50 €
014	Atténuation de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GESTION DES SERVICES (A)= (011 + 012 + 65 + 014)		84 659 609,30 €	79 063 324,61 €	250 155,44 €	0,00 €	5 346 129,25 €
66	Charges financières (B)	61 000,00 €	57 237,39 €	2 026,79 €	0,00 €	1 735,82 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	61 000,00 €	60 034,75 €	0,00 €	0,00 €	965,25 €
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00 €	-2 798,36 €	2 026,79 €	0,00 €	771,57 €
666	Autres charges financières	0,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00 €	-1,00 €
67	Charges exceptionnelles (C)	57 000,00 €	38 782,96 €	0,00 €	0,00 €	18 217,04 €
6711	Intérêts moratoires et pénalités	20 000,00 €	7 846,64 €	0,00 €	0,00 €	12 153,36 €
6718	Autres charges except. OP. gs.	4 500,00 €	12 497,51 €	0,00 €	0,00 €	-7 997,51 €
673	Titres annulés	25 000,00 €	18 072,91 €	0,00 €	0,00 €	6 927,09 €
6745	Subvention de fonct. Aux personnes	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
678	Autres charges exceptionnelles	6 500,00 €	365,90 €	0,00 €	0,00 €	6 134,10 €

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLES (suite)	A1

Chap./ Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts	Crédits employés ou restant à employer			Crédit annulé (2)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
58	Dotations aux provisions (D)	0,00 €	0,00 €			0,00 €
022	Dépenses Imprévues (E)	3 132 335,00 €				3 132 335,00 €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES= A + B + C + D + E	87 909 944,30 €	79 159 344,96 €	252 182,23 €	0,00 €	8 498 417,11 €
023	Virement à la section d'investissement	2 036 131,29 €				
042	Opérations d'ordre entre sections (3)	6 156 000,00 €	6 432 400,76 €			-276 400,76 €
043	Opérations d'ordre intérieur de la section	0,00 €	0,00 €			0,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE <i>(= Prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)</i>	8 192 131,29 €	6 432 400,76 €			-276 400,76 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE <i>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</i>	96 102 075,59 €	85 591 745,72 €	252 182,23 €	0,00 €	10 258 147,64 €

D 002 Résultat de fonctionnement reporté					
---	--	--	--	--	--

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	96 102 075,59 €	85 591 745,72 €	252 182,23 €	0,00 €	10 258 147,64 €
--	------------------------	------------------------	---------------------	---------------	------------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	2 026,79
Montant des ICNE de l'exercice N – 1	2 798,36
= Différence ICNE N - ICNE N – 1	-771,57

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats/Titres émis + Charges/Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

(3) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040, DF 043 = RF 043

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLES	A2

Chap./ Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts	Crédits employés ou restant à employer			Crédit annulé (2)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	Produits services, domaine, ventes diverses	1 293 000,00 €	1 276 782,12 €	0,00 €	0,00 €	16 217,88 €
7061	Intervention soumises à fact.	670 000,00 €	592 526,14 €	0,00 €	0,00 €	77 473,86 €
7068	Autres prestations de services	20 000,00 €	43 225,10 €	0,00 €	0,00 €	-23 225,10 €
70848	Aux autres organismes	565 000,00 €	568 404,78 €	0,00 €	0,00 €	-3 404,78 €
70878	Par des tiers	38 000,00 €	72 626,10 €	0,00 €	0,00 €	-34 626,10 €
74	Contributions et participations	83 630 000,00 €	83 715 553,14 €	0,00 €	0,00 €	-85 553,14 €
74711	Emplois jeunes	0,00 €	50 299,48 €	0,00 €	0,00 €	-50 299,48 €
7473	Départements	46 663 000,00 €	46 663 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7474	Communes	19 535 000,00 €	19 539 072,00 €	0,00 €	0,00 €	-4 072,00 €
7475	Groupements de collectivités	16 222 000,00 €	16 220 544,00 €	0,00 €	0,00 €	1 456,00 €
7478	Autres organismes	1 210 000,00 €	1 242 837,66 €	0,00 €	0,00 €	-32 837,66 €
75	Autres produits de gestion courants	140 000,00 €	105 085,80 €	0,00 €	0,00 €	34 914,20 €
752	Revenus des immeubles	40 000,00 €	45 276,76 €	0,00 €	0,00 €	-5 276,76 €
758	Produits divers de Gestion Courante	100 000,00 €	59 809,04 €	0,00 €	0,00 €	40 190,96 €
813	Atténuations de charges	880 877,66 €	915 591,45 €	0,00 €	0,00 €	-34 713,79 €
8419	Remboursements sur rémunération	878 877,66 €	913 533,16 €	0,00 €	0,00 €	-34 655,50 €
8479	Remboursement sur autres charges sociales	2 000,00 €	2 058,29 €	0,00 €	0,00 €	-58,29 €
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (70 + 74 + 75 + 813 + 8419 + 8479)		85 943 877,66 €	86 013 012,51 €	0,00 €	0,00 €	-68 134,85 €
76	Produits financiers (B)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels (C)	51 100,00 €	465 835,59 €	0,00 €	0,00 €	-414 735,59 €
7711	Débts et pénalités perçus	40 000,00 €	171 406,64 €	0,00 €	0,00 €	-131 406,64 €
7718	Autres produits exceptionnels	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
773	Mandats annulés	1 100,00 €	4 076,55 €	0,00 €	0,00 €	-2 976,55 €
775	Produits des cessions immo.	0,00 €	265 525,43 €	0,00 €	0,00 €	-265 525,43 €
7788	Autres produits exceptionnels	0,00 €	24 826,97 €	0,00 €	0,00 €	-24 826,97 €
78	Reprises sur provisions (D)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7875	Reprises provisions pour risques et charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES= A + B + C + D		85 994 977,66 €	86 478 848,10 €	0,00 €	0,00 €	-483 870,44 €
042	Opérations d'ordre entre sections (2)	0,00 €	11 769,37 €	0,00 €	0,00 €	-11 769,37 €
8031	Variation stocks de matières premières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7133	variation en-cours de product.de biens	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7134	variation en-cours de product.de serv.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7136	Variation des stocks de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7761	Différences sur réalisations négatives	0,00 €	11 769,37 €	0,00 €	0,00 €	-11 769,37 €
777	Résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
791	Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
796	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLES (suite)	A2

Chap./ Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts	Crédits employés ou restant à employer			Crédit annulés (2)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
043	Opérations d'ordre intérieur de la section (2)	0,00 €	0,00 €			0,00 €
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00 €	11 769,37 €			0,00 €
	TOTAL DES RECETTES FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	85 994 977,56 €	86 490 617,47 €	0,00 €	0,00 €	-495 639,61 €

R002	Résultat de fonctionnement reporté	10 107 097,93 €	0,00 €			
------	------------------------------------	-----------------	--------	--	--	--

	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	96 102 075,59 €	86 490 617,47 €	0,00 €	0,00 €	9 611 458,12 €
--	--	------------------------	------------------------	---------------	---------------	-----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00 €
Montant des ICNE de l'exercice N - 1	0,00 €
= Différence ICNE N - ICNE N - 1	0,00 €

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nature	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
Dépenses d'équipement	15 639 954,09 €	11 955 160,91 €	2 766 918,12 €	917 675,06 €
Non individualisées en programmes d'équipement	9 705 142,41 €	7 492 916,94 €	2 009 928,69 €	202 396,78 €
- Avec AP/CP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Hors AP/CP	9 705 142,41 €	7 492 916,94 €	2 009 928,69 €	202 396,78 €
Individualisées en programmes d'équipement	5 934 811,68 €	4 462 343,97 €	756 989,43 €	715 478,28 €
- Avec AP/CP	2 233 054,22 €	1 525 654,68 €	0,00 €	707 399,54 €
- Hors AP/CP	3 701 757,46 €	2 936 689,29 €	756 989,43 €	8 078,74 €
Subventions d'équipements à verser (c/204)	19 745,91 €	19 745,91 €	0,00 €	0,00 €
- Avec AP/CP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Hors AP/CP	19 745,91 €	19 745,91 €	0,00 €	0,00 €
Opérations pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses financières	281 300,00 €	280 312,57 €	0,00 €	987,43 €
040 Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	11 769,37 €		-11 769,37 €
041 Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €		0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	15 941 000,00 €	12 266 988,76 €	2 766 918,12 €	907 093,12 €

D 001 Solde d'exécution reporté	0,00 €	0,00 €		
--	---------------	---------------	--	--

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 941 000,00 €	12 266 988,76 €	2 766 918,12 €	907 093,12 €
---	------------------------	------------------------	-----------------------	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Nature	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
Recettes d'équipement	525 429,67 €	479 021,56 €	49 429,67 €	-3 021,56 €
Opérations pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes financières	5 795 781,38 €	3 710 481,08 €	0,00 €	2 085 300,30 €
040 Opérations d'ordre entre sections	6 158 000,00 €	6 432 400,76 €		-276 400,76 €
041 Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €		0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	12 477 211,05 €	10 621 903,40 €	49 429,67 €	1 805 877,98 €

D 001 Solde d'exécution reporté	3 463 788,95 €			
--	-----------------------	--	--	--

Pour information				
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	2 337 924,41 €	2 337 924,41 €		

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 941 000,00 €	10 621 903,40 €	49 429,67 €	1 805 877,98 €
---	------------------------	------------------------	--------------------	-----------------------

(1) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP+BS+DM+RAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats/Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

Chap/ Art. (1)	Libellé (1)	Crédit ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors c/204)	146 321,51 €	136 556,12 €	4 609,18 €	6 602,21 €
2031	Frais d'Etude	1 440,00 €	1 440,00 €	0,00 €	1 440,00 €
2051	Concessions droit simil. Brevet.	144 881,51 €	135 110,12 €	4 609,18 €	5 162,21 €
204	Subventions d'équipement versées	19 745,91 €	19 745,91 €	0,00 €	0,00 €
20412	Subventions d'équipement bâtiments et installations	19 745,91 €	19 745,91 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	9 009 276,16 €	6 937 020,22 €	1 892 654,83 €	179 593,05 €
2111	Terrains nus	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21311	Bâtiments administratifs	131 729,95 €	119 746,32 €	8 485,60 €	3 498,03 €
21312	Centre d'incendie et de secours	482 893,05 €	468 563,93 €	9 655,07 €	4 674,05 €
21318	Autres bâtiments	18 802,84 €	18 802,84 €	0,00 €	0,00 €
21531	Réseaux de transmission	100 989,86 €	98 865,83 €	1 741,43 €	382,60 €
21532	Réseaux d'Alerte	272 383,20 €	151 119,41 €	120 661,18 €	602,61 €
21538	Autres réseaux	155 823,15 €	116 202,25 €	39 108,26 €	512,64 €
21561	Mat. Mobile d'incendie et de secours	5 706 767,55 €	4 065 194,43 €	1 598 894,67 €	42 678,45 €
21562	Mat. Non Mobile d'Incendie et de secours	963 118,19 €	957 787,56 €	0,00 €	5 330,63 €
21568	Autre matériel d'incendie et de secours	211 614,79 €	140 259,12 €	60 646,32 €	10 709,35 €
21571	Ateliers	58 148,53 €	55 149,36 €	0,00 €	2 999,17 €
21578	Autre matériel et outillage technique	28 952,67 €	28 152,43 €	0,00 €	800,24 €
2158	Autres	8 442,26 €	8 442,26 €	0,00 €	0,00 €
217312	Centre d'incendie et de secours	79 986,77 €	68 486,03 €	3 044,73 €	8 456,01 €
2182	Matériel de transport	168 041,61 €	88 406,47 €	19 419,64 €	80 215,50 €
2183	Matériel informatique	166 408,74 €	142 879,30 €	23 524,76 €	4,68 €
2184	Matériel de bureau et mobilier	281 408,61 €	272 005,55 €	3 394,71 €	6 008,35 €
2188	Autres	173 764,33 €	156 965,13 €	4 078,46 €	12 720,74 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	549 544,80 €	419 238,60 €	112 664,68 €	17 641,52 €
231311	Construction bâtiments administratifs	48 669,49 €	48 326,69 €	133,88 €	208,92 €
231312	Centre d'incendie et de secours	484 075,30 €	366 096,51 €	103 343,08 €	14 635,71 €
2317312	Centre d'incendie et de secours	16 800,01 €	4 815,40 €	9 187,72 €	2 796,89 €
238	Avances et acomptes sur immo.corporels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N.1) - Mandats / Titres émis - Restes à réaliser au 31/12.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.2

DEPENSES INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

N°	Libellé	Crédit ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
TOTAL		5 934 811,68 €	4 462 343,97 €	756 989,43 €	715 478,28 €
2005000001	Construction CIS Le Havre Nord	3 438 090,50 €	2 833 341,43 €	604 749,07 €	0,00 €
2005000002	Construction CIS Le Havre Sud	7 515,87 €	0,00 €	7 515,85 €	0,02 €
2005000003	Construction CIS Neufchatel en Bray	4 293,64 €	4,93 €	4 186,00 €	102,71 €
2005000004	Construction CIS Rouen Est	40 450,45 €	1 257,16 €	34 616,96 €	4 576,33 €
2005000005	Construction CIS Le Trait	4 090,45 €	72,00 €	4 017,55 €	0,90 €
2005000007	Construction CIS Tôtes	54 015,49 €	50 699,40 €	0,00 €	3 316,09 €
2007000001	Construction CIS Saint Nicolas d'Aliermont	10 464,56 €	4 576,12 €	5 888,44 €	0,00 €
2007000002	Construction CIS Blangy sur Bresle	29 753,19 €	2 481,15 €	27 272,04 €	0,00 €
2007000003	Construction CIS Luneray	15 742,96 €	72,00 €	15 588,27 €	82,69 €
2008000002	Extension Direction Départementale	97 340,35 €	44 185,10 €	53 155,25 €	0,00 €
2010000006	Groupement Ouest	200 000,00 €	6 043,48 €	0,00 €	193 956,52 €
2012000001	Plateau Technique de Formation	800 000,00 €	645 602,52 €	0,00 €	154 397,48 €
2013000001	Groupement Est Etat Major	60 000,00 €	28 844,26 €	0,00 €	31 155,75 €
2013000002	Modernisation des outils Informatiques de gestion	549 089,37 €	477 343,40 €	0,00 €	71 745,97 €
2013000003	Révisions SDACR et RO	122 000,00 €	121 052,00 €	0,00 €	948,00 €
2014000001	Réhabilitation CIS Elbeuf	23 187,51 €	14 178,86 €	0,00 €	9 008,65 €
2014000002	Réhabilitation CIS Gournay en Bray	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
2014000003	Réhabilitation CIS Montville	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
2014000004	Réhabilitation CIS Yerville	66 568,34 €	15 189,78 €	0,00 €	51 378,56 €
2014000005	Réhabilitation CIS Caudebec en Caux	191 100,00 €	162 766,47 €	0,00 €	28 333,53 €
2014000006	Réhabilitation CIS Forges les Eaux	20 000,00 €	6 562,75 €	0,00 €	13 437,25 €
2014000007	Réhabilitation CIS Canteleu	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
2014000008	Réhabilitation CIS La Mailletaye sur Seine	14 500,00 €	0,00 €	0,00 €	14 500,00 €
2014000009	Réhabilitation CIS Montivilliers	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
2014000010	Direction aménagement des locaux	41 000,00 €	39 047,17 €	0,00 €	1 952,83 €
2014000011	Cany reconstruction	25 000,00 €	9 024,00 €	0,00 €	15 976,00 €
2014000012	Nouvelle AP Le Havre Sud	101 609,00 €	0,00 €	0,00 €	101 609,00 €
	[...]				

(1) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT [...]	B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N °2010000005
LIBELLE : GROUPEMENT OUEST
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 1006

DEPENSES

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		200 000,00 €	a 6 043,48 €	0,00 €	193 956,52 €	b 188 642,82 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
2031	Frais d'études					
21	Immobilisations corporelles					
	[...]					
22	Immobilisations reçues en affectation					
	[...]					
23	Immobilisations en cours	200 000,00 €	6 043,48 €	0,00 €	193 956,52 €	188 642,82 €
231311	Construction bâtiment administratif	200 000,00 €	6 043,48 €	0,00 €	193 956,52 €	188 642,82 €
	[...]					

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
RECETTES			c			d
13	Subvention d'investissement (sauf 130)					
	[...]					
16	Emprunts et dettes assimilées (5)					
	[...]					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)					
	[...]					
21	Immobilisations corporelles (6)					
	[...]					
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
	[...]					
23	Immobilisations en cours (6)					
	[...]					

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	c-e -6 043,48	d-b -188 642,82

(1) détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.
 (3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.
 (4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.
 (5) sauf 165, 196 et 16449.
 (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (7) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT [...]	B1.3

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N°2012000001 LIBELLE : PLATEAU TECHNIQUE DE FORMATION
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 1201**

DEPENSES

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire		
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		800 000,00 €	a	645 602,52 €	0,00 €	154 397,48 €	b	652 183,52 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00 €		3 240,00 €	0,00 €			9 821,00 €
2031	Frais d'études			3 240,00 €	0,00 €			9 821,00 €
21	Immobilisations corporelles							
	[...]							
22	Immobilisations reçues en affectation							
	[...]							
23	Immobilisations en cours	0,00 €		642 362,52 €	0,00 €			642 362,52 €
231311	Construction bâtiment administratif	0,00 €		642 362,52 €	0,00 €			642 362,52 €
	[...]							

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire	
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)	
RECETTES			c			d	250 000,00
13	Subvention d'investissement (sauf 138)			250 000,00 €			250 000,00
	[...]						
16	Emprunts et dettes assimilées (5)						
	[...]						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)						
	[...]						
21	Immobilisations corporelles (6)						
	[...]						
22	Immobilisations reçues en affectation (6)						
	[...]						
23	Immobilisations en cours (6)						
	[...]						

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	c-a -645 602,52	d-b -402 183,52

(1) détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.

(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) soit 165, 166 et 16449.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT [...]	B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° 201300001
LIBELLE : GROUPEMENT EST ETAT MAJOR
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 1301

DEPENSES

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments affectés à l'exercice			Pour mémoire		
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		60 000,00 €	a	28 844,25 €	0,00 €	31 155,75 €	b	755 582,53 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)							
2031	Frais d'études							
21	Immobilisations corporelles	0,00 €		17 572,11 €	0,00 €			744 310,38 €
21311	Bâtiment administratif	0,00 €		9 780,64 €	0,00 €			736 498,92 €
21571	Matériels et outillages pour ateliers			1 930,20 €	0,00 €			1 030,20 €
2183	Matériels informatique			1 724,36 €				1 724,36 €
2184	Matériels de bureaux et mobilier			1 630,22 €				1 030,22 €
2186	Autres matériels			3 126,69 €				3 126,69 €
22	Immobilisations reçues en affectation							
	[...]							
23	Immobilisations en cours	0,00 €		11 272,14 €	0,00 €			11 272,14 €
231311	Construction bâtiment administratif	0,00 €		11 272,14 €	0,00 €			11 272,14 €
	[...]							

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments affectés à l'exercice			Pour mémoire	
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)	
RECETTES			c			d	
13	Subvention d'investissement (sauf 138)						
	[...]						
16	Emprunts et dettes assimilées (5)						
	[...]						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)						
	(6)						
	[...]						
21	Immobilisations corporelles (6)						
	[...]						
22	Immobilisations reçues en affectation (6)						
	[...]						
23	Immobilisations en cours (6)						
	[...]						

Solde du financement (7)		Pour l'exercice		En cumulé
Recettes - Dépenses	c-d	-28 844,25	d-b	-755 582,53

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (2) Si le SCS Consolate des restes à réaliser sur les APICP.
 (3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.
 (4) Réalisations extérieures + Réalisations de l'exercice.
 (5) aux 185, 186 et 1844B.
 (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en restes réalisés en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (7) Indiquer le signe algébrique.

128

III - VOTE DU CDMPT ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT [...]	B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N °2013000002
LIBELLE : MODERNISATION DES OUTILS INFORMATIQUE DE GESTION
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 1302

DEPENSES

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire		
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		549 089,37 €	a	477 343,40 €	0,00 €	71 745,97 €	b	483 254,03 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00 €		477 343,40 €	0,00 €			483 254,03 €
2031	Frais d'études			44 761,60 €	0,00 €			50 692,23 €
2051	Concessions et droits similaires			432 561,80 €	0,00 €			432 561,80 €
21	Immobilisations corporelles							
	[...]							
22	Immobilisations reçues en affectation							
	[...]							
23	Immobilisations en cours							
231312	Centres d'incendie et de secours							
2317312	Centres d'incendie et de secours							
	[...]							

FINANCIEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire		
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)		
RECETTES			c				d	
13	Subvention d'investissement (sauf 136)							
	[...]							
16	Emprunts et dettes assimilés (5)							
	[...]							
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)							
	[...]							
21	Immobilisations corporelles (6)							
	[...]							
22	Immobilisations reçues en affectation (6)							
	[...]							
23	Immobilisations en cours (6)							
	[...]							

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	c-a	-477 343,40	d-b	-483 254,03

(1) détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.
(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.
(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.
(5) sauf 165, 166 et 16449.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réalisées en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(7) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT [...]	B1.4

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N °201300003
LIBELLE : REVISION SDACR ET RO
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 1303

DEPENSES

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire		
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)		
DEPENSES		122 000,00 €	a	121 052,00 €	0,00 €	948,00 €	b	121 052,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00 €		121 052,00 €	0,00 €	0,00 €		121 052,00 €
2031	Frais d'études			121 052,00 €	0,00 €			121 052,00 €
21	Immobilisations corporelles [...]							
22	Immobilisations reçues en affectation [...]							
23	Immobilisations en cours							
231312	Centres d'incendie et de secours							
236	avance et acompte sur immo. Corps [...]							

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire	
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)	
RECETTES			c				d
13	Subvention d'investissement (sauf 130) [...]						
16	Emprunts et dettes assimilées (4) [...]						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5) [...]						
21	Immobilisations corporelles (5) [...]						
22	Immobilisations reçues en affectation (5) [...]						
23	Immobilisations en cours (5) [...]						

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	c-a	-121 052,00	d-b	-121 052,00

(1) détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(3) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(4) art. 165, 166 et 16445.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III)
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT [...]	B1.4

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N °2014000001
 LIBELLE : REHABILITATION CIS ELBEUF
 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 1401

DEPENSES

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire		
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)		
DEPENSES		23 187,51 €	a	14 178,86 €	0,00 €	9 008,65 €	b	165 991,35 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
2031	Frais d'études		0,00 €					
21	Immobilisations corporelles							
	[...]							
22	Immobilisations reçues en affectation							
	[...]							
23	Immobilisations en cours		14 178,86 €					165 991,35 €
231312	Centres d'incendie et de secours		14 178,86 €					165 991,35 €
238	avance et acompte sui immo. Corpo.							
	[...]							

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire	
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)	
RECETTES			c			d	
13	Subvention d'investissement (sauf 138)						
	[...]						
16	Emprunts et dettes assimilées (4)						
	[...]						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)						
	[...]						
21	Immobilisations corporelles (5)						
	[...]						
22	Immobilisations reçues en affectation (5)						
	[...]						
23	Immobilisations en cours (5)						
	[...]						

Solde du financement (6)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	c-a	-14 178,86	d-b	-165 991,35

(1) détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés en fin d'exercice.

(3) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(4) sauf 165, 166 et 1644B.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT [...]	B1.6

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N°2014000002
 LIBELLE : REHABILITATION CIS GOURNAY
 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 1402

DEPENSES

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire	
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)	
DEPENSES		5 000,00 €	a	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	b
						25 250,83 €	c
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2031	Frais d'études			0,00 €			
21	Immobilisations corporelles						
	[...]						
22	Immobilisations reçues en affectation						
	[...]						
23	Immobilisations en cours			0,00 €		25 250,83 €	
231312	Centres d'incendie et de secours			0,00 €		0,00 €	
2317312	Centres d'incendie et de secours					25 250,83 €	
	[...]						

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire	
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)	
RECETTES			c			d	
13	Subvention d'investissement (sauf 136)						
	[...]						
16	Emprunts et dettes assimilées (4)						
	[...]						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)						
	[...]						
21	Immobilisations corporelles (5)						
	[...]						
22	Immobilisations reçues en affectation (5)						
	[...]						
23	Immobilisations en cours (5)						
	[...]						

Solde du financement (6)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	c-a 0,00	d-b -25 250,83

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (2) Obligatoirement annulé en fin d'exercice.
 (3) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.
 (4) sauf 165, 166 et 1644B.
 (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (6) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT [...]	B1.4

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° 2014000003
LIBELLE : REHABILITATION CIS MONTVILLE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 1403

DEPENSES

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire		
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)		
DEPENSES		3 000,00 €	a	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	b	34 137,65 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
2031	Frais d'études			0,00 €				
21	Immobilisations corporelles							
	[...]							
22	Immobilisations reçues en affectation							
	[...]							
23	Immobilisations en cours			0,00 €				34 137,65 €
231312	Centres d'incendie et de secours			0,00 €				34 137,65 €
2317312	Centres d'incendie et de secours			0,00 €				0,00 €
	[...]							

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)
RECETTES			c			d
13	Subvention d'investissement (sauf 136)					
	[...]					
16	Emprunts et dettes assimilées (4)					
	[...]					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)					
	[...]					
21	Immobilisations corporelles (5)					
	[...]					
22	Immobilisations reçues en affectation (5)					
	[...]					
23	Immobilisations en cours (5)					
	[...]					

Solde du financement (6)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	c-d	0,00	d-b	-34 137,65

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(3) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(4) sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de marchés donnant lieu à reversement.

(6) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT [...]	B1.4

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N°2014000004
LIBELLE : REHABILITATION CIS YERVILLE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 1404

DEPENSES

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire		
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)		
DEPENSES		66 568,34 €	a	15 189,78 €	0,00 €	51 378,56 €	b	208 621,44 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
2031	Frais d'études			0,00 €				
21	Immobilisations corporelles							
	[...]							
22	Immobilisations reçues en affectation							
	[...]							
23	Immobilisations en cours			15 189,78 €				208 621,44 €
231312	Centres d'incendie et de secours			15 189,78 €				208 621,44 €
2317312	Centres d'incendie et de secours			0,00 €				0,00 €
	[...]							

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire	
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)	
RECETTES			c				d
73	Subvention d'investissement (sauf 138)						
	[...]						
16	Emprunte et dettes assimilées (4)						
	[...]						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)						
	[...]						
21	Immobilisations corporelles (5)						
	[...]						
22	Immobilisations reçues en affectation (5)						
	[...]						
23	Immobilisations en cours (5)						
	[...]						

Solde du financement (6)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	c-a	-15 189,78	d-b	-208 621,44

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Régulièrement annulés en fin d'exercice.

(3) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(4) sauf 165, 166 et 164A9.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT [...]	B1.4

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N °2014000005
LIBELLE : REHABILITATION CIS CAUDEBEC EN CAUX
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 1405**

DEPENSES

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire		
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)		
DEPENSES		191 100,00 €	a	162 766,47 €	0,00 €	28 333,53 €	b	250 023,08 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
2031	Frais d'études			0,00 €				
21	Immobilisations corporelles							
	[...]							
22	Immobilisations reçues en affectation							
	[...]							
23	Immobilisations en cours			162 766,47 €				250 023,08 €
231312	Centres d'incendie et de secours			0,00 €				0,00 €
2317312	Centres d'incendie et de secours			162 766,47 €				250 023,08 €
	[...]							

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)
RECETTES			c			d
13	Subvention d'investissement (sauf 136)					
	[...]					
16	Emprunts et dettes assimilées (4)					
	[...]					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)					
	[...]					
21	Immobilisations corporelles (5)					
	[...]					
22	Immobilisations reçues en affectation (5)					
	[...]					
23	Immobilisations en cours (5)					
	[...]					

Solde du financement (6)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	c-d -162 766,47	d-b -250 023,08

(1) détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(3) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(4) seul 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Indiquer le signe algébrique.

III - VDTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT [...]	D1.4

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N°2014000006
 LIBELLE : REHABILITATION CIS FORGES LES EAUX
 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 1406

DEPENSES

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		20 000,00 €	a 6 562,75 €	0,00 €	13 437,25 €	b 23 847,46 €
20	Immobilisations Incorporées (sauf 204)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2031	Frais d'études		0,00 €			
21	Immobilisations corporelles					
	[...]					
22	Immobilisations reçues en affectation					
	[...]					
23	Immobilisations en cours		6 562,75 €			23 847,46 €
231312	Centres d'incendie et de secours		6 562,75 €			23 847,46 €
2317312	Centres d'incendie et de secours		0,00 €			0,00 €
	[...]					

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)
RECETTES			c			d
13	Subvention d'investissement (sauf 130)					
	[...]					
16	Emprunts et dettes assimilées (4)					
	[...]					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)					
	[...]					
21	Immobilisations corporelles (5)					
	[...]					
22	Immobilisations reçues en affectation (5)					
	[...]					
23	Immobilisations en cours (5)					
	[...]					

Solde du financement (6)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	c-a -6 562,75	d-b -23 847,46

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (2) Obligatoirement annulé en fin d'exercice.
 (3) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.
 (4) sauf 165, 168 et 18449.
 (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (6) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT [...]	B1.4

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N °2014000007
 LIBELLE : REHABILITATION CIS CANTELEU
 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 1407

DEPENSES

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire		
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)		
DEPENSES		5 000,00 €	a	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	b	34 078,73 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
2031	Frais d'études			0,00 €				
21	Immobilisations corporelles							
	[...]							
22	Immobilisations reçues en affectation							
	[...]							
23	Immobilisations en cours			0,00 €				34 078,73 €
231312	Centres d'incendie et de secours			0,00 €				34 078,73 €
2317312	Centres d'incendie et de secours			0,00 €				0,00 €
	[...]							

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire	
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)	
RECETTES			c				d
13	Subvention d'investissement (sauf 130)						
	[...]						
16	Emprunts et dettes assimilées (4)						
	[...]						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)						
	[...]						
21	Immobilisations corporelles (5)						
	[...]						
22	Immobilisations reçues en affectation (5)						
	[...]						
23	Immobilisations en cours (5)						
	[...]						

Solde du financement (6)	Pour l'exercice		En cumulé
Recettes - Dépenses	c-a	0,00	d-b -34 078,73

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(3) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(4) sauf 155, 156 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT [...]	B1.4

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N °2014000008
LIBELLE : REHABILITATION CIS LA MAILLERAYE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 1408**

DEPENSES

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire	
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)	
DEPENSES		14 500,00 €	a	0,00 €	0,00 €	14 500,00 €	b
20	immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00 €		0,00 €		0,00 €	0,00 €
2051	Frais d'études			0,00 €			
21	immobilisations corporelles						
	[...]						
22	immobilisations reçues en affectation						
	[...]						
23	immobilisations en cours			0,00 €			28 179,00 €
231312	Centres d'incendie et de secours			0,00 €			0,00 €
2317312	Centres d'incendie et de secours			0,00 €			28 179,00 €
	[...]						

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire	
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)	
RECETTES			c				d
13	Subvention d'investissement (sauf 138)						
	[...]						
16	Emprunts et dettes assimilées (4)						
	[...]						
20	immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)						
	[...]						
21	immobilisations corporelles (5)						
	[...]						
22	immobilisations reçues en affectation (5)						
	[...]						
23	immobilisations en cours (5)						
	[...]						

Solde du financement (6)	Pour l'exercice		En cumulé
Recettes - Dépenses	c-d	0,00	d-b -28 179,00

138

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT [...]	B1.4

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° 201400009
LIBELLE : REHABILITATION MONTVILLIERS
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 1409

DEPENSES

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire		
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)		
DEPENSES		6 000,00 €	a	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €	b	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
2031	Frais d'études			0,00 €				
21	Immobilisations corporelles							
	[...]							
22	Immobilisations reçues en affectation							
	[...]							
23	Immobilisations en cours			0,00 €				0,00 €
231312	Centres d'incendie et de secours			0,00 €				0,00 €
2317312	Centres d'incendie et de secours			0,00 €				0,00 €
	[...]							

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)
RECETTES			c			d
13	Subvention d'investissement (sauf 138)					
	[...]					
16	Emprunts et dettes assimilées (4)					
	[...]					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)					
	[...]					
21	Immobilisations corporelles (5)					
	[...]					
22	Immobilisations reçues en affectation (5)					
	[...]					
23	Immobilisations en cours (5)					
	[...]					

Solde du financement (6)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	c-a	0,00	d-b	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(3) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(4) sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'emulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Indiquer le signe d'opérateur.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT [...]	B1.4

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N°2014000010
 LIBELLE : DIRECTION AMENAGEMENT DES LOCAUX
 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 1410

DEPENSES

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire		
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)		
DEPENSES		41 000,00 €	a	39 047,17 €	0,00 €	1 952,83 €	b	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
2031	Frais d'études			0,00 €				
21	Immobilisations corporelles			39 047,17 €				39 047,17 €
21311	Centres d'incendie et de secours			36 574,35 €				36 574,35 €
2184	Matériels de bureau et mobilier			2 472,82 €				2 472,82 €
22	Immobilisations reçues en affectation							
	[...]							
23	Immobilisations en cours			0,00 €				0,00 €
231312	Centres d'incendie et de secours			0,00 €				0,00 €
2317312	Centres d'incendie et de secours			0,00 €				0,00 €
	[...]							

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire	
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)	
RECETTES			c				d
13	Subvention d'investissement (sauf 138)						
	[...]						
16	Emprunts et dettes assimilées (4)						
	[...]						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)						
	[...]						
21	Immobilisations corporelles (5)						
	[...]						
22	Immobilisations reçues en affectation (5)						
	[...]						
23	Immobilisations en cours (5)						
	[...]						

Solde du financement (6)	Pour l'exercice		En cumulé
Recettes - Dépenses	c-a	-39 047,17	d-b 0,00

(1) catégoriser les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (2) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.
 (3) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.
 (4) sauf 165, 168 et 16446.
 (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'acquisition de matériels devant être à reverserment.
 (6) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT [...]	B1.4

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N°2014000011
LIBELLE : RECONSTRUCTION CANY
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 1411

DEPENSES

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments affectés à l'exercice			Pour Mémoire		
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)		
DEPENSES		25 000,00 €	a	9 024,00 €	0,00 €	15 976,00 €	b	9 024,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
2031	Frais d'étude			0,00 €				
21	Immobilisations corporelles			0,00 €				0,00 €
21311	Centres d'incendie et de secours			0,00 €				0,00 €
2184	Matériels de bureau et mobilier			0,00 €				0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation							
	[...]							
23	Immobilisations en cours			9 024,00 €				9 024,00 €
231312	Centres d'incendie et de secours			9 024,00 €				9 024,00 €
2317312	Centres d'incendie et de secours			0,00 €				0,00 €
	[...]							

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments affectés à l'exercice			Pour Mémoire		
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)		
RECETTES			c				d	
13	Subvention d'investissement (sauf 138)							
	[...]							
16	Emprunts et dettes assimilées (4)							
	[...]							
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)							
	[...]							
21	Immobilisations corporelles (5)							
	[...]							
22	Immobilisations reçues en affectation (5)							
	[...]							
23	Immobilisations en cours (5)							
	[...]							

Solde du financement (6)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	c-a	- 9 024,00	d-b	- 9 024,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(3) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(4) sauf 162, 165 et 16469.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT [...]	B1.4

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N°2014000012
LIBELLE : CONSTRUCTION CIS LE HAVRE SUD
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 1412

DEPENSES

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire		
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)		
DEPENSES		101 609,00 €	a	0,00 €	0,00 €	101 609,00 €	b	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €
2031	Frais d'études			0,00 €				
21	Immobilisations corporelles			0,00 €				0,00 €
21311	Centres d'incendie et de secours			0,00 €				0,00 €
2184	Matériels de bureau et mobilier			0,00 €				0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation							
	[...]							
23	Immobilisations en cours			0,00 €				0,00 €
231312	Centres d'incendie et de secours			0,00 €				0,00 €
2317312	Centres d'incendie et de secours			0,00 €				0,00 €
	[...]							

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)
RECETTES			c			d
13	Subvention d'investissement (sauf 138)					
	[...]					
16	Emprunts et dettes assimilées (4)					
	[...]					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)					
	[...]					
21	Immobilisations corporelles (5)					
	[...]					
22	Immobilisations reçues en affectation (5)					
	[...]					
23	Immobilisations en cours (5)					
	[...]					

Solde du financement (6)	Pour l'exercice		En cumulé
Recettes - Dépenses	c-b	0,00	d-b
			0,00

(1) détails: les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Obligatoirement entrées en fin d'exercice.

(3) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(4) sauf 166, 166 et 164/9

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT [...]	B1.4

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N °2005000001
LIBELLE : CONSTRUCTION CIS LE HAVRE NORD
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		3 438 090,50 €	a 2 833 341,43 €	604 749,07 €	0,00 €	b 8 736 781,13 €
20	immobilisations incorporelles (sauf 204)					8 246,16 €
2031	Frais d'études					8 246,16 €
21	immobilisations corporelles		24 890,74 €			24 890,74 €
21312	Centres d'incendie et de secours		24 890,74 €			24 890,74 €
22	immobilisations reçues en affectation					
	[...]					
23	immobilisations en cours	0,00 €	2 808 450,69 €	604 749,07 €		8 703 644,23 €
231312	Centres d'incendie et de secours		108 450,69 €	0,00 €		292 306,23 €
238	avance et acompte sur immo. Corpo.		2 700 000,00 €	604 749,07 €		8 411 338,00 €
	[...]					

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)
RECETTES			c			d
13	Subvention d'investissement (sauf 138)					
	[...]					
16	Emprunts et dettes assimilées (4)					
	[...]					
20	immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)					
	[...]					
21	immobilisations corporelles (5)					
	[...]					
22	immobilisations reçues en affectation (5)					
	[...]					
23	immobilisations en cours (5)					
	[...]					

Solde du financement (6)	Pour l'exercice		En cumulé
Recettes - Dépenses	c-a	-2 833 341,43	d-b -8 736 781,13

(1) détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(3) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(4) soit 155, 156 et 15449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Indiquer le signe algébrique.

III - VOIE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT [...]	31.4

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N °2005000002
LIBELLE : CONSTRUCTION CIS LE HAVRE SUD
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire	
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)	
DEPENSES		7 515,87 €	a	0,00 €	7 515,85 €	0,02 €	b
							482 800,73 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)						15 418,34 €
2031	Frais d'études						15 418,34 €
21	Immobilisations corporelles						
	[...]						
22	Immobilisations reçues en affectation						
	[...]						
23	Immobilisations en cours	7 515,87 €	0,00 €	7 515,85 €			477 385,39 €
231312	Centres d'incendie et de secours	7 515,87 €	0,00 €	7 515,85 €			149 870,38 €
236	Avance et acompte sur immo.corpo						327 515,00 €
	[...]						

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire	
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)	
RECETTES			c				d
13	Subvention d'investissement (sauf 136)						
	[...]						
16	Emprunts et dettes assimilées (4)						
	[...]						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)						
	[...]						
21	Immobilisations corporelles (5)						
	[...]						
22	Immobilisations reçues en affectation (5)						
	[...]						
23	Immobilisations en cours (5)						
	[...]						

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	c-d 0,00	d-b -482 800,73

(1) détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(2) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(3) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(4) sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT [...]	B1.4

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N °2005000003
LIBELLE : CONSTRUCTION CIS NEUFCHATEL EN BRAY
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire		
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)		
DEPENSES		4 293,64 €	a	4,93 €	4 186,00 €	102,71 €	b	2 276 655,52 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)							6 813,61 €
2031	Frais d'études							6 813,61 €
21	Immobilisations corporelles [...]							
22	Immobilisations reçues en affectation [...]							
23	Immobilisations en cours	4 293,64 €	4,93 €	4 186,00 €	0,00 €			2 269 841,91 €
231312	Centres d'incendie et de secours	4 293,64 €	4,93 €	4 186,00 €				2 269 841,91 €
2317312	Centres d'incendie et de secours [...]							

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire	
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)	
RECETTES			c			d	
13	Subvention d'investissement (sauf 136) [...]						
16	Emprunts et dettes assimilées (4) [...]						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5) [...]						
21	Immobilisations corporelles (5) [...]						
22	Immobilisations reçues en affectation (5) [...]						
23	Immobilisations en cours (5) [...]						

Solde du financement (6)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	c-a -4,93	d-b -2 276 655,52

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(3) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(4) aux 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 ont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT -- DEPENSES D'EQUIPEMENT [...]	B1.4

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N °2005000004
LIBELLE : CONSTRUCTION CIS ROUEN EST
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire		
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)		
DEPENSES		40 450,45 €	a	1 257,16 €	34 616,96 €	4 576,33 €	b	1 792 150,13 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)							4 392,79 €
2037	Frais d'études							4 392,79 €
21	Immobilisations corporelles							
	[...]							
22	Immobilisations reçues en affectation							
	[...]							
23	Immobilisations en cours	40 450,45 €	1 257,16 €	34 616,96 €				1 787 757,34 €
231312	Centres d'incendie et de secours	40 450,45 €	1 257,16 €	34 616,96 €				1 784 124,74 €
238	Avances							3 622,60 €
	[...]							

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire		
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)		
RECETTES			c				d	
13	Subvention d'investissement (sauf 130)							
	[...]							
16	Emprunts et dettes assimilées (4)							
	[...]							
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)							
	[...]							
21	Immobilisations corporelles (5)							
	[...]							
22	Immobilisations reçues en affectation (5)							
	[...]							
23	Immobilisations en cours (5)							
	[...]							

Solde du financement (6)	Pour l'exercice		En cumulé
Recettes -- Dépenses	c-d	- 1 257,16	d-b
			- 1 792 150,13

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (2) Obligatoirement annulé en fin d'exercice.
 (3) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.
 (4) Sauf 165, 166 et 16449.
 (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (6) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT [...]	B1.4

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N °2005000005
LIBELLE : CONSTRUCTION CIS LE TRAIT
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire		
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)		
DEPENSES		4 090,45 €	a	72,00 €	4 017,55 €	0,50 €	b	1 194 652,95 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)							11 769,24 €
2031	Frais d'études							11 769,24 €
21	Immobilisations corporelles							
	[...]							
22	Immobilisations reçues en affectation							
	[...]							
23	Immobilisations en cours	4 090,45 €		72,00 €	4 017,55 €	0,00 €		1 182 883,71 €
231312	Centres d'incendie et de secours	4 090,45 €		72,00 €	4 017,55 €			1 182 883,71 €
2317312	Centres d'incendie et de secours							
	[...]							

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire	
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)	
RECETTES			c			d	
13	Subvention d'investissement (sauf 138)						
	[...]						
16	Emprunts et dettes assimilées (4)						
	[...]						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)						
	[...]						
21	Immobilisations corporelles (5)						
	[...]						
22	Immobilisations reçues en affectation (5)						
	[...]						
23	Immobilisations en cours (5)						
	[...]						

Solde du financement (6)	Pour l'exercice		En cumulé
Recettes - Dépenses	c-a	-72,00	d-b -1 194 652,85

(1) détail: les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(3) Réalisations entières - Réalisations de l'exercice.

(4) sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) lorsqu'il y a le signe algébrique.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT [...]	B1.4

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N°2005000007
LIBELLE : CONSTRUCTION CIS TOTES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap/ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire		
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)		
DEPENSES		54 015,49 €	a	50 699,40 €	0,00 €	3 316,09 €	b	1 012 556,78 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)							9 859,64 €
2031	Frais d'études							9 859,64 €
21	Immobilisations corporelles							1 710,00 €
21312	centre d'incendie et de secours							1 710,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation							
	[...]							
23	Immobilisations en cours	54 015,49 €		50 699,40 €	0,00 €			1 000 987,14 €
231312	Centres d'incendie et de secours	54 015,49 €		50 699,40 €	0,00 €			1 000 987,14 €
2317312	Centres d'incendie et de secours							
	[...]							

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap/ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire		
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)		
RECETTES			c				d	
13	Subvention d'investissement (sauf 13B)							
	[...]							
15	Emprunts et dettes assimilées (4)							
	[...]							
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)							
	[...]							
21	Immobilisations corporelles (5)							
	[...]							
22	Immobilisations reçues en affectation (5)							
	[...]							
23	Immobilisations en cours (5)							
	[...]							

Solde du financement (6)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	c-a -50 699,40	d-b -1 012 556,78

(*) détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(3) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(4) sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'acquisition de matériels donnant lieu à reversement.

(6) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT [...]	B1.4

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° 2007000001
LIBELLE : CONSTRUCTION CIS SAINT D'ALIERMONT
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire		
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)		
DEPENSES		10 464,56 €	a	4 576,12 €	5 888,44 €	0,00 €	b	869 717,41 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)							6 068,34 €
2031	Frais d'études							6 068,34 €
21	Immobilisations corporelles							4 576,12 €
21312	Centres d'incendie et de secours							4 576,12 €
22	Immobilisations reçues en affectation							
	[...]							
23	Immobilisations en cours	10 464,56 €	4 576,12 €	5 888,44 €				869 072,95 €
231312	Centres d'incendie et de secours	10 464,56 €	4 576,12 €	5 888,44 €				869 072,95 €
2317312	Centres d'incendie et de secours							
	[...]							

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)
RÉCETTES			c			d
13	Subvention d'investissement (sauf 138)					
	[...]					
16	Emprunts et dettes assimilées (4)					
	[...]					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)					
	[...]					
21	Immobilisations corporelles (5)					
	[...]					
22	Immobilisations reçues en affectation (5)					
	[...]					
23	Immobilisations en cours (5)					
	[...]					

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé
Récettes - Dépenses	c-a	-4 576,12	d-b
			-869 717,41

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(3) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(4) sauf 165, 166 et 1644B.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Indiquer le signe algébrique.

II - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT [...]	B1.4

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° 2007000002
LIBELLE : CONSTRUCTION CIS BLANGY SUR BRESLE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire		
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)		
DEPENSES		29 753,19 €	a	2 481,15 €	27 272,04 €	0,00 €	b	1 194 150,50 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)							4 767,02 €
2031	Frais d'études							4 767,02 €
21	Immobilisations corporelles							
	[...]							
22	Immobilisations reçues en affectation							
	[...]							
23	Immobilisations en cours	29 753,19 €	2 481,15 €	27 272,04 €				1 189 383,48 €
231312	Centres d'incendie et de secours	29 753,19 €	2 481,15 €	27 272,04 €				1 184 589,30 €
238	avance et acompte sur immo.corpo							4 814,18 €

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire		
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)		
RECETTES			c				d	
13	Subvention d'investissement (sauf 138)							
	[...]							
16	Emprunts et dettes assimilées (4)							
	[...]							
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)							
	[...]							
21	Immobilisations corporelles (5)							
	[...]							
22	Immobilisations reçues en affectation (5)							
	[...]							
23	Immobilisations en cours (5)							
	[...]							

Solde du financement (6)		Pour l'exercice		En cumulé
Recettes - Dépenses	c-b	-2 481,15	d-b	-1 194 150,50

(1) détailler les services utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(3) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(4) art. 165, 166 et 1644B.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT [...]	B1.4

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N °2007000003
LIBELLE : CONSTRUCTION CIS LUNERAY
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap/ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire		
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)		
DEPENSES		15 742,96 €	a	72,00 €	15 588,27 €	82,69 €	b	926 374,69 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)							5 462,13 €
2031	Frais d'études							5 462,13 €
21	Immobilisations corporelles							
	[...]							
22	Immobilisations reçues en affectation							
	[...]							
23	Immobilisations en cours	15 742,96 €	72,00 €	15 588,27 €				920 912,56 €
231312	Centres d'incendie et de secours	15 742,96 €	72,00 €	15 588,27 €				915 330,39 €
238	avance et acompte sur immo.corpo							5 682,17 €
	[...]							

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap/ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)
RECETTES			c			d
13	Subvention d'investissement (sauf 136)					
	[...]					
16	Emprunts et dettes assimilées (4)					
	[...]					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)					
	[...]					
21	Immobilisations corporelles (5)					
	[...]					
22	Immobilisations reçues en affectation (5)					
	[...]					
23	Immobilisations en cours (5)					
	[...]					

Solde du financement (5)		Pour l'exercice		En cumulé
Recettes – Dépenses	c-a	-72,00	d-b	-926 374,69

(1) détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(3) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(4) sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT [...]	B1.4

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N °2008000002
LIBELLE : CONSTRUCTION EXTENSION DIRECTION DEPARTEMENTALE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire		
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)		
DEPENSES		97 340,35 €	a	44 185,10 €	53 155,25 €	0,00 €	b	2 468 425,62 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)							9 042,93 €
2031	Frais d'études							9 042,93 €
21	Immobilisations corporelles							
	[...]							
22	Immobilisations reçues en affectation							
	[...]							
23	Immobilisations en cours	97 340,35 €		44 185,10 €	53 155,25 €			2 459 382,49 €
231311	Construction bâtiment administratif	97 340,35 €		44 185,10 €	53 155,25 €			2 459 382,49 €
	[...]							

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire	
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)	
RECETTES			c				d
13	Subvention d'investissement (sauf 138)						
	[...]						
18	Emprunts et dettes assimilées (4)						
	[...]						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)						
	[...]						
21	Immobilisations corporelles (5)						
	[...]						
22	Immobilisations reçues en affectation (5)						
	[...]						
23	Immobilisations en cours (5)						
	[...]						

Solde du financement (6)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	c-a -44 185,10	d-b -2 468 425,42

(1) détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (2) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.
 (3) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.
 (4) sauf 165, 166 et 16449.
 (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (6) Indiquer le signe algébrique

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER	B2

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Mandat émis	Restes à réaliser au 31/12/	Crédit annulés (2)
204	Subventions d'équipement versées	19 745,91 €	19 745,91 €	0,00 €	0,00 €
20412	Subventions d'équipement bâtiments et installations	19 745,91 €	19 745,91 €	0,00 €	0,00 €

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES FINANCIERES	B3

DEPENSES FINANCIERES

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Mandat émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédit annulés (2)
	TOTAL	281 300,00 €	280 312,57 €	0,00 €	987,43 €
10	Dotations, fonds divers et réserves				
	[...]				
13	Subventions d'investissement				
	[...]				
16	Emprunts et dettes assimilées	280 100,00 €	279 620,57 €	0,00 €	679,43 €
1641	Emprunts en euros	236 000,00 €	235 333,32 €	0,00 €	666,68 €
1678	Autres emprunts et dettes	44 100,00 €	44 087,25 €	0,00 €	12,75 €
	[...]				
68	Comptes de liaison : affectation (BA)				
	[...]				
26	Participations et créances rattachées				
	[...]				
27	Autres immobilisations financières	1 200,00 €	892,00 €	0,00 €	308,00 €
275	Dépôts et cautionnements versés	1 200,00 €	892,00 €	0,00 €	308,00 €
	[...]				
626	Dépenses imprévues				

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES D'EQUIPEMENT	B4

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Mandat émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédit annulés (2)
	TOTAL	525 429,67 €	479 021,56 €	49 429,67 €	-3 933,39 €
13	Subvention d'investissement (sauf 138)	497 429,67 €	451 933,39 €	49 429,67 €	-3 933,39 €
1311	État et établissements Nationaux	49 429,67 €	0,00 €	49 429,67 €	0,00 €
1313	Département	0,00 €	2 950,23 €		
1318	Autres	448 000,00 €	448 983,16 €	0,00 €	-983,16 €
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	28 000,00 €	27 088,17 €	0,00 €	0,00 €
1641	Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1678	Autres emprunts et dettes	28 000,00 €	27 088,17 €	0,00 €	911,83 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)				
	[...]				
204	Subventions d'équipement versées (4)				
	[...]				
21	Immobilisations corporelles (4)				
	[...]				
22	Immobilisations reçues en affectation (4)				
	[...]				
23	Immobilisations en cours (4)				
	[...]				

(1) détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12)

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES FINANCIERES	B5

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédit annulés (2)
	TOTAL	5 795 781,38 €	3 710 481,08 €	0,00 €	-70 830,99 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 639 650,09 €	3 705 406,34 €	0,00 €	-65 756,25 €
10222	FCTVA	1 301 725,68 €	1 367 481,93 €	0,00 €	-65 756,25 €
1068	Excédents de fonctionnement	2 337 924,41 €	2 337 924,41 €	0,00 €	0,00 €
138	Autres subventions d'invest. non transf.				
	[...]				
16	Emprunts et dettes assimilées				
	[...]				
18	Comptes de liaison : affectation (BA)				
	[...]				
26	Participations et créances rattachées				
	[...]				
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	5 074,74 €	0,00 €	-5 074,74 €
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00 €	5 074,74 €	0,00 €	-5 074,74 €
021	Virement de la section de fonctionnement	2 036 131,29 €			
024	Produits des cessions d'immobilisations	120 000,00 €			

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	B6

RECAPITULATIFS DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Mandats ou titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Opérations annulées (2)	Cumul des réalisations (3)
	TOTAL DEPENSES (4)					
	[...]					
	TOTAL RECETTES (4)					
	[...]					
	[...]					

(1) Voir le détail des opérations pour le compte de tiers en annexe IV-A5.

(2) A la clôture de l'opération, les crédits ouverts non consommés sont automatiquement annulés. En cas de déficit, le solde s'obtient par l'inscription d'une recette dans la rubrique « Financement par les SDIS ».

(3) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(4) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	B7

Chap./Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Mandats ou titres émis	Crédit annulés (2)
040	DEPENSES (3)	0,00 €	11 769,37 €	-11 769,37 €
192	Plus ou moins value cessions immo. [...]	0,00 €	11 769,37 €	-11 769,37 €
	RECETTES (3)			
040	Opérations d'ordre entre sections	6 156 000,00 €	6 432 400,76 €	-276 400,76 €
28	Amortissement des immobilisations [...]	6 156 000,00 €	6 432 400,76 €	-276 400,76 €
021	Virement de la section de fonctionnement			

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12)

(3) DF023 - RI 021 DI 040 - RF 042 ; RI 040 = DF 042

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS PATRIMONIALES	B6

Chap./Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Mandats ou titres émis	Crédit annulés (2)
041	DEPENSES (3)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1021	<i>Dotations, fonds divers</i>			
16...	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>			
18	<i>Affect. à un budget ann. ou une régie personnalisée</i>			
21	<i>Immobilisations incorporelles</i>			
22	<i>Immob. reçues en affectation</i>			
24	<i>Immob. affectées, concédées, affermées ou mise à</i>			
27	<i>Autres immobilisations financières</i>			
041	RÉCETTES (3)			
1021	<i>Dotations, fonds divers</i>			
1025	<i>Dons et legs</i>			
16	<i>Refinancement de dettes</i>			
18	<i>Affect. à un budget ann. ou une régie non personnalisée</i>			
21	<i>Immobilisations corporelles</i>			
22	<i>Immobilisations reçues en affectation</i>			
24	<i>immob. affectées, concédées, affermées ou mise à</i>			

(1) à détailler conformément au plan de comptes

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12)

(3) Les dépenses sont égales aux recettes

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	39.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Réalizations (hors RAR)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		280 100,00 €	279 420,57 €
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		280 100,00 €	279 420,57 €
1631	Emprunts obligatoires	0,00 €	0,00 €
1641	Emprunts en euro	236 000,00 €	235 333,32 €
1678	Autres emprunts et dettes	44 100,00 €	44 087,25 €
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00 €	0,00 €
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves [...]		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves [...]		
139	Subv. investissement transférées compte résultat		
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (N-1)	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	279 420,57 €	5 851 143,03 €	0,00 €	6 130 563,60 €

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	B9.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Réalizations (hors RAR)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		9 613 856,97 €	7 804 957,43 €
Ressources propres externes de l'année (a)		1 301 725,68 €	1 372 556,67 €
10222	FCTVA	1 301 725,68 €	1 367 481,93 €
10228	Autres fonds globalisés		
138	Autres subventions investissement non transf.		
26...	Participations et créances rattachées		
	[...]		
27...	Autres immobilisations financières	0,00 €	5 074,74 €
	[...]		
Ressources propres internes de l'année (b)		8 312 131,29 €	6 432 400,76 €
169	Primes de remboursement des obligations		
26...	Participations et créances rattachées		
	[...]		
27...	Autres immobilisations financières		
	[...]		
28...	Amortissement des immobilisations	6 156 000,00 €	6 432 400,76 €
	[...]		
481...	Charges à répartir		
	[...]		
024	Produits des cessions d'immobilisations	120 000,00 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	2 036 131,29 €	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	7 804 957,43 €	49 429,67 €	3 463 788,95 €	2 337 924,41 €	13 656 100,46 €

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 6 130 563,60 €
Ressources propres disponibles	IV 13 656 100,46 €
Solde	V= IV - II (2) 7 525 536,86 €

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE-MARITIME

Numéro SIRET : 28760001900049

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE

M. 61

Compte Administratif

BUDGET ANNEXE RESTAURATION

ANNEE 2014

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMDIRE – MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

- I – Le conseil d'administration a voté le présent budget :
- au niveau **du chapitre** pour la section de fonctionnement.
 - au niveau **du chapitre** pour la section d'investissement.
 - **avec** les programmes d'équipement listés sur l'état II-B1.2.
 - **sans** vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante

II – En absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.
(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RESULTATS	B1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (3)	Résultat ou solde (A) (3)
TOTAL DU BUDGET	374 418,21 €	368 438,21 €	9 625,55 €	A1 3 645,55 €
Investissement	19 635,54 €	13 655,54 € (1)	9 625,55 €	A2 3 645,55 €
Dont 1068		0,00 €		
Fonctionnement	354 782,67 €	354 782,67 € (2)	0,00 €	A3 0,00 €

(1) Solde d'exécution de N-1 reporté sur la ligne budgétaire 001 du budget. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement N-1 reporté sur la ligne budgétaire 002 du budget. Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire

(3) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses

	RESTES A REALISER N (4)		
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I+II 0,00 €	III+IV 0,00 €	B1 0,00 €
Investissement	I 0,00 €	III 0,00 €	B2 0,00 €
Fonctionnement	II 0,00 €	IV 0,00 €	B3 0,00 €

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe - si dépenses > recettes et + si recettes > dépenses.

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	3 645,55 €
Investissement	A2 + B2	3 645,55 €
Fonctionnement	A3 + B3	0,00 €

(6) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – PAR DEPENSES	B2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap./ Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		(I) 0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves [...]	
13	Subventions d'investissement [...]	
16	Emprunts et dettes assimilées [...]	
18	Compte de liaison : affectation (BA) [...] [...] Programme d'équipement n°	
20	Immobilisations incorporelles [...]	
204	Subventions d'équipement versées [...]	
21	Immobilisations corporelles [...]	
22	Immobilisations reçues en affectation [...]	
23	Immobilisations en cours [...]	
26	Participations et créances rattachées [...]	
27	Autres immobilisations financières [...] [...] opération pour compte de tiers n°	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL		(II)
011	Charges à caractère général [...]	
012	Charges de personnel et frais assimilés [...]	
014	Atténuations de produits [...]	
65	Autres charges de gestion courante [...]	
66	Charges financières [...]	
67	Charges exceptionnelles [...]	

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

I – INFORMATION GENERALES	B3
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – PAR RECETTES	

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (3)

Chap/ Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		(III) 0,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	
10	Dotations, fonds divers et réserves	
	[...]	
13	Subvention d'investissement	
	[...]	
16	Emprunts et dettes assimilées	
	[...]	
18	Compte de liaison : affectation (BA)	
	[...]	
20	Immobilisations incorporelles	
	[...]	
204	Subventions d'équipement versées	
	[...]	
21	Immobilisations corporelles	
	[...]	
22	Immobilisations reçues en affectation	
	[...]	
23	Immobilisations en cours	
	[...]	
26	Participations et créances rattachées	
	[...]	
27	Autres immobilisations financières	
	[...]	
	[...] opération pour compte de tiers n°	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL		(IV)
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	
	[...]	
74	Contributions et participations	
	[...]	
75	Autres produits de gestion courante	
	[...]	
013	Atténuations de charges	
	[...]	
76	Produits financiers	
	[...]	
77	Produits exceptionnels	
	[...]	

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

		EXECUTION DU BUDGET	
		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 354 782,67 €	G 354 782,67 €
	Section d'investissement	B 19 635,54 €	H 13 655,54 €
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Résultat de fonctionnement reporté	C 0,00 €	I 0,00 €
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	D 0,00 €	J 9 625,55 €
		=	=
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D 374 418,21 €	= G + H + I + J 378 063,76 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00 €	K 0,00 €
	Section d'investissement	F 0,00 €	L 0,00 €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 0,00 €	= K + L 0,00 €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E 354 782,67 €	= G + I + K 354 782,67 €
	Section d'investissement	= B + D + F 19 635,54 €	= H + J + L 23 281,09 €
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F 374 418,21 €	= G + H + I + J + K + L 378 063,76 €

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre et non rattachées (R. 3312-9 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la

	TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE					
	TOTAL DES MANDATS EMIS			TOTAL DES TITRES EMIS		
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	19 635,54 €	0,00 €	19 635,54 €	0,00 €	13 655,54 €	13 655,54 €
FONCTIONNEMENT	341 127,13 €	13 655,54 €	354 782,67 €	354 782,67 €	0,00 €	354 782,67 €
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)	360 762,67 €	13 655,54 €	374 418,21 €	354 782,67 €	13 655,54 €	368 438,21 €

(1) Total des réalisations = Total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement. Les reports N-1 ne sont pas comptabilisés car il sont réalisés d'office.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A2.1

SECTION DE FONCTIONNEMENT - REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général	341 127,13 €	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	611,12 €
012 Charges de personnel et frais assimilés		74 Contributions et participations	
65 Autres charges de gestion courante		75 Autres produits de gestion courante	352 643,74 €
014 Atténuations de produits		013 Atténuations de charges	
Total dépenses de gestion des services	341 127,13 €	Total recettes de gestion des services	353 254,86 €
66 Charges financières		76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles		77 Produits exceptionnels	1 527,81 €
68 Dotations aux provisions		78 Reprises sur provisions	
TOTAL DES DEPENSES REELLES ET MIXTES (I)	341 127,13 €	TOTAL DES RECETTES REELLES ET MIXTES (II)	354 782,67 €
SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES :		(Recettes réelles - Dépenses réelles)	
		13 655,54 €	

OPERATIONS D'ORDRE (1)			
042 Opérations d'ordre entre sections	13 655,54 €	042 Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
043 Opérations ordre intérieur de la section		043 Opérations ordre intérieur de la section	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (III)	13 655,54 €	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE (IV)	0,00 €
AUTOFINANCEMENT DEGAGE :		13 655,54 €	

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE (I + III)	354 782,67 €	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE (II + IV)	354 782,67 €
---	---------------------	---	---------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté (V)		002 Résultat de fonctionnement reporté (VI)	

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (I + II + V)	354 782,67 €	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (II + VI)	354 782,67 €
SOLDE D'EXECUTION (recettes - dépenses) (3) :		0,00 €	

(1) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = DI 041 ; DF 043 = RF 043. (2) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.2

CHAP.	LIBELLE	MANDATS EMIS	TITRES EMIS
10	Dotations, fonds divers et réserves		(1)
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
18	Compte de liaison : affectation (BA)		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	(2)	(3)
204	Subventions d'équipement versées		(3)
21	Immobilisations corporelles	(2)	19 635,54 € (3)
22	Immobilisations reçues en affectation	(2)	(3)
23	Immobilisations en cours	(2)	(3)
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
45	Total des opérations pour compte de tiers		
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		19 635,54 €	0,00 €

BESOIN D'AUTOFINANCEMENT :	
(Dépenses réelles - Recettes réelles)	19 635,54 €

OPERATIONS D'ORDRE (4)

040	Opérations d'ordre entre sections		13 655,54 €
041	Opérations patrimoniales		
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		0,00 €	13 655,54 €

AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE =	
Solde des opérations d'ordre de section à section (précédé du signe - si négatif)	13 655,54 €

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	V	VI	9 625,65 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII	0,00 €

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	I+II+V	19 635,54 €	II+IV+VI+VII	23 281,09 €
---	---------------	--------------------	---------------------	--------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes - dépenses) (5) =	3 645,55 €
--	-------------------

(1) Hors 1068.

(2) Y compris les programmes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041

(5) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	B1

MANDAT EMIS (y compris les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	341 127,13 €		341 127,13 €
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuation de produits			
60	Achats et variations de stocks			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements et provisions		13 655,54 €	13 655,54 €
71	production stockée (ou déstockage)			
Dépenses de fonctionnement - TOTAL		341 127,13 €	13 655,54 €	354 782,67 €

Pour information – D 002 Résultat de fonctionnement reporté	=
---	---

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	354 782,67 €
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA)	(5)		
	Total des programmes d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles (3)	19 635,54 €		19 635,54 €
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(6)		
23	Immobilisations en cours (3)			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissement des immobilisations (reprises)			
19	Diff. sur réalisations d'immobilisations			
45	Opérations pour compte de tiers (4)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3....	Stocks et en-cours			
Dépenses d'investissement - TOTAL		19 635,54 €	0,00 €	19 635,54 €

Pour information – D 001 Solde d'exécution reporté	0,00 €
--	---------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	19 635,54 €
---	--------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M.61.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE - RECETTES	B2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			0,00 €
60	Achats et variations des stocks			
70	Produits services, domaine, ventes diverses	611,12 €		611,12 €
71	production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
74	Contributions et participations			0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	352 643,74 €		352 643,74 €
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	1 527,81 €		1 527,81 €
78	Reprise sur amortissements et provisions			0,00 €
79	Transferts de charges			
Recettes de fonctionnement - TOTAL		354 782,67 €	0,00 €	354 782,67 €

+	Pour information - R002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
---	---	---------------

=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	354 782,67 €
---	--	---------------------

2 - INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA)	(4)		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation	(5)		
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissement des immobilisations		13 655,54 €	13 655,54 €
19	Diff. sur réalisations d'immobilisations			
45	Opérations pour compte de tiers (3)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks et en-cours			
Recettes d'investissement - TOTAL		0,00 €	13 655,54 €	13 655,54 €

+	Pour information - R 001 Solde d'exécution reporté	9 625,55 €
---	---	-------------------

+	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €
---	---	---------------

=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	23 281,09 €
---	---	--------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M.61.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur net état.

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS affecte une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectue des dépenses sur des biens affectés.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés ou restant à employer			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	410 400,00 €	341 127,13 €			69 272,87 €
	- avec AE/CP					
	- hors AE/CP	410 400,00 €	341 127,13 €			69 272,87 €
012	Charges de personnel et frais assimilés					0,00 €
014	Atténuation de produits					0,00 €
65	Autres charges de gestion courante					0,00 €
	- avec AE/CP					
	- hors AE/CP					0,00 €
66	Charges financières					0,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 100,00 €	0,00 €			1 100,00 €
68	Dotations aux provisions					
022	Dépenses imprévues (2)					
023	Virement à la section d'investissement (2)	3 000,00 €				
042	Opérations d'ordre entre sections	14 000,00 €	13 655,54 €			344,46 €
043	Opérations d'ordre intérieur de la section					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		428 500,00 €	354 782,67 €	0,00 €	0,00 €	70 717,33 €

Pour information D 002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €			
--	--------	--------	--	--	--

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	428 500,00 €	354 782,67 €	0,00 €	0,00 €	70 717,33 €
--	---------------------	---------------------	---------------	---------------	--------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés ou restant à employer			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	Prod.services, domaine, ventes diverses	3 000,00 €	611,12 €			2 388,88 €
74	Contributions et participations					0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	425 000,00 €	352 643,74 €			72 356,26 €
013	Atténuations de charges					0,00 €
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	500,00 €	1 527,81 €			-1 027,81 €
78	Reprises sur provisions					0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections					
043	Opérations d'ordre intérieur de la section					
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		428 500,00 €	354 782,67 €	0,00 €	0,00 €	73 717,33 €

Pour information R 002 Résultat de fonctionnement reporté					
--	--	--	--	--	--

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	428 500,00 €	354 782,67 €	0,00 €	0,00 €	73 717,33 €
--	---------------------	---------------------	---------------	---------------	--------------------

(1) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).
(2) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres ou de mandats (opérations sans réalisations).

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLES	A1

Chap./ Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts	Crédits employés ou restant à employer			Crédit annulé (2)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	410 400,00 €	341 127,13 €	0,00 €	0,00 €	69 272,87 €
00623	Alimentation	234 400,00 €	197 480,18 €	0,00 €	0,00 €	36 919,82 €
00631	Fournitures d'entretien	10 000,00 €	8 827,58 €	0,00 €	0,00 €	1 172,42 €
00632	Fournitures petit équipement	5 000,00 €	1 637,52 €	0,00 €	0,00 €	3 362,48 €
0068	Autres matériels et fournitures	5 000,00 €	974,23 €	0,00 €	0,00 €	4 025,77 €
011	Contrats de prestations et serv.	134 000,00 €	124 269,00 €	0,00 €	0,00 €	9 737,00 €
01558	Autres biens mobiliers	11 000,00 €	5 754,02 €	0,00 €	0,00 €	5 245,98 €
0288	Autres	4 000,00 €	2 190,80 €	0,00 €	0,00 €	1 809,40 €
0358	Autres droits	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6521	Déficit des budgets annexes					
6531	Indemnités					
6532	Frais de mission					
6541	Créances admises en non-valeurs					
6542	Créances éteintes					
6558	Autres contributions obligat.					
656	Participation					
6574	Sub. De fonc. Aux assoc. et autres					
658	Charges diverses de gestion courante					
014	Atténuation de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GESTION DES SERVICES (A)= (011 + 012 + 65 + 014)		410 400,00 €	341 127,13 €	0,00 €	0,00 €	69 272,87 €
66	Charges financières (B)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67	Charges exceptionnelles (C)	1 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 100,00 €
6716	Autres charges except. op. gestion	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00 €
673	titres annulés	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
68	Dotations aux provisions (D)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
022	Dépenses imprévues (E)	0,00 €				
TOTAL DES DEPENSES REELLES= A + B + C + D + E		411 500,00 €	341 127,13 €	0,00 €	0,00 €	70 372,87 €
023	Virement à la section d'investissement	3 000,00 €				
042	Opérations d'ordre entre sections (3)	14 000,00 €	13 655,54 €			344,46 €
043	Opérations d'ordre intérieur de la section	0,00 €	0,00 €			0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (= Prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)		17 000,00 €	13 655,54 €			344,46 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		428 500,00 €	354 782,67 €	0,00 €	0,00 €	70 717,33 €

Pour information					
D 002 Résultat de fonctionnement reporté					

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	428 500,00 €	354 782,67 €	0,00 €	0,00 €	70 717,33 €
--	--------------	--------------	--------	--------	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 86112 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00 €
Montant des ICNE de l'exercice N - 1	0,00 €
= Différence ICNE N - ICNE N - 1	0,00 €

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

(2) Créde annulé = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats/Titres émis + Charges/Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

(3) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, DF 042 = RI 046, DF 043 = RF 043

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 86112 sera négatif.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLES	A2

Chap./ Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts	Crédits employés ou restant à employer			Crédit annulés (2)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	Produits services, domaines, ventes diverses	3 000,00 €	611,12 €	0,00 €	0,00 €	2 388,88 €
7068	Autres prestations de services	3 000,00 €	611,12 €	0,00 €		2 388,88 €
75	Autres produits de gestion courante	425 000,00 €	352 643,74 €	0,00 €	0,00 €	72 356,26 €
7552	Prise en charge du déficit	260 000,00 €	183 937,54 €	0,00 €		76 062,46 €
758	Produits divers de Gestion Courante	165 000,00 €	168 706,20 €	0,00 €		-3 706,20 €
013	Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6419	Remboursements sur rémunération					
6479	Remboursement sur autres charges sociales					
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (7)		428 000,00 €	353 254,86 €	0,00 €	0,00 €	74 745,14 €
76	Produits financiers (B)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels (c)	500,00 €	1 527,81 €	0,00 €	0,00 €	-365,17 €
7711	Débts et pénalités perçus	500,00 €	865,17 €	0,00 €	0,00 €	-365,17 €
7718	Autres produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
773	Mandats annulés	0,00 €	662,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78	Reprises sur provisions (D)	0,00 €	0,00 €			0,00 €
7875	Reprises provisions pour risques et charges	0,00 €	0,00 €			0,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES= A + B + C +		428 500,00 €	354 782,67 €	0,00 €	0,00 €	74 379,97 €
042	Opérations d'ordre entre sections (2)	0,00 €	0,00 €			0,00 €
6031	Variation stocks de matières premières					
7133	variation en-cours de product.de biens					
7134	variation en-cours de product.de serv.					
7135	Variation des stocks de produits					
777	Résultat					
791	Charges financières					
796	Charges exceptionnelles					
043	Opérations d'ordre intérieur de la section (2)	0,00 €	0,00 €			0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00 €	0,00 €			0,00 €
TOTAL DES RECETTES		428 500,00 €	354 782,67 €	0,00 €	0,00 €	74 379,97 €

Pour information R002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €			
---	--------	--------	--	--	--

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	428 500,00 €	354 782,67 €	0,00 €	0,00 €	74 379,97 €
--	---------------------	---------------------	---------------	---------------	--------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00 €
Montant des ICNE de l'exercice N - 1 0,00 €	0,00 €
= Différence ICNE N - ICNE N - 1	0,00 €

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nature	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
Dépenses d'équipement	26 625,55 €	19 635,54 €	0,00 €	6 990,01 €
Non individualisées en programmes d'équipement	26 625,55 €	19 635,54 €		6990,01
- Avec AP/CP				
- Hors AP/CP	26 625,55 €	19 635,54 €	0	6990,01
Individualisées en programmes d'équipement	0,00 €	0,00 €		
- Avec AP/CP				
- Hors AP/CP				
Subventions d'équipements à verser (c/204)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Avec AP/CP				
- Hors AP/CP				
Opérations pour compte de tiers				
Dépenses financières				
<i>040 Opérations d'ordre entre sections</i>				
<i>041 Opérations patrimoniales</i>				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	26 625,55 €	19 635,54 €	0,00 €	6 990,01 €

Pour information D 001 Solde d'exécution reporté				
---	--	--	--	--

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				
---	--	--	--	--

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Nature	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
Recettes d'équipement				
Opérations pour compte de tiers				
Recettes financières	3 000,00 €			3 000,00 €
<i>040 Opérations d'ordre entre sections</i>	14 000,00 €	13 655,54 €		344,46 €
<i>041 Opérations patrimoniales</i>				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	17 000,00 €	13 655,54 €	0,00 €	3 344,46 €

Pour information R 001 Solde d'exécution reporté	9 625,55 €			
---	------------	--	--	--

Pour information 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €			
--	--------	--	--	--

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	26 625,55 €	13 655,54 €	0,00 €	17 404,23 €
---	--------------------	--------------------	---------------	--------------------

(1) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP+BS+DM+RAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats/Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

Chap./ Art. (1)	Libellé (1)	Crédit ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors c/204)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2031	Frais d'Etude				0,00 €
2051	Concessions droit simi. Brevet.				0,00 €
21	Immobilisations corporelles	26 625,55 €	19 635,54 €	0,00 €	6 990,01 €
2111	Terrains nus				0,00 €
21311	Bâtiments administratifs				0,00 €
21312	Centre d'incendie et de secours				0,00 €
21318	Autres bâtiments				0,00 €
21531	Réseaux de transmission				0,00 €
21532	Réseaux d'Alerte				0,00 €
21538	Autres réseaux				0,00 €
21561	Mat. Mobile d'incendie et de secours				0,00 €
21562	Mat. Non Mobile d'incendie et de secours				0,00 €
21568	Autre matériel d'incendie et de secours				0,00 €
21571	Ateliers				0,00 €
21578	Autre matériel et outillage technique	26 625,55 €	19 635,54 €	0,00 €	6 990,01 €
2158	Autres				0,00 €
217312	Centre d'incendie et de secours				0,00 €
2182	Matériel de transport				0,00 €
2183	Matériel informatique				0,00 €
2184	Matériel de bureau et mobilier				0,00 €
2188	Autres				0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation				0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
231311	Construction bâtiments administratifs				0,00 €
231312	Centre d'incendie et de secours				0,00 €
2317312	Centre d'incendie et de secours				0,00 €
238	Avances et acomptes sur immo.corporels				0,00 €
TOTAL Immobilisations (21+22+23)		26 625,55 €	19 635,54 €	0,00 €	6 990,01 €

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) - Mandats / Titres émis - Restes à réaliser au 31/12.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.2

DEPENSES INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

N°	Libellé	Crédit ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
	TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT [...]	B13

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° LIBELLE :
 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME :

DEPENSES

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES			a			b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
2031	Frais d'études					
21	Immobilisations corporelles					
	[...]					
22	Immobilisations reçues en affectation					
	[...]					
23	Immobilisations en cours					
231312	Centres d'incendie et de secours					
2317312	Centres d'incendie et de secours					
	[...]					

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
RECETTES			c			d
13	Subvention d'investissement (sauf 138)					
	[...]					
16	Emprunts et dettes assimilées (5)					
	[...]					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)					
	[...]					
21	Immobilisations corporelles (6)					
	[...]					
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
	[...]					
23	Immobilisations en cours (6)					
	[...]					

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	c-a	d-b

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.

(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) sauf 165, 166 et 16449.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT [...]	B1.4

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N °
 LIBELLE :
 NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES			a			b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
2031	Frais d'études					
21	Immobilisations corporelles					
	[...]					
22	Immobilisations reçues en affectation					
	[...]					
23	Immobilisations en cours					
231312	Centres d'incendie et de secours					
2317312	Centres d'incendie et de secours					
	[...]					

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour Mémoire
			Réalisation de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Cumul des réalisations (3)
RECETTES			c			d
13	Subvention d'investissement (sauf 130)					
	[...]					
16	Emprunts et dettes assimilées (4)					
	[...]					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)					
	[...]					
21	Immobilisations corporelles (5)					
	[...]					
22	Immobilisations reçues en affectation (5)					
	[...]					
23	Immobilisations en cours (5)					
	[...]					

Solde du financement (6)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	c-a	d-b

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(3) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(4) saut 165, 166 et 16443.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réalisées en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER	B2

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Mandat émis	Restes à réaliser au 31/12/	Crédit annulés (2)
204	Subventions d'équipement versées				
20412	Subventions d'équipement bâtiments et installations				

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES	B3

DEPENSES FINANCIERES

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Mandat émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédit annulés (2)
TOTAL					
10	Dotations, fonds divers et réserves				
	[...]				
13	Subventions d'investissement				
	[...]				
16	Emprunts et dettes assimilées				
1641	Emprunts en euros				
1678	Autres emprunts et dettes				
	[...]				
18	Comptes de liaison : affectation (BA)				
	[...]				
26	Participations et créances rattachées				
	[...]				
27	Autres immobilisations financières				
275	Dépôts et cautionnements versés				
	[...]				
620	Dépenses imprévues				

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES D'EQUIPEMENT	34

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Mandat émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédit annulés (2)
	TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subvention d'investissement (sauf 138)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1311	Etat et établissements Nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1318	Autres				
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1641	Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	[...]				
204	Subventions d'équipement versées (4)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	[...]				
21	Immobilisations corporelles (4)				
	[...]				
22	Immobilisations reçues en affectation (4)				
	[...]				
23	Immobilisations en cours (4)				
	[...]				

(1) détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12)

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES FINANCIERES	B5

Chap./ Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédit annulés (2)
	TOTAL	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10222	FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1058	Excédents de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
138	Autres subventions d'invest. non transf.				
	[...]				
16	Emprunts et dettes assimilées				
	[...]				
18	Comptes de liaison : affectation (BA)				
	[...]				
26	Participations et créances rattachées				
	[...]				
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	3 000,00 €			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €			

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	56

RECAPITULATIFS DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Mandats ou titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Opérations annulées (2)	Cumul des réalisations (3)
	TOTAL DEPENSES (4)					
	[...]					
	TOTAL RECETTES (4)					
	[...]					
	[...]					

(1) Voir le détail des opérations pour le compte de tiers en annexe IV-A5.

(2) A la clôture de l'opération, les crédits ouverts non consommés sont automatiquement annulés. En cas de déficit, le solde s'obtient par l'inscription d'une recette dans la rubrique « Financement par les SDIS ».

(3) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(4) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	B7

Chap./Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Mandats ou titres émis	Crédit annulés (2)
040	DEPENSES (3)			
192	Plus ou moins value cessions immo. [...]	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	RECETTES (3)			
040	Opérations d'ordre entre sections	14 000,00 €	13 655,54 €	344,46 €
28	Amortissement des immobilisations [...]	14 000,00 €	13 655,54 €	344,46 €
021	Virement de la section de fonctionnement			

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12)

(3) DF023 - RI 021 DI 040 - RF 042 ; RI 040 = DF 042

III - ANNEXES

IV - ANNEXES

IV
A1.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 31/12/2014

Maturité (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture 7 O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 31/12/2014	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICM de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (total)				897 333,50									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				897 333,50									2 026,79
1641 Emprunts en euros (total)													2 026,79
2019806600	N		B-1	124 000,00	1,93	C	Taux fixe 4,37% à barrière 5,5% sur Euribor 03 M	4,42	62 000,00	7 208,14			361,25
2029907300	N		B-4	240 000,00	2,89	C	Taux fixe 4,13% à barrière 7% sur Libor USD 03 M	4,18	80 000,00	12 139,90			1 128,87
98-13/06/02	N		B-1	233 333,50	2,45	C	Taux fixe 4,8% à barrière 5,5% sur Euribor 03 M	4,65	93 333,32	13 598,54			536,67
1643 Emprunts en devises (total)													
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)													
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)													
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)													
1671 Avances consolidées du Trésor (total)													
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)													
1675 Dettes pour M.E.T.P. et P.F.P. (total)													
1676 Dettes envers locataires-occupateurs (total)													
1678 Autres emprunts et dettes (total)													
188 Emprunts et dettes assimilées (Total)													
1881 Autres emprunts (total)													
1682 Bons à moyen terme négociables (total)													
1687 Autres dettes (total)													
Total général		0,00		897 333,50					235 333,32	32 946,58	0,00		2 026,79

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couvertures ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCE1018077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couvertures.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 766.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A13

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file (A)	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2014 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bénéficiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
2019005000	CAISSE D'EPARGNE	830 000,00	124 000,00	1	11,25		Taux fixe 4,37% à barrière 5,5% sur Euribor 03 M	Taux fixe 4,37% à barrière 5,5% sur Euribor 03 M		Taux fixe 4,37% à barrière 5,5% sur Euribor 03 M	4,44	7 208,14		20,76
202907300	CAISSE D'EPARGNE	960 000,00	240 000,00	4	12		Taux fixe 4,13% à barrière 7% sur Libor USD 03 M	Taux fixe 4,13% à barrière 7% sur Libor USD 03 M		Taux fixe 4,13% à barrière 7% sur Libor USD 03 M	4,19	12 139,90		40,18
sg-13/06/02	SOCIETE GENERALE	1 096 666,71	233 333,50	1	11,75		Taux fixe 4,6% à barrière 5,5% sur Euribor 03 M	Taux fixe 4,6% à barrière 5,5% sur Euribor 03 M		Taux fixe 4,6% à barrière 5,5% sur Euribor 03 M	4,67	13 598,54		39,06
TOTAL (B)		2 986 666,71	597 333,50									32 946,58		100,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL		2 986 666,71	597 333,50									32 946,58		100,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F) selon la classification de la charte de bonne conduite en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du nominal couvert et le part non couvert.
 (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du capital restant dû couvert et le part non couvert.
 (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).
 1 : Indices zone euro / 2 : Indices initiation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
 (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N.
 (8) Montant, index ou formule.
 (9) Indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
 (10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
 (11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV -- ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN -- ETAT DE LA DETTE -- DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.6

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant d0 au 31/12/2014	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Montant de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Taux variable simple (total)													
Taux complexe (total) (2)													
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES	A2

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		Délibération du
	Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Amortissement	Seuil d'amortissement sur un an:		11/02/04 et 15/12/2011
	1 000,00 €		
	Catégories de biens amortis		
	Frais d'études	5 ans	11/02/04 et 15/12/2011
	Frais de recherche et de développement	5 ans	11/02/04 et 15/12/2011
	Frais d'insertion	5 ans	11/02/04 et 15/12/2011
	Logiciel	3 ans	11/02/04 et 15/12/2011
	Matériel informatique de transmission et de communication	3-8 ans	11/02/04 et 15/12/2011
	Véhicule de sauvetage et de lutte contre les incendies et les risques particuliers	15 ans	11/02/04 et 15/12/2011
	Véhicules grande puissance de lutte contre les incendies et les risques particuliers	17-20 ans	15/12/11
	Véhicule de secours à personne	10-15 ans	11/02/04 et 15/12/2011
	Véhicule de liaison et transport	5-10 ans	11/02/04 et 15/12/2011
	Matériel remorquable	10-15 ans	11/02/04 et 15/12/2011
	Petit matériel de sauvetage et de lutte contre les incendies et les risques particuliers	10 ans	11/02/04 et 15/12/2011
	Petit matériel de secours à personne	10 ans	11/02/04 et 15/12/2011
	Mobilier et matériel et outillage technique	5-10 ans	11/02/04 et 15/12/2011
	Equipement de protection des personnels	7-10 ans	11/02/04 et 15/12/2011
	Immobilier	10-40 ans	11/02/04 et 15/12/2011
	[...]		

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN -- ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N		A3

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises D	SOLDE E = C - D
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges et contentieux	0,00 €					
Provisions pour pertes de change	0,00 €					
Provisions pour grosses réparations	0,00 €					
Autres provisions pour risques	0,00 €					
Protocole Société Systel Marché 2009/0023	0,00 €	15/12/2011	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Recours contentieux de la Société CMIEG	0,00 €	17/11/2010	496 419,30 €	496 419,30 €	0,00 €	496 419,30 €
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations	0,00 €					
- des stocks	0,00 €					
- des comptes de tiers	0,00 €					
- des comptes financiers	0,00 €					
TOTAL	0,00 €		506 419,30 €	506 419,30 €	0,00 €	506 419,30 €

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement, ...).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET <small>(Article L 2311-7 du CGCT par renvoi de l'article L3241-1 et L.3312-7 du CGCT)</small>	B1.2

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
6574			Amicale du personnels du SDIS76	Association	32 000,00 €
6574			Association du musée des sapeurs-pompiers	Association	5 300,00 €
6574			Oeuvre des pupilles	Association	2 000,00 €
6574			UDSP 76	Association	43 000,00 €

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES EGAGEMENTS DONNES	B4

Année d'origine	Mature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en année	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
9017 Subventions à verser en annuités							
	[...]						
9018 Autres engagements donnés							
Au profit d'organismes publics						41 895,45 €	44 087,25 €
2000	prise en charge dette	Commune Le Havre	1	A	8 529,54 €	9 002,93 €	
2000	prise en charge dette	la CREA	1	A	33 365,91 €	35 084,32 €	
Au profit d'organismes privés							
	[...]						
TOTAL						41 895,45 €	44 087,25 €

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

	Stocks Ap votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	Stock d'AP affectées restant à financer	CP mandatés au budget de l'année N	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N
TOTAL	8 767 500,00 €	16 017 137,65 €	23 336 886,83 €	1 525 654,68 €	21 811 232,15 €
1006 GROUPEMENT OUEST	4 250 000,00 €	0,00 €	4 067 400,66 €	6 043,48 €	4 061 357,18 €
1201 PLATEAU TECHNIQUE DE FORMATION (Tourville la Rivière)	1 142 500,00 €	0,00 €	1 135 918,70 €	645 602,52 €	490 316,18 €
1301 GROUPEMENT EST ETAT-MAJOR	1 400 000,00 €	0,00 €	673 261,72 €	28 844,25 €	644 417,47 €
1302 Modernisation des outils informatiques de gestion	1 675 000,00 €	0,00 €	1 669 089,37 €	477 343,40 €	1 191 745,97 €
1303 Refonte SDACR et RO	300 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €	121 052,00 €	178 948,00 €
1401 Réhabilitation Cis Elbeuf	0,00 €	175 000,00 €	175 000,00 €	14 178,86 €	9 008,65 €
1402 Réhabilitation CIS Gourmay en Bray	0,00 €	620 000,00 €	620 000,00 €	0,00 €	594 749,17 €
1403 Réhabilitation CIS Montrville	0,00 €	37 137,65 €	37 137,65 €	0,00 €	3 000,00 €
1404 Réhabilitation CIS Yerville	0,00 €	260 000,00 €	260 000,00 €	15 189,78 €	51 378,56 €
1405 Réhabilitation CIS Caudébec en Caux	0,00 €	440 000,00 €	440 000,00 €	162 766,47 €	189 976,92 €
1406 Réhabilitation CIS Forges les Eaux	0,00 €	520 000,00 €	520 000,00 €	6 562,75 €	496 152,54 €
1407 Réhabilitation CIS Camtefeux	0,00 €	565 000,00 €	39 078,73 €	0,00 €	5 000,00 €
1408 Réhabilitation CIS La Mailleye sur Seine	0,00 €	585 000,00 €	585 000,00 €	0,00 €	556 821,00 €
1409 Réhabilitation CIS Montvilliers	0,00 €	445 000,00 €	445 000,00 €	0,00 €	445 000,00 €
1410 Direction aménagement des locaux	0,00 €	520 000,00 €	520 000,00 €	39 047,17 €	480 952,83 €
1411 Cany Reconstruction	0,00 €	1 650 000,00 €	1 650 000,00 €	9 024,00 €	1 640 976,00 €
1412 Nouvelle AP Le Havre Sud	0,00 €	10 200 000,00 €	10 200 000,00 €	0,00 €	10 200 000,00 €
[...]					

IV - ANNEXES							IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2014							C.1
C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2014							
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIE (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
1- EMPLOIS FONCTIONNELS							
DIRECTEUR DEPARTEMENTAL							
Colonel	A	1	0	1	1	0	1
DIRECTEUR DEPARTEMENTAL ADJOINT							
Colonel	A	1	0	1	1	0	1
CHEF DE GROUPEMENT							
Colonel	A	1	0	1	1	0	1
Lieutenant-colonel	A	6	0	6	6	0	6
Attaché principal	A	2	0	2	0,4	1	1,4
EMPLOIS CREEES AU TITRE DE L'ARTICLE 6-1 DE LA LOI N°84-53							
		0	0	0	0	0	0,0
TOTAL 1		11	0	11	6,4	1	10,4
2 - FILIERE SAPEURS-POMPIERS							
SERVICES GENERAUX							
Colonel	A	0	0	0	0	0	0
Lieutenant-colonel	A	3	0	3	3	0	3
Commandant	A	19	0	19	19	0	19
Capitaine	A	32	0	32	28,3	0	28,3
Lieutenant hors classe	B	5	0	5	3,5	0	3,5
Lieutenant de 1ère classe	B	40	0	40	36,8	0,4	37,1
Lieutenant de 2ème classe	B	41	0	41	34,7	0	34,7
Adjudant/Adjudant-chef	C	169	0	169	157,3	0	157,3
Sergent/Sergent-chef	C	281	0	281	277,5	0	277,5
Caporal-chef	C	13	0	13	11,2	0	11,2
Caporal	C	290	0	290	189,9	0	189,9
Sapeur de 1ère classe	C	99	0	99	102	0	102
SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL							
Médecin de classe exceptionnel	A	1	0	1	1	0	1
Médecin hors classe	A	2	0	2	1	0	1
Médecin de 1ère classe	A	1	0	1	0	1	1
Pharmacien de 1ère classe	A	1	0	1	1	0	1
Infirmier d'encadrement	A	1	0	1	1	0	1
Infirmier principal	B	2	0	2	1,8	0	1,8
Infirmier	B	2	0	2	1	0,9	1,5
TOTAL 2		517	0	517	452,9	2,3	572,2
3 - FILIERE ADMINISTRATIVE							
Directeur	A	1	0	1	1	0	1
Attachés territoriaux	A	7	0	7	5	2	7
Rédacteurs territoriaux	B	36	0	36	30,0	6,9	36,9
Adjointes administratifs	C	58	0	58	93,3	2,4	95,7
TOTAL 3		102	0	102	129,3	11,3	140,5
4 - FILIERE TECHNIQUE							
Ingénieurs territoriaux	A	7	0	7	4,6	0,6	5,4
Techniciens territoriaux	B	29	0	29	18,6	2,2	20,6
Agents de maîtrise	C	21	0	21	18,1	0	18,1
Adjointes techniques	C	43	0	43	42,5	1	43,5
TOTAL 4		99	0	99	73,8	2,8	86,8
5 - FILIERE SOCIALE							
Assistant socio-éducatif principal	B	1	0	1	0,8	0	0,8
TOTAL 5		1	0	1	0,8	0	0,8
6- EMPLOIS NON CITES (5)							
Engagés service civique	C	0	0	0	0	0	0
Emplois d'avenir	C	9	0	9	0	9	0
Apprentis	C	1	0	1	0	1	0
TOTAL 6		10	0	10	0	10	0
TOTAL (2430-2453)		1178	0	1178	1085,438	28,34	1112,773

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° MOR : INT 69600102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels

(2) Catégories : A, B ou C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année.

(5) par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

DONT :

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2014	CATEGORIE (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			INDICE (6)	EUROS	Fondement du contrat (4)	nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Médecin 1 ^{re} classe	A	Sapeur-Pompier	730		Art. 3-3-2 ^e	CDD
Infirmier	B	Sapeur-Pompier	497		Art. 3-2 ^e	CDD
Attaché principal	A	Administratif	916		Art. 3-3-2 ^e	CDD
Attaché principal	A	Administratif	864		Art. 3-3-2 ^e	CDD
Attaché	A	Administratif	455		Art. 3-3-2 ^e	CDD
Rédacteur	B	Administratif	360		Art. 3-2 ^e	CDD
Rédacteur	B	Administratif	348		Art. 3-2 ^e	CDD
Rédacteur	B	Administratif	352		Art. 3-2 ^e	CDD
Adjoint administratif de 2 ^e classe	C	Administratif	342		Art. 3-1 ^e	CDD
Adjoint administratif de 2 ^e classe	C	Administratif	340		Art. 3-2 ^e	CDD
Adjoint administratif de 2 ^e classe	C	Administratif	348		Art. 3-2 ^e	CDD
Ingénieur principal	A	Technique	841		Art. 3-3-2 ^e	CDD
Technicien principal de 1 ^{re} classe	B	Technique	524		Art. 3-2 ^e	CDD
Technicien principal de 2 ^e classe	B	Technique	350		Art. 3-2 ^e	CDD
Technicien principal de 1 ^{re} classe	B	Technique	497		Art. 3 al 4 et 6 de la loi du 26/01/1984	CDI
Technicien principal de 1 ^{re} classe	B	Technique	619		Art. 3 al 4 et 8 de la loi du 26/01/1985	CDI
Technicien principal de 2 ^e classe	B	Technique	357		Art. 3-2 ^e	CDD
Technicien	B	Technique	360		Art. 3-2 ^e	CDD
Technicien	B	Technique	355		Art. 3-2 ^e	CDD
Technicien	B	Technique	352		Art. 3-2 ^e	CDD
Adjoint technique de 1 ^{re} classe	C	Technique	348		Art. 3-2 ^e	CDD

Agents occupant un emploi non permanent (7)	CATEGORIE (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			INDICE (6)	EUROS	Fondement du contrat (4)	nature du contrat (5)
Rédacteur	B	Administratif	348		Art. 3-1 ^e	CDD
Adjoint administratif de 2 ^e classe	C	Administratif	340		Art. 3-1 ^e	CDD
Adjoint administratif de 2 ^e classe	C	Administratif	340		Art. 3-1 ^e	CDD
Technicien	B	Technique	348		Art. 3-1 ^e	CDD
Adjoint technique de 2 ^e classe	C	Technique	340		Art. 3-1 ^e	CDD
Adjoint technique de 2 ^e classe	C	Technique	340		Art. 3-1 ^e	CDD
Adjoint administratif de 2 ^e classe	C	Administratif	340		Art. 3-1 ^e	CDD
Adjoint technique de 2 ^e classe	C	Technique	340		Art. 3-2 ^e	CDD
Agent de maîtrise	C	Technique	348		Art. 3-1 ^e	CDD
TOTAL GENERAL						

Emplois spécifiques	CATEGORIE (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			INDICE (6)	EUROS	Fondement du contrat (4)	nature du contrat (5)
Apprenti	Autre	Technique				A / autre Contrat apprentissage
Emploi d'avenir	Autre	Sapeur-Pompier				A / autre Contrat aidé
Emploi d'avenir	Autre	Technique				A / autre Contrat aidé
Emploi d'avenir	Autre	Technique				A / autre Contrat aidé
Emploi d'avenir	Autre	Sapeur-Pompier				A / autre Contrat aidé
Emploi d'avenir	Autre	Sapeur-Pompier				A / autre Contrat aidé
Emploi d'avenir	Autre	Technique				A / autre Contrat aidé
Emploi d'avenir	Autre	Sapeur-Pompier				A / autre Contrat aidé
Emploi d'avenir	Autre	Sapeur-Pompier				A / autre Contrat aidé
Emploi d'avenir	Autre	Administratif				A / autre Contrat aidé

(1) catégories : A, B, C

(2) secteur = administratif, technique, social...

(3) Rémunération : référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels brut (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

(4) contrat : motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

(5) indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "Autres" et feront l'objet d'une précision (EX : contrats aidés)

(6) occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1,3-2,3-3 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347

(7) occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1

(8) si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice 17
 Nombre de membres présents 17
 Nombre de suffrages exprimés 16
 VOTES :
 Pour 16
 Contre
 Abstentions



Date de convocation : 11/05/2015

Présenté par le Président, M. GAUTIER André,
A YVETOT, le 27/05/2015

Délibéré par le conseil d'administration, réuni en session
A YVETOT, le 27/05/2015

Les membres du conseil d'administration,

M. LEMONNIER Luc	Mme LUCOT-AVRIL Virginie
M. TASSERIE Sébastien	Mme SINEAU PATRY Cécile
Mme DURANDE Florence	M. BERTRAND Nicolas
M. LEJEUNE Michel	Mme MSICA GUEROUT Christelle
Mme ALLAIS Sophie	M. ROUSSELIN Jean Louis
Mme COTTEREAU Chantal	Mme CARON Marine
Mme LEFEBVRE Blandine	M. DUVAL Christian
Mme THIBAudeau RAINOT Florence	Mme FLAVIGNY Catherine
Mme CANU Pierrette	Monsieur MARCHE Frédéric
Monsieur REGNIER Didier	Mme VIEUBLE Nacéra

M. CORITON Bastien <i>Bastien Coriton</i>	Mme DUPARC Fabienne
Mme FIRMIN-LE-BODO Agnès <i>[Signature]</i>	M. BLOND Eric
M. THEVENOT Jean Pierre <i>[Signature]</i>	M. GUEGAN François
M. JOUAN Gérard <i>[Signature]</i>	Mme GAUTIER-HURTADO Maria-Dolorès
M. MARECHAL Daniel <i>[Signature]</i>	M. LEROY Philippe
M. COUTEY Guillaume <i>[Signature]</i>	Mme DIALLO Dieynaba
	Mme TESSIER

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la transmission en préfecture le
 et de la publication le

A YVETOT, le 2015

- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
17
- Pouvoir :
-
- Votants :
17

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2014

Le 27 mai 2015, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 11 mai 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 17 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

MM. Bastien CORTON, Guillaume COUTEY, Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Luc LEMONNIER, Daniel MARECHAL, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE, Jean-Pierre THEVENOT.

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU, Florence DURANDE, Agnès FIRMIN LE BODO, Blandine LEFEBVRE, Florence THIBAudeau-RAINOT.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Hervé TESNIERE, le Capitaine Luc TACONNET, le Caporal Thomas BRU.

III. Membre de droit :

M. Jean-Marc MAGDA, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoir :

-

Étaient absents excusés :

MM. Dominique PROUST, Payeur départemental, le Capitaine Samuel PERDRIX - représenté, le Capitaine André HENRY, l'Adjudant-chef Hervé PASQUIER.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Le compte de gestion pour l'exercice 2014 de Monsieur le Payeur départemental est conforme au compte administratif, tant s'agissant des titres et mandats émis qu'en matière de reprise des soldes de l'exercice 2013.

Le compte de gestion établi par Monsieur le Payeur départemental n'appelle donc ni observation ni réserve. Il intègre les écritures suivantes, identiques à celles du compte administratif :

Résultats budgétaires de l'exercice 2014

BUDGET PRINCIPAL

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes nettes	10 621 903,40 €	86 490 617,47 €	97 112 520,87 €
Dépenses nettes	12 266 988,76 €	85 843 927,95 €	98 110 916,71 €
Résultat de l'exercice	-1 645 085,36 €	646 689,52 €	-998 395,84 €

BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes nettes	13 655,54 €	354 782,67 €	368 438,21 €
Dépenses nettes	19 635,54 €	354 782,67 €	374 418,21 €
Résultat de l'exercice	-5 980,00 €	0,00 €	-5 980,00 €

Résultats d'exécution du budget principal et du budget annexe

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2013)	Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture de l'exercice 2014
BUDGET PRINCIPAL				
Investissement	3 463 788,95 €		-1 645 085,36 €	1 818 703,59 €
Fonctionnement	12 445 022,34 €	2 337 924,41 €	646 689,52 €	10 753 787,45 €
Total	15 908 811,29 €	2 337 924,41 €	-998 395,84 €	12 572 491,04 €
BUDGET ANNEXE				
Investissement	9 625,55 €		-5 980,00 €	3 645,55 €
Fonctionnement	<i>Sans objet, section équilibrée par une subvention issue du budget principal</i>			
Total	9 625,55 €		-5 980,00 €	3 645,55 €

*
**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier.

Le président du conseil d'administration,



André GAUTIER



- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice
17
- Membres présents :
17
- Pouvoir :
-
- Votants :
17

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014

Le 27 mai 2015, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 11 mai 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 17 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

MM. Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Luc LEMONNIER, Daniel MARECHAL, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE, Jean-Pierre THEVENOT.

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU, Florence DURANDE, Agnès FIRMIN LE BODO, Blandine LEFEBVRE, Florence THIBAUDEAU-RAINOT.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Hervé TESNIERE, le Capitaine Luc TACONNET, le Caporal Thomas BRU.

III. Membre de droit :

M. Jean-Marc MAGDA, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoir :

-

Étaient absents excusés :

MM. Dominique PROUST, Payeur départemental, le Capitaine Samuel PERDRIX - représenté, le Capitaine André HENRY, l'Adjudant-chef Hervé PASQUIER.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Le résultat de chaque exercice doit être affecté par l'assemblée délibérante après la constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Le compte administratif 2014, précédemment adopté, constate les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultat propre à l'exercice 2014	85 843 927,95 €	86 490 617,47 €	646 689,52 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BS 2014)	/	10 107 097,93 €	10 107 097,93 €
	Résultat à affecter			10 753 787,45 €
Section d'investissement	Solde propre à l'exercice 2014	12 266 988,76 €	10 621 903,40 €	- 1 645 085,36 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BS 2014)	/	3 463 788,95 €	3 463 788,95 €
	Solde global d'exécution			1 818 703,59 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2014	Fonctionnement	/	/	0,00 €
	Investissement	2 766 918,12 €	49 429,67 €	- 2 717 488,45 €

Les résultats définitifs 2014 sont identiques aux résultats anticipés intégrés au budget primitif 2015 adopté le 13 février dernier.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement doit être obligatoirement affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ; besoin qui s'élève à 898 784,86€ (cf. tableau infra).

Le résultat résiduel peut être affecté en excédent de fonctionnement et/ou en dotation complémentaire en section d'investissement (compte 1068). Aussi, afin de permettre l'équilibre de la section d'investissement et limiter le recours à l'emprunt, il est proposé de reprendre le schéma de reprise anticipée intégré au budget primitif 2015, à savoir :

- la constitution d'une dotation complémentaire en section d'investissement à hauteur de 2 583 086,09€, soit une affectation totale de 3 481 870,95€ au compte 1068,
- le report en excédent de fonctionnement, du solde soit 7 271 916,50€.

Résultat global de la section de fonctionnement 2014	+ 10 753 787,45 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2014	+ 1 818 703,59 €
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2014	- 2 717 488,45 €
Besoin de financement de la section d'investissement	- 898 784,86 €
Couverture du besoin de financement 2014 (compte 1068)	+ 898 784,86 €
Couverture complémentaire du besoin de financement 2015 (compte 1068)	+ 2 583 086,09 €
Solde net de résultat de fonctionnement	+ 7 271 916,50 €

Par conséquent, il est proposé :

- d'affecter une partie du résultat excédentaire à la couverture de besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 3 481 870,95 €,
- de reporter le solde de 7 271 916,50 € en recettes de fonctionnement (002) afin de permettre en partie l'autofinancement de la section de fonctionnement.

*
**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier.

Le président du conseil d'administration,



André GAUTIER



